BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

THE

QUEBEC ALMANAC

FOR

THE YEAR 1798.

N: LAT: 46*d*. 55*m*:—W: LONG. 71*d*: 12*m*.

RES
AG
60
1798
F5

QUEBEC:
PRINTED BY JOHN NEILSON,
MOUNTAIN STREET.

3

ALMANAC

DE

QUEBEC,

AY
414
A4
RES

POUR

L'ANNÉE 1798.

RES
AG
60
1798
98635

QUEBEC:

DE L'IMPRIMERIE DE J: NEILSON,

RUE LA MONTAGNE.

EPOCHS AND COMMON NOTES.

The year 1798 is second after Bissextile or Leap Year.

Of the Julian Period - -	6511
Of the Mundane Æra - -	5801
Since the birth of Christ, according to Chronologers. .. -	1802
Of the vulgar Christian Æra - -	1798
Since Julius Cæsar invaded England -	1850
Since the Discovery of America - -	306
Of the reign of His Majesty George III. -	38

CHRONOLOGICAL CYCLES.

Dominical Letter - -	G
Lunar Cycle, or Golden Number - -	13
Epact - - -	12
Solar Cycle - - -	15
Roman Indiction - -	1

MOVEABLE FEASTS.

Septuagesima Sunday - - -	Feb. 4
Quinquagesima, or Shrove Sunday -	Feb. 18
Ash-Wednesday, or first day in Lent -	Feb. 21
Middle Lent Sunday - - -	Mar. 18
Palm Sunday - - -	April 1
Easter Sunday - -	April 8
Rogation Sunday - - -	May 13
Ascen. Day, or Holy Thursday -	May 17
Whitsunday - -	May 27
Trinity Sunday - - -	June 3
Advent Sunday - -	Dec. 2

Commencement of the four Seasons of the year.

Spring—sun enters ♈, March 20th day, 49m. past three morning.

Summer—sun enters ♋, June 21st day, 25m. past one morning.

Autum—sun enters ♎, Sep. 22d day, 2m. past three afternoon.

Winter—sun enters ♑, December 21st day, 54m. past seven morning.

EPOQUES ET NOTES COMMUNES.

L'Année 1798 la ſeconde après la Biſſextile.

De la période Julienne,	6511
De l'Ere du monde,	5801
Depuis la naiſſance de notre S. Jeſus Chriſt, ſuivant les Chronologiſtes.	1802
De l'Ere vulgaire,	1798
Depuis l'invaſion de Jules Cæſar en Angleterre,	1850
Depuis la découverte de l'Amérique,	306
Du regne de Sa Majeſté GEO. III.	38

CICLES CHRONOLOGIQUES.

Lettre Dominicale	G
Cicle Lunaire, ou Nombre d'Or,	13
Epacte,	12
Cicle ſolaire,	15
Indiction Romaine,	1

FETES MOBILES.

Septuagéſime,	4 Fev.
Quinquagéſime, ou dimanche gras,	18 Fév.
Mercredi des cendres, ou premier jour du carême.	21 Fev.
Dimanche des Rameaux,	1 Avril.
Pâques,	8 Avril.
Dimanche des Rogations,	13 Mai.
Aſcenſion,	17 Mai.
Pentecôte,	27 Mai.
Trinité,	3 Juin.
Dimanche des Avents,	2 Dec.

Commencement des quatre ſaiſons de l'Année.

Le Printems—le ſoleil entre au ♈, le 20e. jour de Mars à 3h. 49m. matin.

L'Eté—le ſoleil entre au ♋, le 21e. jour de Juin à 1h. 25m. matin.

L'Automne—le ſoleil entre ♎, le 22e. jour de Septembre, à 3h. 2m. du ſoir.

L'Hiver—le ſoleil ♑, le 21e. jour de Décembre à 7h. 54m. du matin.

ECLIPSES.

Of four ECLIPSES which will happen this year, viz. two of the Sun and two of the Moon, only that of the Moon on the 23d November, will be viſible at Quebec.—It will commence at 6h. 27m. in the morning, and will diſappear at the ſetting of the Moon, at 7h. 34m. about 7 digits of the ſouthern part of the moon will then be eclipſed.

MOON'S ASPECTS.

● New Moon.	○ Full Moon.
☽ Firſt Quarter.	☾ Laſt Quarter.

THE SIGNS.

♈ Aries.	♎ Libra.
♉ Taurus.	♏ Scorpio.
♊ Gemini.	♐ Sagitarius.
♋ Cancer.	♑ Capricornus.
♌ Leo.	♒ Aquarius.
♍ Virgo.	♓ Piſces.

Explanation of the Calendar.

The firſt Column contains the days of the Month, the ſecond the Dominical Letters for the days of the Week, the third the Holidays, &c. and the fourth riſing and ſetting of the Sun.

ECLIPSES.

De quatre Eclipſes, qu'il y aura cette année, ſavoir, deux de Soleil et deux de Lune; une ſeulement ſera viſible à Québec, c'eſt celle de Lune du 23 Novembre. Elle commencera à 6h. 27m. du matin, et ceſſera de paroitre au coucher de la Lune à 7h. 34m. ſa grandeur ſera alors d'environ 7 doigts dans la partie Auſtrale de la Lune.

FIGURES DES LUNAISONS:

● Nouvelle Lune.	○ Pleine Lune.
☽ Premier Quartier.	☾ Dernier Quartier.

LES DOUZE SIGNES DU ZODIAQUE.

♈ Le Belier, *Aries.*	♎ La Balance, *Libra.*
♉ Le Taureau, *Taurus.*	♏ Le Scorpion, *Scorpio.*
♊ Les Gemaux, *Gemini.*	♐ Le Sagitaire, *Sagitarius.*
♋ L'Ecreviſſe, *Cancer.*	♑ Le Capricorne *Capricornus*
♌ Le Lion, *Leo.*	♒ Le Verſeau, *Aquarius.*
♍ La Vierge, *Virgo.*	♓ Les Poiſſons, *Piſces.*

Explication du Calendrier.

La premiere colonne contient les jours du mois; la ſeconde les jours de la ſemaine; la troiſieme les Fêtes; et la quatrieme le lever et coucher du Soleil:

A Tide Table for the Harbour of Quebec.

New Moon. Age of the Moon.	h.	m.	Full Moon. Age of the Moon.
0	6	45	15
1	7	33	16
2	8	21	17
3	9	9	18
4	9	57	19
5	10	45	20
6	11	33	21
7	12	21	22
8	1	9	23
9	1	57	24
10	2	45	25
11	3	33	26
12	4	21	27
13	5	9	28
14	5	57	29

This Table shews the time of high water ashore, of which circumstance all masters of vessels ought to be well aware when they remove their vessels from one place to another; but the ebbing continues three quarters of an hour in the Channel.

RULE. Having found the age of the moon at the top of each month in the Calendar, look in the left column of the table for the day from new to the full moon, then in the right column the day from the full to the new moon, and in the middle column you will find the time when it is high water ashore.

Times of High Water, on the days of New & Full Moon, at different places of the River St. Lawrence.

At Seven Isles	1h.	Tadoussac	2¾h
At Caouy	1¼	Pot à l'eau de vie	3¼
Manicouagan	1¾	Malbaie	4
Betsiamites	2	Baie St. Paul.	4¾
Port Neuf	2¼	Cap Tourmente	5¼

Table des Marées pour le Havre de Québec.

Age de la Lune.	*h.*	*m.*	*Age de la Lune.*
● 0	6	45	15
1	7	33	16
2	8	21	17
3	9	9	18
4	9	57	19
5	10	45	20
6	11	33	21
7	12	21	22
8	1	9	23
9	1	57	24
10	2	45	25
11	3	33	26
12	4	21	27
13	5	9	28
14	5	57	29

Nouvelle Lune. — Pleine Lune.

Cette table indique le tems où il paroit que la marée est haute à terre, c'est à quoi tous les navigateurs devroient faire attention lorsqu'ils transferent leurs vaisseaux d'un lieu à un autre; mais le flux continue trois quarts d'heure de plus dans le chenail.

REGLE. Ayant trouvé l'âge de la Lune à la tête de chaque mois sur le Calendrier, cherchez dans la colonne de cette table à gauche le jour depuis la nouvelle jusqu'à la pleine Lune, et dans la colonne à droit le jour depuis la pleine jusqu'à la nouvelle Lune, et vis-à-vis, dans la colonne du milieu vous trouverez le tems de la Haute Marée à terre.

Marées Hautes les jours des Nouvelles ou Pleines Lunes.

Aux sept Isles,	1h.	Au pot à l'eau de vie	3¼
Au Caouy,	1¼	A la Malbaie,	4
A Manicouagan	1½	A la Baie St. Paule à	4¾
Au Betsiamites,	2	Au Cap Tourmente,	5¾
A Port Neuf.	2¼	A Québec,	à 6¾
A Tadoussac,	2¾		

Vers le haut de la riviere la Marée montante dure moins que la descendante.

JANUARY has XXXI Days.

Full Moon 2d day, 0h. 22m. afternoon.
Last Quarter 9th, 2h. 52m. morning.
New Moon 16th, 8h 5m. evening.
First Quarter, 25th, 0h. 30m. morning.
Full moon 31st 10h 46m. night.

Ds	ws.	ENGLISH CALENDAR.	R.	○	S.
1	a	CIRCUMCISION.	7	44	5
2	b		7	44	5
3	c		7	43	5
4	d		7	42	5
5	e		7	42	5
6	f	EPIPHANY.	7	41	5
7	G	1st. Sunday after Epiphany.	7	40	5
8	a		7	40	5
9	b		7	39	5
10	c		7	38	5
11	d		7	37	5
12	e		7	36	5
13	f		7	35	5
14	G	2d Sunday after Epiphany.	7	34	5
15	a		7	33	5
16	b		7	32	5
17	c		7	31	5
18	d	Queen Charlotte birth day kept.	7	30	5
19	e		7	29	5
20	f		7	27	5
21	G	Louis XVI. beheaded.	7	26	5
22	a		7	25	5
23	b		7	24	5
24	c		7	23	5
25	d	Converſion St. Paul.	7	21	5
26	e		7	20	5
27	f	Prince Auguſtus Frederick born.	7	19	5
28	G		7	17	5
29	a		7	16	5
30	b	King Charles Martyr.	7	14	5
31	c		7	13	5

JANVIER a XXXI Jours.

- ☉ Le 2 à oh. 22m. Soir.
- ☾ Le 9 à 2h. 52m. Matin.
- ● Le 16 à 8h. 5m. Soir.
- ☽ Le 25 oh. 30 Matin.
- ☉ Le 31 à 10h. 46m. Soir.

Jo	Semaine	FETES.	L ☉ C
1	Lundi	CIRCONCISION.	7 44 5
2	Mardi	Octave Etienne. ..2M	7 44 5
3	Mercredi	Octave Jean. ..M	7 43 5
4	Jeudi	Octave Innocens	7 42 5
5	Vendredi	De la Vigile. ..M	7 42 5
6	Samedi	EPIPHANIE. Octave.	7 41 5
7	DIMAN.	1. ..M	7 40 5
8	Lundi		7 40 5
9	Mardi		7 39 5
10	Mercredi		7 38 5
11	Jeudi	M	7 37 5
12	Vendredi		7 36 5
13	Samedi	Octave. Epiphanie.	7 35 5
14	DIMAN.	2. NOM DE JESUS. ..2M	7 34 5
15	Lundi	Paul Hermite. ..M	7 33 5
16	Mardi	Marcel.	7 32 5
17	Mercredi	Antoine.	7 31 5
18	Jeudi	Chaire s. Pierre à Rome. 2M	7 30 5
19	Vendredi	Canut, ..M	7 29 5
20	Samedi	Fabien, &c.	7 27 5
21	DIMAN.	3. Agnès. M	7 26 5
22	Lundi	Vincent, &c.	7 25 5
23	Mardi	Raimond. ..M	7 24 5
24	Mercredi	Timothée.	7 23 5
25	Jeudi	Conv. St. Paul. ..M	7 21 5
26	Vendredi	Policarpe.	7 20 5
27	Samedi	Jean Chrysostôme.	7 19 5
28	DIMAN.	4.	7 17 5
29	Lundi	François de Sales.	7 16 5
30	Mardi	Martine.	7 14 5
31	Mercredi	Pierre Nolasc.	7 13 5

FEBRUARY has XXVIII. Days.

Last Quarter, 7th, 2h. 48m. afternoon.
New Moon, 15th, 2h. 57m. afternoon.
First Quarter, 23d 3h. 48m. afternoon.

Days	Ws	ENGLISH CALENDAR.	R.	☾	S.
1	d		7	12	5
2	e	Purification of B. V. Mary.	7	10	5
3	f		7	9	5
4	G	Septuagesima Sunday.	7	7	5
5	a		7	6	5
6	b		7	4	5
7	c		7	3	5
8	d		7	1	5
9	e		7	0	5
10	f		6	58	6
11	G	SEXAGESIMA. Sun.	6	57	6
12	a		6	55	6
13	b		6	53	6
14	c		6	52	6
15	d		6	50	6
16	e		6	48	6
17	f		6	47	6
18	G	Quinqua. or Shrove Sunday.	6	45	6
19	a		6	44	6
20	b		6	42	6
21	c	Ash Wednesday.	6	40	6
22	d	wrote home by Bell	6	39	6
23	e		6	37	6
24	f	St. Mathias. P. Adolp. Fred. born	6	36	6
25	G		6	34	6
26	e		6	32	6
27	b		6	30	6
28	c		6	29	6

FEVRIER a XXVIII. Jours.

☾ Le 7 à 2h. 48m. Soir.
● Le 15 à 2h. 57m. Soir.
☽ Le 23 à 3h 48m. Soir.

Jo	Semaine.	FETES.	L	○	C
1	Jeudi	Ignace.	7	12	5
2	Vendredi	PURIFICATION.	7	10	5
3	Samedi	Hilaire M	7	9	5
4	DIMAN.	Septuageſime. Sol. Purif.	7	7	5
5	Lundi	5. Agathe.	7	6	5
6	Mardi	André Corſin. M	7	4	5
7	Mercredi	Romualde.	7	3	5
8	Jeudi	Jean de Matha.	7	1	5
9	Vendredi	Apolline.	7	0	5
10	Samedi	Scholaſtique.	6	58	6
11	DIMAN.	Sexageſime.	6	57	6
12	Lundi		6	55	6
13	Mardi		6	53	6
14	Mercredi	Valentin.	6	52	6
15	Jeudi	Fauſtin, &c.	6	50	6
16	Vendredi		6	48	6
17	Samedi	De la Ste. Vierge	6	47	6
18	DIMAN.	Quinquageſime. ..M	6	45	6
19	Lundi		6	44	6
20	Mardi		6	42	6
21	Mercredi	Les Cendres.	6	40	6
22	Jeudi	Chaire St. Pierre à Ant. 2M	6	39	6
23	Vendredi	..M à la Meſſe.	6	37	6
24	Samedi	Mathias.	6	36	6
25	DIMAN.	1. du Careme. Sol. Mathias.	6	34	6
26	Lundi		6	32	6
27	Mardi		6	30	6
28	Mercredi	4. Tems.	6	29	6

MARCH has XXXI Days.

Full Moon 2d. 8h. 27m. morning.
Last Quarter 9th. 5h. 14m. morning.
New Moon 17th. 9h. 12m. morning.
First Quarter 25th. 3h 7m. morning.
Full Moon 31st. 3h. 52m. afternoon.

Ds	ws	ENGLISH CALEND R.	R	☉	S.
1	d	St. DAVID.	6	24	6
2	e		6	22	6
3	f		6	20	6
4	G	2d sunday in Lent.	6	19	6
5	a		6	17	6
6	b		6	15	6
7	c		6	13	6
8	d		6	12	6
9	e		6	10	6
10	f		6	9	6
11	G	3d Sunday in Lent.	6	7	6
12	a		6	5	6
13	b		6	3	6
14	c		6	2	6
15	d		6	0	6
16	e		6	58	7
17	f	St. Patrick.	5	57	7
18	G	4th or middle Sunday in Lent.	5	55	7
19	a		5	54	7
20	b		5	52	7
21	c	Equal day and night.	5	50	7
22	d		5	48	7
23	e		5	47	7
24	f		5	45	7
25	G	Annun. B. V. 5th Sun. in Lent.	5	43	7
26	a		5	42	7
27	b		5	40	7
28	c		5	38	7
29	d		5	37	7
30	e		5	35	7
31	f		5	34	7

MARS a XXXI Jours.

☽ Le 2 à 8h. 27m. Matin.
☾ Le 9 à 5h. 14m. Matin.
● Le 17 à 9h. 12m. Matin.
☽ Le 25 à 3h. 7m. Matin.
⊙ Le 31 à 3h. 52m. Soir.

Jo	Semaine.	FETES.	L	☉	C
1	Jeudi		6	24	6
2	Vendredi	4. *Tems.*	6	22	6
3	Samedi	4 *Tems.*	6	20	6
4	DIMAN.	2. M	6	19	6
5	Lundi	Casimire. M	6	17	6
6	Mardi		6	15	6
7	Mercredi	Thomas d'Aquin. ..2M	6	13	6
8	Jeudi	Jean de Dieu. ..M	6	12	6
9	Vendredi	Françoise. ..M	6	10	6
10	Samedi	40 Martirs. M	6	9	6
11	DIMAN.	3.	6	7	6
12	Lundi	Grégoire. ..M	6	5	6
13	Mardi		6	3	6
14	Mercredi		6	2	6
15	Jeudi		6	2	6
16	Vendredi		6	2	6
17	Samedi	Patrice. ..M	6	2	6
18	DIMAN.	4. Sol. Joseph. ..M	6	1	6
19	Lundi	Joseph. M.	6	1	6
20	Mardi		6	0	6
21	Mercredi	Benoit. M	6	0	6
22	Jeudi		6	0	6
23	Vendredi		5	57	7
24	Samedi		5	54	7
25	DIMAN.	DE LA PASSION.	5	50	7
26	Lundi	ANNONCIATION. M	5	47	7
27	Mardi		5	43	7
28	Mercredi		5	39	7
29	Jeudi		5	37	7
30	Vendredi	N. D. de Pitié. M.	5	35	7
31	Samedi		5	3[illegible]	[illegible]

APRIL has XXX Days.

Last Quarter 7th. 9h. 47m. night.
New Moon 16th. 1h. 28m. morning.
First Quarter 23d. 11h. 6m. morning.
Full Moon 30th. 3h. 19m. morning.

Ds	ws	ENGLISH CALENDAR.	R.	☉	S.
1	G	6th Sun. in Lent. Palm Sun.	5	32	7
2	a		5	30	7
3	b		5	28	7
4	c		5	27	7
5	d		5	25	7
6	e	Good Friday	5	24	7
7	f		5	22	7
8	G	EASTER DAY.	5	20	7
9	a	Easter Monday.	5	19	7
10	b	Easter Tuesday.	5	17	7
11	c		5	15	7
12	d		5	14	7
13	e		5	12	7
14	f		5	11	7
15	G	1st Sun. after East. St. George	5	9	7
16	a		5	7	7
17	b		5	6	7
18	c		5	4	7
19	d		5	3	7
20	e		5	1	7
21	f		5	0	7
22	G	2d Sun. after Easter.	4	58	8
23	a		4	57	8
24	b		4	55	8
25	c	St. Mark. Princess Mary born.	4	54	8
26	d		4	52	8
27	e		4	51	8
28	f		4	49	8
29	G	3d Sun. after Easter.	4	48	8
30	a		4	46	8

AVRIL a XXX Jours.

☾ Le 7 à 9h. 47m. Soir.
● Le 10 à 1h. 28m. Matin.
☽ Le 23 à 11h. 6m. Matin.
⊙ Le 30 à 3h. 19m. Matin.

Jo	Semaine.	FETES.		L	○	☾
1	DIMAN.	RAMEAUX.		5	23	7
2	Lundi			5	39	7
3	Mardi			5	28	7
4	Mercredi			5	27	7
5	Jeudi	Jeudi Saint.		5	25	7
6	Vendredi	Vendredi *Saint.*		5	24	7
7	Samedi	Samedi Saint.		5	22	7
8	DIMAN.	PAQUES. *Octave.*		5	20	7
9	Lundi			5	19	7
10	Mardi			5	17	7
11	Mercredi			5	15	7
12	Jeudi			5	14	7
13	Vendredi			5	12	7
14	Samedi		M	5	11	7
15	DIMAN.	QUASIMODO.		5	9	7
16	Lundi	François de Paul.		5	7	7
17	Mardi	Isidore.	M	5	6	7
18	Mercredi	Vincent Ferrier.		5	4	7
19	Jeudi	Léon.		5	3	7
20	Vendredi	Hermenegilde.		5	1	7
21	Samedi	Anselme,		5	0	7
22	DIMAN.	2.		4	58	8
23	Lundi	George.		4	57	8
24	Mardi	Soter, &c.		4	55	8
25	Mercredi	Marc. Abstinence *Proces.*		4	54	8
26	Jeudi	Clet, et Marcellin.		4	52	8
27	Vendredi			4	51	8
28	Samedi	De la Ste. Vierge.	M	4	49	8
29	DIMAN.	3. Ste. Famille.	M	4	48	8
30	Lundi	Catherine de Sienne.		4	46	8

MAY has XXXI Days.

First Quarter the 3d at 44m. past 1 afternnoon.
Full Moon the 10th, at 56m. past 7 evening.
Last Quarter the 18th, at 22 m. past 8 night.
New Moon the 26th at 57m. past 3 morning.

D	ws	ENGLISH CALENDAR.	R.	☉	S
1	b	St. Philip and James,	4	45	8
2	c		4	43	8
3	d		4	42	8
4	e		4	41	8
5	f		4	40	8
6	G	4th Sun. after Easter. Siege ra'sed.	4	38	8
7	a		4	37	8
8	b		4	35	8
9	c		4	34	8
10	d		4	33	8
11	e		4	31	8
12	f		4	30	8
13	G	5th Sun. after East. Roga. Sund.	4	29	8
14	a		4	28	8
15	b		4	27	8
16	c		4	25	8
17	d	Holy Thursday. ASCEN.	4	24	8
18	e		4	23	8
19	f	Queen CHAR. born. 1744.	4	22	8
20	G		4	21	8
21	a		4	20	8
22	b	Prs. Eliz. born.	4	19	8
23	c		4	18	8
24	d		4	17	8
25	e		4	16	8
26	f		4	16	8
27	G	WHITSUNDAY.	4	15	8
28	a		4	14	8
29	b	K. Chs. II. restored.	4	13	8
30	c		4	12	8
31	d		8	12	8

MAI a XXXI Jours.

☾ Le 7 à 3h. 23m. Soir.
● Le 15 à 3h. 8m. Soir.
☽ Le 22 à 4h. 36m. Soir.
○ Le 29 à 1h. 24m. Matin.

Jo	Semaine.	FETES.	L ○ C
1	Mardi	Phillipe et Jacques	4 45 8
2	Mercredi	Athanaſe.	4 43 8
3	Jeudi	Invent. Ste. Croix. M	4 42 8
4	Vendredi	Monique.	4 41 8
5	Samedi	Pie. V.	4 40 8
6	DIMAN.	J. Porte Latine. Sol. Phil. M	4 38 8
7	Lundi	Staniſlas.	4 37 8
8	Mardi	Apparition St. Michel.	4 35 8
9	Mercredi	Gregoire Nazianze.	4 34 8
10	Jeudi	Antonin. M	4 33 8
11	Vendredi	Pierre Martyr.	4 31 8
12	Samedi	Nerée, &c.	4 30 8
13	DIMAN.	5.	4 29 8
14	Lundi	*Rogations.* M	4 28 8
15	Mardi	*Rogations.*	4 27 8
16	Mercredi	*Rogations.* Ubalde, M.	4 25 8
17	Jeudi	ASCENSION. *Octave.*	4 24 8
18	Vendredi	Venant. M	4 23 8
19	Samedi	Pierre Celeſtin. 2M	4 22 8
20	DIMAN.	..M	4 21 8
21	Lundi	Bernardin. M	4 20 8
22	Mardi		4 19 8
23	Mercredi		4 18 8
24	Jeudi	*Octave.* Aſcenſion.	4 17 8
25	Vendredi	Gregoire VII. ..M	4 16 8
26	Samedi	*Jeune.* De la Vigile. M à L.	4 16 8
27	DIMAN.	PENTECOTE. *Octave.*	4 15 8
28	Lundi		4 14 8
29	Mardi		4 13 8
30	Mercredi	*Jeune* 4 *Tems.*	4 12 8
31	Jeudi		4 12 8

JUNE has XXX Days.

Last Quarter 6th. 8h. 53m. morning.
New M o. 14 h. 2h 15m. morning.
First Quarter 20th. 8h. 41m. night.
Full Moon 28th. oh. 50m. morning.

Days	Ws	ENGLISH CALENDAR.	R.	O	S.
1	e		4	11	8
2	f		4	10	8
3	G	TRINITY Sunday.	4	10	8
4	a	King GEO. III. [born 1738	4	9	8
5	b	P. Erneſt Aug. born.	4	8	8
6	c		4	8	8
7	d		4	7	8
8	e		4	7	8
9	f		4	7	8
10	G	1ſt Sun. after Trin.	4	6	8
11	a	St. Barnabas.	4	6	8
12	b		4	6	8
13	c		4	5	8
14	d		4	5	8
15	e		4	5	8
16	f		4	5	8
17	G	2d Sun. after Trin.	4	5	8
18	a		4	5	8
19	b		4	5	8
20	c		4	5	8
21	d	Longeſt day.	4	5	8
22	e		4	5	8
23	f		4	6	8
24	G	3d Sun. after Trin. St. John Bapt.	4	6	8
25	a		4	6	8
26	b		4	6	8
27	c		4	6	8
28	d		4	7	8
29	e	St. Peter & Paul,	4	7	8
30	f		4	8	8

JUIN a XXX Jours.

☾ Le 6 à 8h. 5?m. Matin.
● Le 14 à 2h. 15m. Matin.
☽ Le 20 à 8h. 41m. Soir.
○ Le 28 à oh 56m. Matin.

Jo	Semaine.	FETES.	L	○	C
1	Vendredi	*Jeune.* 4 *Tems.*	4	11	8
2	Samedi	*Jeune.* 4 *Tems.* M	4	10	8
3	DIMAN.	TRINITE'. ..M	4	10	8
4	Lundi	Philippe de Néri	4	9	8
5	Mardi	Magdeleine de Pazzis.	4	8	8
6	Mercredi	Norbert.	4	8	8
7	Jeudi	FETE-DIEU, *Octave.*	4	7	8
8	Vendredi		4	7	8
9	Samedi	..M	4	7	8
10	DIMAN.	2. M	4	6	8
11	Lundi	Barnabé M	4	6	8
12	Mardi	Jean à Facundo. 2M	4	6	8
13	Mercredi	Antoine. M.	4	5	8
14	Jeudi	*Octave.* Fete-Dieu.	4	5	8
15	Vendredi	Basile. M	4	5	8
16	Samedi	Marguerite.	4	5	8
17	DIMAN.	3.	4	5	8
18	Lundi	Marc, &	4	5	8
19	Mardi	Julienne. M	4	5	8
20	Mercredi	Silvere.	4	5	8
21	Jeudi		4	5	8
22	Vendredi	Paulin.	4	5	8
23	Samedi	*Jeune* de la Vigile.	4	6	8
24	DIMAN.	4. Jean. B. *Octave* ...M	4	6	8
25	Lundi		4	6	8
26	Mardi	Jean et Paul. M	4	6	8
27	Mercredi		4	6	8
28	Jeudi	*Jeune* Léon. ..2M	4	7	8
29	Vendredi	Pierre et Paul. *Octave. Ann.*	4	7	8
30	Samedi	Commém. Paul. 2M [C. *Ev.*	4	8	8

JULY has XXXI Days.

Last Quarter 6th. 1h. 40m. morning.
New Moon 13th. 11h 8m. morning.
First Quarter 20th 2h. 8m. morning.
Full Moon 27th. 1h. 50m. afternoon.

L.	w	ENGLISH CALENDAR.	R.	O	S.
1	G	4th Sun. after Trin.	4	8	8
2	a	Visit. V. M.	4	9	8
3	b	Dog Days.	4	9	8
4	c		4	10	8
5	d		4	10	8
6	e		4	11	8
7	f		4	12	8
8	G	5th Sund. after Trin.	4	13	8
9	a		4	13	8
10	b		4	14	8
11	c	wrote Bracegy	4	15	8
12	d		4	16	8
13	e		4	17	8
14	f		4	18	8
15	G	6th Sun. after Trinity.	4	18	8
16	a		4	20	8
17	b		4	20	8
18	c		4	22	8
19	d		4	23	8
20	e		4	24	8
21	f		4	25	8
22	G	7th Sun. after Trinity.	4	26	8
23	a		4	27	8
24	b		4	28	8
25	c	St. James.	4	29	8
26	d		4	30	8
27	e		4	32	8
28	f		4	33	8
29	G	8th Sunday after Trin.	4	34	8
30	a		4	36	8
31	b		4	37	8

JUILLET a XXXI Jours.

(Le 6 à 1h 49m. Matin.
● Le 13 à 11h. 8m. Matin.
) Le 20 à 2h. 8m. Matin.
⊙ Le 27 à 1h. 59m. Soir.

Jo	Semaine.	FETES.	L	○	C
1	DIMAN.	*Octave.* Jean Baptiste. 2M	4	8	8
2	Lundi	Visitation. 2M	4	9	8
3	Mardi		4	9	8
4	Mercredi		4	10	8
5	Jeudi		4	10	8
6	Vendredi	*Octave.* Apôtres.	4	11	8
7	Samedi	De la Ste. Vierge.	4	12	8
8	DIMAN.	6. Dedicace. *Octave.* ..M	4	13	8
9	Lundi	Elisabeth. M	4	13	8
10	Mardi	VII Freres M	4	14	8
11	Mercredi	. M	4	15	8
12	Jeudi	Jean Gualbert. ..2M	4	16	8
13	Vendredi	Anaclet. ..M	4	17	8
14	Samedi	Bonaventure. ..M	4	18	8
15	DIMAN.	*Oct.* Dedicace. M	4	18	8
16	Lundi	N.D. du M. Carmel.	4	20	8
17	Mardi	Alexis.	4	20	8
18	Mercredi	Henri. ..M	4	22	8
19	Jeudi	Vincent de Paul.	4	23	8
20	Vendredi	Marguerite.	4	24	8
21	Samedi	De la Ste. Vierge. M.	4	25	8
22	DIMAN.	Magdelaine. Sol. Jac. M	4	26	8
23	Lundi	Apollinaire. M	4	27	8
24	Mardi	De la Vigile. M	4	28	8
25	Mercredi	Jacques. ..M	4	29	8
26	Jeudi	Anne.	4	30	8
27	Vendredi	Pantaléon.	4	32	8
28	Samedi	Nazaire, &c.	4	33	8
29	DIMAN.	9. Sol. Anne. ..M.	4	34	8
30	Lundi	Marthe. ..M	4	36	8
31	DIMAN.	Ignace.	4	37	8

AUGUST has XXXI Days.

Last Quarter 4th. 5h. 33m. afternoon.
New Moon 11 h 7h. 38m. afternoon.
First Quarter 18th. 9h. 21m. morning.
Full Moon 26th. 4h. 49. morning.

Ds	ws	ENGLISH CALENDAR.	R	O	S.
1	c	Lammas day.	4	38	8
2	d		4	40	8
3	e		4	41	8
4	f		4	42	8
5	G	9th Sun. aft. Trinity.	4	44	8
6	a	Tranfiuration.	4	45	8
7	b		4	47	8
8	c		4	48	8
9	d		4	49	8
10	e		4	51	8
11	f	Dog days end.	4	52	8
12	G	10th Sun. after Trin. P. of Wales,	4	54	8
13	a	[born. 1762.	4	55	8
14	b		4	57	8
15	c		4	59	8
16	d	Duke of York born.	5	0	7
17	e		5	1	7
18	f		5	3	7
19	G	11th Sun. after Trinity.	5	5	7
20	a		5	5	7
21	b	Duke of Clarence born.	5	8	7
22	c		5	9	7
23	d		5	11	7
24	e	St. Bartholomew.	5	12	7
25	f		5	14	7
26	G	12th Sun. after Trinity.	5	16	7
27	a		5	17	7
28	b		5	19	7
29	c	St. John Bapt. beheaded.	5	21	7
30	d		5	22	7
31	e		5	24	7

AOUST a XXXI Jours.

☾ Le 4 à 5h. 33m. Soir.
● Le 11 à 7h. 38m. Soir.
☽ Le 18 à 9h. 21m. Matin.
○ Le 26 à 4h. 49m. Matin.

Jo	Semaine.	FETES.	L	○	C
1	Mercredi	Pierre aux Liens. ..2M	4	38	8
2	Jeudi	Etienne.	4	40	8
3	Vendredi	Invention Etienne.	4	41	8
4	Samedi	Dominique.	4	42	8
5	DIMAN.	10. N. D. des Neiges. M.	4	44	8
6	Lundi	Transfiguration. ..M	4	45	8
7	Mardi	Cajetan. M.	4	47	8
8	Mercredi	Cyriac, &c.	4	48	8
9	Jeudi	De la Vigile. ..M	4	49	8
10	Vendredi	Laurent. *Octave.*	4	51	8
11	Samedi	*Jeune* ..M	4	52	8
12	DIMAN.	11. Claire, Sol. Laurent. 2M	4	54	8
13	Lundi	..M	4	55	8
14	Mardi	Messe de la Vigile. ..2M	4	57	8
15	Mercredi	ASSOMPTION. *Octave*	4	59	8
16	Jeudi	Hiacinthe. ..2M	5	0	7
17	Vendredi	*Oct.* Laurent. ..M	5	1	7
18	Samedi	*Jeune.* M	5	3	7
19	DIMAN.	12. Joachim. Sol. Aſſ. ..2M	5	5	7
20	Lundi	Bernard. ..M	5	6	7
21	Mardi		5	8	7
22	Mercredi	*Octave.* Aſſomption. ..M	5	9	7
23	Jeudi	Philippe de Beniti. ..M	5	11	7
24	Vendredi	Bartheleemi.	5	12	7
25	Samedi	Louis.	5	14	7
26	DIMAN.	13 Sol. Louis. M	5	16	7
27	Lundi.		5	17	7
28	Mardi	Auguſtin M	5	19	7
29	Mercredi	Decollation. J. B. ..M	5	21	7
30	Jeudi	FETE DU SACERDOCE.	5	22	7
31	Vendredi	Raimond Nonnat. C	5	24	7

SEPTEMBER has XXX Days.

Last Quarter 3d. 7h. 34m. morning.
New Moon, 10th. 1h. 47m. morning.
First Quarter 16th. 8h. 20m. morning.
Full Moon 24th. 9h. 21m. night.

Ds	ws	ENGLISH CALENDAR.	R.	O	S.
1	f		5	25	7
2	G	13th Sun. after Trinity.	5	27	7
3	a		5	28	7
4	b		5	30	7
5	c		5	32	7
6	d		5	33	7
7	e		5	35	7
8	f	Nativ. B. Vir. Mary.	5	37	7
9	G	14th Sun. after Trinity.	5	38	7
10	a		5	40	7
11	b		5	42	7
12	c		5	43	7
13	d		5	45	7
14	e		5	47	7
15	f		5	48	7
16	G	15th Sun. after Trinity.	5	50	7
17	a		5	52	7
18	b		5	53	7
19	c		5	55	7
20	d		5	57	7
21	e	St. Mathew.	5	58	7
22	f	K. GEO. III. crown. 1761.	6	0	6
23	G	16th Sun. after Trinity.	6	2	6
24	a		6	3	6
25	b		6	5	6
26	c		6	7	6
27	d		6	8	6
28	e		6	10	6
29	f	Pts. Royal born.	6	12	6
30	G	17th Sun. after Trinity.	6	13	6

SEPTEMBRE a XXX Jours.

(Le 3 à 7h. 34m. Matin.
● Le 10 à 1h. 47m. Matin.
) Le 16 à 8h. 20m. Matin.
○ Le 24 à 9h. 21m. Soir.

Jo	Semaine.	FETES.	L	○	C
1	Samedi	Rose de Lima. 2M	5	25	7
2	DIMAN.	14. } s. s. Flavien et	5	27	7
3	Lundi	Etienne. } Felicité.	5	28	7
4	Mardi		5	30	7
5	Mercredi	Laurent justinien.	5	32	7
6	Jeudi		5	33	7
7	Vendredi		5	35	7
8	Samedi	Nativité. *Octave.* M	5	37	7
9	DIMAN.	15. NOM de MARIE. Sol.	5	38	7
10	Lundi	Nich. Tolentin M [Nat. 2M	5	40	7
11	Mardi		5	42	7
12	Mercredi		5	43	7
13	Jeudi		5	45	7
14	Vendredi	Exalta. Ste. Croix. ..M	5	47	7
15	Samedi	*Octave.* Nativité. ..M	5	48	7
16	DIMAN.	16. ..M	5	50	7
17	Lundi	Stigmates St. François.	5	52	7
18	Mardi	Thomas de Ville-neuve.	5	53	7
19	Mercredi	*Jeu.* 4 *Tems.* Janvier, &c. M	5	55	7
20	Jeudi	Eustache, &c. M	5	57	7
21	Vendredi	*Jene* 4 *tems.* Mathieu. M.	5	58	7
22	Samedi	*Jeu.* 4 *Tems.* Corneille, &c.	6	0	6
23	DIMAN.	17. Sol. Mathieu. M. (2M	6	2	6
24	Lundi	D. de la Mer.	6	3	6
25	Mardi	Lin.	6	5	6
26	Mercredi	Cyprien, &c.	6	7	6
27	Jeudi	Côme, &c.	6	8	6
28	Vendredi	Winceslas.	6	10	6
29	Samedi	Michel.	6	12	6
30	DIMAN.	Jerôme. sol. Michel. M.	6	13	6

OCTOBER has XXXI Days.

Last Quarter 2d. 7h. 23m. night.
New Moon 9th. 10h. 51m. morning.
First Quarter 16th. 1ch. 26m. morning.
Full Moon 24th. 2h. 41m. night.

Ds	ws	ENGLISH CALENDAR.	R.	O	S.
1	a		6	15	5
2	b		6	17	6
3	c		6	18	6
4	d		6	20	6
5	e		6	22	6
6	f		6	23	6
7	G	18th Sun. after Trinity.	6	25	6
8	a		6	27	6
9	b		6	28	6
10	c		6	30	6
11	d		6	32	6
12	e		6	33	6
13	f		6	35	6
14	G	19th Sun. after Trinity.	6	36	6
15	a		6	38	6
16	b	Dark Sunday at Quebec, 1785.	6	40	6
17	c		6	41	6
18	d	St. Luke.	6	43	6
19	e		6	44	6
20	f		6	46	6
21	G	20th Sun. after Trinity.	6	48	6
22	a		6	49	6
23	b		6	51	6
24	c		6	52	6
25	d	Geo. III. Accession.	6	54	6
26	e	Geo. III. proclam. 1760.	6	56	6
27	f		6	57	6
28	G	21st Sun. after Trin. Simon & Jude.	6	59	6
29	a		7	0	5
30	b		7	2	5
31	c		7	3	5

OCTOBRE a XXXI Jours.

☾ Le 2 à 7h. 23m. Soir.
● Le 9 à 10h. 51m. Matin.
☽ Le 16 à 10h. 26m. Matin.
⊙ Le 24 à 2h. 41m. Soir.

Jo	Semaine.	FETES.		L	◯	C
1	Lundi	Remi.		6	15	6
2	Mardi	Anges Gardiens.		6	17	6
3	Mercredi			6	18	6
4	Jeudi	François, d'Aſſiſe.		6	20	6
5	Vendredi	Placide, &c.		6	22	6
6	Samedi	Bruno.		6	23	6
7	DIMAN.	19. *S*olem. Roſaire.	3M	6	25	6
8	*L*undi	Brigitte.	M	6	27	6
9	Mardi	Den s, &c.		6	28	6
10	Mercredi	François de Borgias.		6	30	6
11	Jeudi			6	32	6
12	Vendredi			6	33	6
13	Samedi	Edouard.		6	35	6
14	DIMAN.	20.		6	36	6
15	Lundi	Therèſe.		6	38	6
16	Mardi	Callixte.		6	40	6
17	Mercredi	Hedwige.		6	41	6
18	Jeudi	*Luc.*		6	43	6
19	Vendredi	Pierre d'Alcantara.		6	44	6
20	Samedi	De la Ste. Vierge.		6	46	6
21	DIMAN.	21. N. D. de Victoire.		6	48	6
22	Lundi			6	49	6
23	Mardi			6	51	6
24	Mercredi			6	52	6
25	Jeudi	Chriſante, &c.		6	54	6
26	Vendredi	Evariſte.		6	56	6
27	Samedi	*Jeune.* De la Vigile.		6	57	6
28	DIMAN.	22. Simon et Jude.	M	6	59	6
29	Lundi			7	0	6
30	Mardi			7	2	6
31	Mercredi	*Jeune.* De la Vigile.	C 3	7	3	6

NOVEMBER has XXX Days.

Last Quarter 1st. 5h. 33m. morning.
New Moon 7th. 9h. 51m. night.
First Quarter 15th 5h. 30m. morning.
Full Moon 23d. 8h. 1m. morning.
Last Quarter 30th. 2h. 10m. afternoon.

Ds	ws	ENGLISH CALENDAR.	R.	O	S.
1	d	All Saints.	7	5	5
2	e	Prince Edward born.	7	6	5
3	f	Prs. Sophia born.	7	8	5
4	G	22d Sund. aft. Trin.	7	9	5
5	a		7	11	5
6	b		7	12	5
7	c	D. of Cumberland born.	7	13	5
8	d	Prs. Augusta Sophia born.	7	15	5
9	e		7	16	5
10	f		7	17	5
11	G	23d Sund. after Trinity.	7	19	5
12	a		7	20	5
13	b		7	21	5
14	c		7	22	5
15	d		7	24	5
16	e		7	25	5
17	f		7	26	5
18	G	24th Sun. after Trinity.	7	27	5
19	a		7	28	5
20	b		7	30	5
21	c		7	30	5
22	d		7	32	5
23	e		7	33	5
24	f		7	34	5
25	G	Duke of Glouceſter born.	7	35	5
26	a		7	36	5
27	b		7	36	5
28	c		7	37	5
29	d		7	38	5
30	e	St. Andrew.	7	39	5

NOVEMBRE a XXX Jours.

☾ Le 1 5h. à 33m. Matin.
● Le 7 à 9h. 51m. Soir.
☽ Le 15 à 5h. 30m. Matin.
⊙ Le 23 à 8h. 1m. Matin.
☾ Le 30 à 2h. 10 Soir.

Jo	Semaine.	FETES.	L	◯	C
1	jeudi	TOUSSAINT. *Octave.*	7	5	5
2	Vendredi	Tréspassés.	7	6	5
3	Samedi		7	8	5
4	DIMAN.	23. Charles. .3M	7	9	5
5	Lundi		7	11	5
6	Mardi		7	12	5
7	Mercredi		7	13	5
8	jeudi	*Octave.* Toussaint. ..M	7	15	5
9	Vendredi	Dedic. Basil. Sauveur. ..M	7	16	5
10	samedi	André Avellin. .M	7	17	5
11	DIMAN.	24. Martin. ..M	7	19	5
12	Lundi	Martin Pape.	7	20	5
13	Mardi	Didace.	7	21	5
14	Mercredi		7	22	5
15	jeudi	Gertrude.	7	24	5
16	Vendredi		7	25	5
17	samedi	Grégoire Thaumaturge.	7	26	5
18	DIMAN.	25. Dedic. Basil. St. Pier. M	7	27	5
19	Lundi	Elizabeth. .M.	7	28	5
20	Mardi	Felix de Valois.	7	30	5
21	Mercredi	Préſentation.	7	30	5
22	jeudi	Cecile.	7	32	5
23	Vendredi	Clement. ..M	7	33	5
24	samedi	*Jeune.* Jean de la Croix. M	7	34	5
25	DIMAN.	26. Catherine. Sol. André M	7	35	5
26	Lundi	Pierre.	7	36	5
27	Mardi		7	36	5
28	Mercredi		7	37	5
29	Jeudi	De la Vigile. .2M	7	38	5
0	Vendredi	André.	7	39	5

DECEMBER has XXXI Days.

New Moon 7th 9h. 6m. morning.
First Quarter 15th. 2h. 26m. morning.
Full Moon 22d. 10h. 26m. night.
Last Quarter 29th. 9h. 55m. night.

Ds	ws	ENGLISH CALENDAR.	R.	O	S.
1	f		7	40	5
2	G	Advent Sunday.	7	40	5
3	a		7	41	5
4	b		7	42	5
5	c		7	42	5
6	d		7	43	5
7	e		7	43	5
8	f	Conception of the V. M.	7	44	5
9	G	2d Sun. in Advent.	7	44	5
10	a		7	45	5
11	b		7	45	5
12	c		7	45	5
13	d		7	46	5
14	e		7	46	5
15	f		7	46	5
16	G	3d. Sun. in Advent.	7	46	5
17	a		7	46	5
18	b		7	46	5
19	c		7	46	5
20	d	Shorteſt day.	7	46	5
21	e	St. Thomas.	7	46	5
22	f		7	46	5
23	G	4th Sunday in Advent.	7	46	5
24	a		7	46	5
25	b	Chriſtmas Day.	7	46	5
26	c	St. Stephen.	7	46	5
27	d	St. John.	7	45	5
28	e	Innocents.	7	45	5
29	f		7	45	5
30	g		7	44	5
31	G	Americans defeated.	7	44	5

DECEMBRE a XXXI Jours.

● Le 7 à 9h. 6m. Matin.
☽ Le 15 à 2h. 26m. Matin.
○ Le 22 à 10h. 26m. Soir.
☾ Le 29 à 9h. 55m. Soir.

Jo	Semaine.	FETES.	L	○	C
1	samedi	De la Ste. Vierge.	7	40	5
2	DIMAN.	1. de l'Avent. sol. F. Xavier.	7	40	5
3	Lundi	François Xavier. M	7	41	5
4	Mardi	Pierre Chrisologue. 2M	7	42	5
5	Mercredi	Bibiane. 2M	7	42	5
6	Jeudi	Nicolas. ..M	7	43	5
7	Vendredi	Ambroise. ..M	7	43	5
8	samedi	CONCEPTION. *Oct.* ..M	7	44	5
9	DIMAN.	2. ..M	7	44	5
10	Lundi	2M.	7	45	5
11	Mardi	Damase. ..2M	7	45	5
12	Mercredi	..M	7	45	5
13	Jeudi	Luce. ..2M	7	46	5
14	Vendredi	M	7	46	5
15	samedi	*Octave.* Conception. M..	7	46	5
16	DIMAN.	3.	7	46	5
17	Lundi	Eusebe. ..M	7	46	5
18	Mardi		7	46	5
19	Mercredi	*J. 4 Tems.*	7	46	5
20	Jeudi	Messe de la Vigile.	7	46	5
21	Vendredi	*J. 4 tems.* Thomas. . M	7	46	5
22	samedi	*Jeune. 4 Tems.*	7	46	5
23	DIMAN.	4. Sol. Thomas.	7	46	5
24	Lundi	*Jeune.* de la Vigile.	7	46	5
25	Mardi	NOEL. *Octave.*	7	46	5
26	Mercredi	ETIENNE. *Octave.* ..M	7	46	5
27	Jeudi	JEAN. *Octave.* ..2M	7	45	5
28	Vendredi	Innocens. *Octave.* ..3M	7	45	5
29	samedi	Thomas. ..4M	7	45	5
30	DIMAN.	4M	7	44	5
31	Lundi	Silvestre. ..4M	7	44	5

Of the MOVEABLE FEASTS.

EASTER-DAY, on which the other moveable feasts of the year depend, is always the first Sunday after the Full Moon, which happens upon, or next after the 21st day of March; and if the Full Moon happen upon a Sunday, Easter-day is the Sunday following.

Septuagesima	is	Nine	weeks before Easter.
Sexagesima		Eight	
Quinquagesima		Seven	
Quadragesima		Six	
Rogation Sunday		Five weeks	after Easter.
Ascention day		Forty days	
Whitsunday		Seven weeks	
Trinity Sunday		Eight weeks	

Of the Changes of the Moon.

Many persons, understanding that the mean time between one new Moon and another is 29 days, 12 hours, 44 minutes and a fraction, imagine that, to find the full or quarters of the Moon, they have only to add a half or fourth part of that time; and when they do not find the changes marked in the Calendar to correspond with this method, they impute it to mistake in the calculation of those changes. It is therefore, necessary to put them in mind, that the great inequality of the Moon's motions renders the above rule extremely inaccurate, so that nineteen times in twenty, it must fail in giving the true conjunction or change.

DES FETES MOBILES.

Pâques, de qui dépendent toutes le Fêtes mobiles de l'année, eſt toujours le premier Dimanche après la pleine lune, qui arrivent le vingt et unieme jour de Mars, ou qui ſuit ce quantieme; et ſi la pleine lune tombe ſur un Dimanche, Pâques vient le Dimanche ſuivant.

Septuagéſime	eſt	Neuf	ſemaines devant Pâques.
Sexagéſime		Huit	
Quinquagéſime		Sept	
Quadragéſime		Six	
Dimanche des rogations		Cinq ſemaines	Après Pâques.
Aſcenſion		Quarante jours	
Pentecôte		Sept ſemaines	
Dimanche de la Trinité		Huit ſemaines	

Changement des Lunaiſons.

Pluſieurs perſonnes, comprenant que le tems ordinaire entre une nouvelle lune et une autre eſt de 29 jours, 12 heures, 44 minutes et une fraction, croyent que pour trouver le plein ou les quartiers de la lune, il ſuffit d'ajouter la moitié ou le quart de ce tems; et lorſqu'elles trouvent que les changemens marquées dans le Calendrier ne s'accordent point avec cette methode, elles en imputent l'erreur au calcul de ces changements. Il eſt donc néceſſaire de leur faire obſerver, que la grande inégalité dans les mouvement de la lune, rend cette régle abſolument fauſſe, en ſorte que dix neuf fois ſur vingt, elle manquera de donner la vraie conjonction.

POIDS et TAUX de la Monnoie D'or, tels que reglés par l'Acte du Parlement Provincial, passé Samedi, 7e Mai, 1796.

MONNOIE.	Poids.		Courant.			Livres.	
	gros.	grs	£	s	d	£	s
La Guinée Angloise	5	6	1	3	4	28	0
La Portugaise de Portugal	18	0	4	0	0	96	0
La Moidore de Portugal	6	18	1	10	0	36	0
Le Quadruple d'Espagne, de 4 pistoles	17	0	3	14	0	88	16
Le Louis d'or de France monnoyé avant 1793.	5	4	1	2	6	27	0
La Pistole de France, monnoyée avant 1793.	4	4	0	18	0	20	8
L'Aigle Américain,	11	6	2	10	0	60	0

Et ainsi en proportion pour chaque dénomination plus haute ou plus basse des dites monnoies. Chaque grain audessus et chaque grain audessous du poids sera alloué à raison de 2¼ courant. Après le 1er de Juin 1797, dans les payements audessus de 50£. courant, qui seront faits en espèces d'or, l'or pourra être pesé en gros; c'est à dire, la monnoie d'or de la Grande Bretagne, de Portugal et de l'Amérique ensemble et passera à raison de 8£ courant par once Troye; l'or d'Espagne et de France sera pesé ensemble et passera à raison de 87£. courant par once Troye—et il sera fait une déduction de deux-tiers d'un grain sur chaque piece ainsi pesé en gros, comme compensation pour la perte qui en resultera en les payant en detail.

MONNOIE D'ARGENT.

La Piastre Americaine passera à cinq chellins, et toute autre piece de monnoie d'argent actuellement de cours en cette Province passera comme ci-devant.

On ne pourra point offrir légalement dans un seul payement, plus que la valeur d'un chellin en monnoies de cuivre.

A General Rule

To turn any given Currency into any Currency required.

Rule 1. Let the value of the Spaniſh Dollar be expreſſed in Shillings, or Pence, in each of the Currencies, writing them in form of a Fraction,

and making the { required / given } Currency the { Numerator / Denominator } of the Fraction.

Reduce this Fraction to its *leaſt terms*, and it will ſerve as a conſtant Multiplier, by which any ſum of the *given* Currency being Multiplied, it will be converted into the Currency required.

N. B. When the Fraction is not an improper one the *Multiplier* will become a Diviſor.

Example.

To form a rule for changing Sterling at 4*ſ*6. pr. Dollar into New-York at 8*ſ*. pr. Dollar.

Here *Sterling* is *given*, and *York required:* The Dollar in { York is 8*ſ*. or 96 Pence Numerator, / Sterling 4*ſ*6. or 54 Pence Denominator.

Therefore $\frac{96}{54}$ is the Multiplier ſought, which reduced to its leaſt terms becomes $\frac{16}{9}$ or $1\frac{7}{9}$, therefore if Sterling be multiplied by 16 and divided by 9 the reſult will be York, thus. $\frac{16}{9}$ is the ſame as 2 into $\frac{8}{9}$, but $\frac{8}{9}$ is the ſame as 1 leſs $\frac{1}{9}$, therefore 2 into $\frac{8}{9}$ is equal to 2 into 1 leſs $\frac{1}{9}$, which is that Rule, expreſſed ſhorter thus, $\frac{16}{9} = 2 \times \frac{8}{9} = 2 \times 1\frac{1}{9}$.

TABLE of INTEREST at 6 per CENT.

TABLE d'INTERETS à 6 par CENT.

		1 Week			1 Month			3 Mon.			6 Mon.			1 Year.		
		s.	d.	q.	s.	d.	q.	s.	d.	q.	s.	d.	q.	s.	d.	q.
SHILLINGS.	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	3
	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	3	0	1	2
	3	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	0	0	2	0
	4	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	1	0	2	3
	5	0	0	0	0	0	1	0	0	3	0	1	3	0	3	2
	6	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	2	0	0	4	1
	7	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	2	2	0	5	0
	8	0	0	0	0	0	2	0	1	1	0	2	3	0	5	2
	9	0	0	0	0	0	2	0	1	2	0	3	0	0	6	1
	10	0	0	0	0	0	2	0	1	3	0	3	2	0	7	0
POUNDS.	1	0	0	1	0	1	0	0	3	2	0	7	0	1	2	0
	2	0	0	2	0	2	1	0	7	0	1	2	0	2	4	0
	3	0	0	3	0	3	2	0	10	3	1	9	2	3	7	0
	4	0	1	0	0	4	3	1	2	1	2	4	2	4	9	0
	5	0	1	2	0	6	0	1	6	0	3	0	0	6	0	0
	6	0	1	3	0	7	0	1	9	2	3	7	0	7	2	0
	7	0	2	0	0	8	1	2	1	0	4	2	0	8	4	0
	8	0	2	1	0	9	2	2	4	3	4	9	2	9	7	0
	9	0	2	2	0	10	3	2	8	1	5	4	2	10	9	0
	10	0	3	0	1	0	0	3	0	0	6	0	0	12	0	0

		l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.
TENS of POUNDS.	20	0	0	6	0	2	0	0	6	0	0	12	0	1	4	0
	30	0	0	9	0	3	0	0	9	0	0	18	0	1	16	0
	40	0	1		0	4	0	0	12	0	1	4	0	2	8	0
	50	0	1	3	0	5	0	0	15	0	1	10	0	3	0	0
	60	0	1	6	0	6	0	0	18	0	1	16	0	3	12	0
	70	0	1	9	0	7	0	1	1	0	2	2	0	4	4	0
	80	0	2	0	0	8	0	1	4	0	2	8	0	4	16	0
	90	0	2	3	0	9	0	1	7	0	2	14	0	5	8	0
	100	0	2	6	0	10	0	1	10	0	3	0	0	6	0	0
	1000	1	5	0	5	0	0	15	0	0	30	0	0	60	0	0

BUREAU GENERAL DE LA POSTE

Depart des Malles.

Au commencement de chaque mois il part une Malle de Falmouth pour Québec, et arrive plus tôt ou plus tard ſelon les circonſtances: Une autre part pour Angleterre tous les mois, en hyver, ſoit par la voie d'Halifax ou de New-York.

Une Malle eſt acheminée de Québec à Halifax une fois chaque quinze jours en Eté, et une fois tous les mois en Hiver.

Une Malle part de Québec tous les Jeudis pour (Burlington) les Etats Unis.

Le Courier part de Québec et de Montréal tous les Lundis et jeudis à quatre heures après midi, et arrive tous les Mecredis et Samedis, ſi le tems le permet.

Chemins de Poste dans la Province.

Taxe des Prix à payer, et diſtances de Poſte en Poſte entre Québec et Montréal.

Noms des Maitres *de* Poste *et des endroits de Relais.*	*Lieues.*	*Taxe* s.	d.
De Québec chez Nicolas l'ainé au Cap Rouge, (premiere poſte) - - -	3	5	0
De Nicolas l'ainé chez Gingras à Saint Auguſtin, - - - - -	3	3	0
De Gingras chez Grenier à la Pointe aux Trembles, - - - - -	1½	1	6
De Grenier chez Grenon à ditto, - - -	2	2	0
De Grenon à la riviere Jacques Cartier,	2½	2	6
Grenon ne mene l'hiver que chez Godin en-deça de la riviere Jacques Cartier; la diſtance eſt de - -	2½	2	6
De Godin chez Marcotte au Cap Santé,	2½	2	6

Noms des MAITRES *de* POSTE *et des endroits de Relais.*	*Lieues.*	*Taxe.* s.	d.
Pichay demeure à l'Oueſt de la riviere Jacques Cartier, on prend la poſte chez lui en Eté, et il mene chez Marcotte au Cap Santé,	2	2	0
De Marcotte chez Noe à Dechambault,	3	3	0
De Noe chez Rolet aux Grondines, - - -	2½	2	6
De Rolet chez Boiſvert, bout de l'Oueſt des Grondines, - - - - - -	2	2	0
De Boiſvert au bord de la riviere Ste. Anne,	2	2	0
Boiſvert paſſe la riviere ſur la glace en hiver, et mene chez Perin, alors on paie		2	3
De Perin, côté de l'Oueſt de la riviere Ste. Anne chez Guillette à Batiſcan, en Eté, - - - - - - -	2	2	0
En Hiver Perin paſſe la riviere Batiſcan ſur la glace et mene chez Goin, alors on paie - - - - - - - - -	2	2	3
De Goin côté de l'Oueſt de Batiſcan chez Duval à Champlain - - - - - -	2	2	0
De Duval à Champlain chez La Croix, même paroiſſe, - - - - - - -	2½	2	6
De La Croix chez Rocheleau au Cap La Madelaine, - - - - - - -	2	2	0
De Rocheleau chez Corbin au paſſage de St. Maurice, - - - - - - - -	1	1	0
De Corbin chez Pratt aux Trois-Rivieres, - - - - - - - - -	1	1	0
La plûpart des voiageurs préferent d'aller du Cap Madelaine aux Trois Rivieres par eau—l'on paie pour 1 ou 2 perſonnes,		2	6
De Pratt chez Panneton à la Pte. du Lac,	3	4	0
De Panneton chez Jean Lord à Machiche, -	3	3	0

Noms des MAITRES *de* POSTE *et des endroits de Relais.*	*Lieues.*	*Taxe* s.	d.
De Jean Lord chez Forbes à la Riviere du Loup	3	3	0
De Forbes chez Belaire à Maskinongé, -	2	2	0
De Belaire chez Gregoire à New-York, -	3¼	3	3
De Gregoire chez Généreux à Berthier, -	4	4	0
De Généreux chez Lafontaine à Dautray,	2½	2	6
De Lafontaine chez Robillard à La Valtrie,	3½	3	6
De Robillard chez Dunoyer à St. Sulpice, -	2½	2	6
De Dunoyer (d) chez Deschamps à Repentigny	2	2	0
De Debreuil (bout de l'Isle) chez P. Briond à la Pointe aux Trembles, - - -	2½	2	6
De P. Briond à la ville de Montréal, - -	3	5	

(d) *Dunoyer n'arrête pas chez Deschamps en hiver. Il traverse la riviere sur la glace et mene chez Dubreuil, au bout de l'Isle de Montréal—et alors on lui paie 2s6.*

Les Traverses se paient séparément des Postes.

PASSAGE.	*Une Caleche.*	*ditto à deux Chevaux.*	*Cheval et Cavalier.*
Du Cap Rouge,	8 sols.	12 sols.	4 sols.
De Jacques Cartier,	18	4	9
De Ste. Anne,	15	0	8
De Batiscan, -	15	0	8
De Champlain,	6	9	8
Des Chenaux, -	18	24	9
De Repentigny au bout de l'Isle de Montreal, -	60	60	40

POSTE ENTRE WILLIAM HENRY ET ST. JEAN.

Noms des MAITRES *de* POSTE *et des endroits de Relais.*	*Lieues.*	*Taxe.* s.	d.
De William Henry chez Lanchevin à St. Ours,	3	3	0
De Lanchevin chez Gadbois à St. Dennis,	3	3	0

Noms des MAITRES *de* POSTE *et des endroits de Relais.*	*Lieues.*	*Taxe.* s.	d.
De Gadbois chez Plomondon à St Charles,	3	3	
De Plomondon chez Guertin à Belœil.	2 1/2	2	6
De Guertin chez J. B. Touſſaint Ferriere à Chambly, - - - - - - - -	5	5	
De Touſſaint Ferriere à St. Jean, -	4 1/2		

POSTE ENTRE LA POINTE LEVI ET LES TROIS PISTOLES.

Noms des MAITRES *de* POSTE *et des endroits de Relais.*	*Lieues.*	*Arpens.*	*Taxe.* s.	d.
De Begin à la Pointe Levi à Beaumont chez la Veuve Couture, - - -	2 1/2	15	2	8
De la Veuve Couture à St. Michel chez J. Poliquin - - - - - -	1 1/4	13	1	5
De J. Poliquin à St. Valier chez Antoine Fortin, - - - -	2	20	2	3
De Fortin à Berthier chez Carboneau	1 1/4	18	1	3 1/2
De Carboneau, chez F. Tetû à S Thomas				
De F. Têtu chez A Dubord côté S.O de la riviere, *qui mene en montant chez Tetû*				
De J.B. Dupuis au N.E. de la riviere St. Thomas au Cap chez Morancy,	1 3/4	4	1	9 1/2
De Morancy à l'Iſlet chez Emanl. Deſprès,	2 3/4	11	2	10 1/2
D' E. Deſprés à St. Jean chez F. Duval,	2 1/2	20	2	9
De Fs. Duval à St. Roc, chez P. Dubé,	2 1/2	1	2	6
De P. Dubé à Ste. Anne chez Raphael Martin, - - - - - - -	2 1/2	5	2	6 1/2
De R. Martin à la Riviere Ouelle, chez François Boucher, - - -	2 1/4	16	2	5
De F. Boucher au Haut Kamouraſka chez Autoine Le Bel, - - - -	2 3/4	3	2	9 1/2
D'A. Le Bel au Bas Kamouraſka chez Jean Michaud, - - -	2 1/2	19	2	6

Noms des MAITRES *de* POSTE *et des endroits de Relais.*	*Lieues.*	*Arpens*	*Taxe.* s.	d.
De Jean Michaud à la Riviere des Caps chez Auguſtin Dupleſſi, - -	2½	2		6
D'Aug. Dupleſſi à l'entrée du Portage, -	1	15	1	
De-là à la Riviere du Loup chez Marquis	1		1	0
De-là chez Saindon à Kakouna, - -	3		3	0
De-là chez Paul Dion à l'Iſle Verte, -	3		3	0
De-là chez J. B. Rioux aux Trois Piſtoles,	5		5	

N. B. *Les trois dernieres Poſtes ſe font à cheval ou en canot.*
84 Arpens font une Lieue.

Diſtance de Québec *à* Saint Jean *en* Nouveau Brunſwick, *et de-là à* Halifax *en la* Nouvelle Ecoſſe. *(en Miles)*

De La Pointe Levi au Portage à la Riviere des Caps,	121½
De-là au Lac Timiſkuata, (chez Higginbothom)	36
De-là à l'établiſſement à Madawaſka, -	45
De-là au Grand Sault de la Riviere St. Jean,	45
De-là à Ste. Anne, (preſéntement Frederickton)	180
De-là à St. Jean (capitale de N. Brunſwick)	90
et de-là à Halifax, - - -	189½
Total,	797

Diviſion of the Province.

BY a Proclamation publiſhed in the QUEBEC GAZETTE *of the 24th. Novr.* 1791, *the late* Province of Quebec *was divided into* two *diſtinct Provinces—to be called the PROVINCE of UPPER-CANADA, and the PROVINCE of LOWER-CANADA.*

THE LINE OR DIVISION

" To commence at a Stone Boundary on the " North Bank of the Lake *St. Francis*, at " the Cove Weſt of *Pointe au Bodêt*, in the " Limit bet veen the Townſhip of *Lancaſter* " and the Seigneurie of *New Longueuil*, run- " ning along the ſaid Limit in the Direction " of North thirty-four Degrees Weſt to the " weſtermoſt Angle of the ſaid Seigneurie " of *New Longueuil*, thence along the North- " weſtern Boundary of the Seigneurie of " *Vaudreuil*, running North twenty-five " Degrees, Eaſt, until it ſtrikes the *Otta-* " *was* River, to aſcend the ſaid River into " the Lake *Tomiſcanning*, and from the Head " of the ſaid Lake by a Line drawn due " North until it ſtrikes the boundary Line of " *Hudſon's Bay*, including all the Territory " to the Weſtward and Southward of the " ſaid Line to the utmoſt Extent of the " Country commonly called or known by " the Name of *Canada*."

Diviſion de la Province.

PAR une Proclamation publiée dans la Gazette de Québec du 24 Novembre 1793, la Province ci-devant de Québec a été diviſée en deux Province diſtinctes,--appelées la PROVINCE du HAUT-CANADA et la PROVINCE du BAS-CANADA.

La Ligne de Division.

" A commencer à une borne en pierre ſur le " bord Nord du Lac St. François, à la Baie " Oueſt de la Pointe au Bodêt, dans la " limite entre la Juriſdiction (ou Townſhip) " de Lancaſter et la Seigneurie de la Nouvel- " le Longueuil, courant le long de la dite " limite dans la direction de Nord trente " quatre dégrés Oueſt juſqu'à l'Angle le " plus Oueſt de la dite Seigneurie de la Nou- " velle Longueuil, delà le long de la borne " Nord Oueſt de la Seigneurie de Vaudreuil, " courant Nord vingt cinq dégrès eſt, juſ- " qu'à ce qu'elle tombe ſur la riviere des " Ottawas pour monter la dite Riviere juſ- " qu'au Lac Tomiſcanning, et du Haut du " dit Lac par une ligne tirée vrai Nord juſ- " qu'à ce qu'elle touche la ligne de borne " de la Baye d'Hudſon, renfermant tout le " Territoire à l'Oueſt et au Sud de la dite " ligne juſqu'à l'étendue la plus reculée du " Païs communement appellée ou connu " ſous le nom de Canada".

LIST of the Counties in the Province of Lower Canada; with their reſpective boundaries, the pariſhes comprehended in each, and the number of repreſentatives affixed by his Excellency the Lieutenant Governor's Proclamation dated the 7th May 1792.

GASPE', commencing at the north-ſide of Chaleurs Bay, and all the Bay of Gaſpé, and all the tract on the ſouth-ſhore of the river st. Lawrence; ending north-eaſt ſide of Cape Cat.—Pariſhes, none.—Members, one.

Cornwallis. Beginning north-eaſt ſide of Cape Cat; ending weſt bounds of st. Anne.—Pariſhes. Matane, Rimouſki, Bic, Cacona, Iſle Verte, Trois Piſtoles, Riviere des Caps, Riviere du Loup, Kamouraſka, Riviere Ouelle, ste. Anne.—Members, two.

Devon. Beginning weſt bounds of st. Anne's; ending weſt bounds river du Sud.—Pariſhes. st. Roc, st. Jean, Iſlet, Cape st. Ignace, Iſle aux Grues, st. Thomas.—Members, two.

Hertford. Beginning weſt line of the ſeigniory of riviere du Sud; ending north-eaſt bounds of Lauzon.—Pariſhes. Berthier st. Pierre, st. François, st. Valier, st. Michel, st. Gervais, Beaumont, st. Charles.—Mem. two.

Dorcheſter. Beginning north-eaſt bounds of Lauzon; ending weſt boundary of Lauzon.—Pariſhes. Point Levi, st. Henry, st. joſeph, st. François. The three laſt form Nouvelle Beauce.—Members, two.

Buckinghamſhire. Beginning weſt boundary of Lauzon; ending north-eaſt boundary of Sorel.—Pariſhes. St. Nicholas, st. Giles, st. Antoine, st. Croix, Lotbiniere, st. jean, st. Pierre, Gentilly, Becancour, Nicolet, Bay st. Antoine, st. Francis, all Yamaſka, except the ſeigneurie of Madam Barow.—Members, two.

LISTE des Comtés de la Province du Bas Canada, avec leurs bornes reſpectives, les paroiſſes compriſes, et le nombre de repréſentans dans chaque, tel qu'il a été fixé par la Proclamation de ſon Excellence le Lieutenant Gouverneur, datée le 7 Mai 1792.

GASPE', commence au côté Nord de la baie des Chaleurs, et comprend toute la baie de Gaſpé et tout le terrein ſur la côte du ſud du fleuve st Laurent, allant juſqu'au côté nord-eſt du cap chat.—Paroiſſes, il n'y en a point.—membres, un.

Cornwallis, commence au côté nord-eſt du cap Chat, et finit aux bornes oueſt de ste. Anne.—Paroiſſes Matane, Rimouſk, Bic, Cacona, Iſle Verte, trois Piſtoles, Riviere des caps, Riviere du loup, Kamouraſka, Riviere Oüelle, ste. Anne.—membres, ceux.

Devon, commence aux bornes Oueſt de ste. Anne, et finit aux bornes Oueſt de la riviere du ſud.—Paroiſſes—st. Roc, st. Jean, Iſlet, cap st. Ignace, Iſle aux Grue, st. Thomas. membres, deux.

Hertford, commence à la ligne oueſt de la ſeigneurie de la riviere du ſud; finit aux bornes nord-eſt de Lauzon—Paroiſſes, Berthier, st. François, st. Valier, st. Michel, st. Gervais, Beaumont, st. Charles.—membres deux.

Dorcheſter, commence aux bornes nord-eſt de Lauzon; finit à la borne oueſt de Lauzon.—Paroiſſes, Pointe Levi, st. Henri, ste. Marie, st. Joſeph, st. François, ces trois dernieres forment la Nouvelle Beauce.—Membres, deux.

Buckinghamſhire, commence à la borne oueſt de Lauzon; finit à la borne nord-eſt de Sorel.—Paroiſſes, st. Nicolas, st. Giles, st. Antoine, ste. Croix, Lotbiniere, st. Jean, st. Pierre, Gentilly, Bécancour, Nicolet, Baie st. Antoine, st. François, toute la partie d'Yamaſka, excepté la ſeigneurie de *Ma*dame Rarow.—Membres, deux.

Richelieu. Beginning north-eaſt bounds of Sorel; ending ſouth-weſt boundary of st. Ours, thence eaſt to the river Sorel, on the eaſt ſide to Rouville.—Pariſhes. Sorel, l'Iſle st. Ignace part of st. Ours, part of Yamaſka, st. Denis, st. Charles, st. Hyacinthe de Yamaſka. —Members, two for the county, one for Wm. Henry.

Bedford. Beginning at the eaſt-ſide of Sorel from Rouville, eaſt bounds to line 45°; ending at the line 45°.—Pariſhes. Point Olivier, Courant de la l'Ouſt, juſque'à la Ligne qui sépare la province des Etas Unis.—Members, one.

Surrey. Beginning at st. Ours weſt bounds; ending at Varennes weſt bounds.—Pariſhes. St. Ours ſur le Fleuve, Contrecoeur, Verchere, Varennes, st. Antoine partie de Belœil.—Members, two.

Kent. Beginning at Varenne's weſt bounds; ending at weſt bounds of Longueuil.—Pariſhes. Boucherville, Longueuil, Chambli, Blairfindie.—Members, two.

Huntingdon. Beginning at weſt boundary of Longueuil; ending upon the line 45°. N. lat.—Pariſhes. La Prairie, st. Philippe, st. Pierre, sault st. Louis, Chateaugay, st. Regis, st. Conſtant.—Members, two.

York. Beginning north-ſide of st. Lawrence from line 45°; ending at boundary of Dumont's ſeigniory. —Pariſhes. Soulange, Iſle Perrot, Vaudreuil, Lac des deux Montagnes, Riviere du Chêne.—Members, two.

Montreal. Beginning at Iſland of Montreal, city and ſuburbs; ending Iſland of Montreal.—Pariſhes. St. Anne, st. Genevieve, Pte. Claire, La Chine, Sault au Recolet, st. Laurent Riv. des Prairies, Pointe aux Trembles & Long Point—Members, four for the town, and two for the County.

Effingham. Beginning at the boundary of Dumon's ſeigniory; ending at bounary of Terrebonne.—Pariſhes. Toute l'Iſle Jeſus, Blainville, et Terrebone.—Members, two.

Leinſter Beginning at the boundary of Terrebonne; ending at boundary of st. Sulpice.—Pariſhes. La Che-

Richelieu, commence aux bornes nord-eſt de Sorel; finit à la borne ſud-oueſt de st. Ours, de là allant l'eſt juſqu'à la riviere Sorel, et montant le coté de l'eſt juſqu'à la ſeigneurie de Rouville.—Paroiſſes, *Sorel*, l'Iſle st. Ignace, partie de st. Ours, partie d'Yamaſka, st. Denis, st. Charles, st. Hyacinthe de Yamaſka.—Membres deux pour le comté, un pour Wm. Henry.

Bedford, commence à la ſeigneurie de Rouville, et compr nd toute cette partie de la Province du côte de l'eſt de la riviere Richelieu, depuis la dite riviere juſqu'à la ligne 45—paroiſſes, Pointe Olivier.—Membres, un.

Surrey, commence aux bornes Oueſt de st. Ours, et finit aux bornes Oueſt de Varennes.—Paroiſſes st. Ours, ſur le fleuve, Contrecœur, Vercheres, Varennes, st. Antoine, partie de Belœil.—membres, deux.

Kent, commence aux bornes oueſt de Varennes; finit aux bornes oueſt de Longueüil—Paroiſſes, Boucherville, Longeüil, Chambly, Blairfindie. Membres, deux.

Huntingdon, commence à la borne oueſt de Longueüil, finit à la ligne 45°. lat. N.—Paroiſſes, la Prairie, st. Philippe, st. Pierre, ſault st. Louis, Chateauguay, st. Regis, st. Conſtant. Membres, deux.

York, depuis la ligne 45°. du côté du nord du fleuve st. Laurent, juſqu'à la ſeigneurie de Dumont.—Paroiſſes, Soulange, Iſle Perrot, Vaudreuil, Lac des deux Montagnes, Riviere du chêne.—Membres, deux.

Montréal, comprend l'Iſle de Montréal, la ville et les fauxbourgs.—Paroiſſes, st. Anne, ste. Genevieve. Pte. claire, La chine, ſault au Recollet, st. Laurent, Riviere des Prairies, Pointe aux Trembles, Longue pointe. Membres, quatre pour la ville et deux pour le comté.

Effingham, commence à la borne de la ſeigneurie de Dumont, et finit à la borne de la ſeigneurie de Terrebonne.—Paroiſſes, toute l'Iſle Jeſus, Blainville et Terrebonne.—Membres, deux.

Leinſter, commence à la borne de Terrebonne, et ſi-

naye, ste. Anne Maſcouche, st. Henry Maſcouche, st. Roc de l'Achigan, st. jacques, st. Pierre, Repentigny and st. Sulpice.—Members, two.

Warwick. Beginning at the boundary of st. Sulpice; ending at eaſt boundary of Berthier.—Pariſhes. La Valtrie, La Norai e, berthier, st. Cuthbert.—Members, two.

St. Maurice. Beginning at the eaſt boundary of Berthier; ending at ſouth-eaſt boundary of Batiſcan.—, Pariſhes. Maſkinonge, river du Loup, Yamachiche, Pointe du Lac, Trois Rivieres, Cap de la Madelaine, champlain, Batiſcan ſur le Fleuve, et riviere Batiſcan.—Members, two for the county, and two for Three Rivers.

Hampſhire. Beginning at the ſouth-eaſt boundary of Batiſcan; ending at weſt boundary of st. Gabriel.—Pariſhes. Ste. Anne, Gondines, Deſchambault, cap ſanté, Les Ecureuils, Pointe aux Trembles, st. Auguſtin juſqu'au cape Rouge.—Members, two.

Quebec. Beginning at the weſt boundary of st. Gabriel; ending at weſt boudary of Beaupré.—Pariſhes. Ste. Foi, Ancienne Lorette, jeune Lorette, Charleſbourg, Beauport.—Members for the county two, for the town, four.

Northumberland. Beginning at the weſt boundary of Beaupré; ending at the moſt eaſterl line of the province.—Pariſhes Depuis la ſeigneurie de Beauport, juſqu'aux bornes de la province en deſcendant.—Members, two.

Orleans. All the Iſland of Orleans.—One Member.

nit à la borne de st. Sulpice.--Paroiſſes, La Chenaye, ste. Anne, Maſcouche, st. Henri Maſcouche, st. Roc de l'Achigan, st. Jacques, st. Pierre, Repentigny et st. Sulpice.—Membres, deux.

Warwick, commence à la borne de st. ſulpice; finit à la borne eſt de Berthier—Paroiſſes, La Valtrie, La Noraye, Berthier, st. Cuthbert.—Membres, deux.

St. Maurice, commence à la borne eſt de Berthier, finit à la borne ſud-eſt de Batiſcan, la ville des Trois Rivieres compriſe.—Paroiſſes, Maſkinongé, Riviere du Loup, Yamachiche, Pointe du Lac, Trois Rivieres, cap de la Madelaine, champlain, Batiſcan ſur le fleuve, et Riviere Batiſcan.—Membres, deux pour le comté, et deux pour les Trois Rivieres.

Hampſhire, commence à la borne ſud-eſt de Batiſcan, et finit à la borne oueſt de st. Gabriel.—Paroiſſes, ste. Anne, Grondines, Deſchambault, Cap-ſanté, les Ecureuils, Pointe aux Trembles, st. Auguſtin juſqu'au cap Rouge.—Membres, deux.

Quebec, commence à la borne oueſt de st. Gabriel; finit à la borne oueſt de Beaupré, la ville de Québec compriſe.—Paroiſſes, ste. Foi, Ancienne Lorette, Jeune Lorette, charlesbourg, Beauport.--Membres, deux pour le comté, et quatre pour la ville.

Northumberland, commence à la borne oueſt de Beaupré, et va en deſcendant juſqu'aux bornes de la Province.--Membres, deux.

Orléans, Toute l'Iſle d'Orléans.--un Membre.

Regulations respecting the granting of Lands in the Province of Lower Canada.

Executive Council Office, Quebec, 10th Oct. 1794.

WHEREAS several Warrants of Survey of the ungranted Lands of the Crown have been directed to be made out on behalf of divers persons who have applied for the same and their Associates. And whereas it is expedient that prior to the issuing of any Grant of Land, enquiry should be made into the Principles and Character of such persons as may be desirous of becoming Settlers in this Province, before they are admitted to take the Oaths and subscribe the Declaration by His Majesty's instructions directed to be required; PUBLIC NOTICE is hereby given, that for the purposes aforesaid, His Excellency GUY LORD DORCHESTER the Governor in Council has been pleased to nominate and appoint the following persons to be Commissioners, viz.

William Lindsay, Sen.
Louis Deschenaux,
Nathaniel Taylor,
John Coffin and
Hypolite Laforce, Esqrs. } *At Quebec.*

Le Chevalier Tonnancour, &
George Dame, Esqrs. *At Three Rivers.*

James Sawers, and
François Corbin, Esqrs. *At William Henry.*

James M'Gill, and
Pierre Guy, Esqrs. *At Montreal.*

Patrick Conroy Esq. *At St. John's.*

René Boileau, Esq. *At Chambly.*

At Missiskoui Bay.

Henry Ruiter, John Ruiter, Phillip Luke, Esqrs. Messrs. Jesse Pennoyer, Nathaniel Coffin, Calvin May, and John Ferguson.

Theophilus Fox and
Daniel M'Pherson, Esqs. } *At Gaspé.*

Reglemens touchant la concession des Terres dans la Province du Bas Canada.

Bureau du Conseil Exécutif, Québec, 10 *Octobre,* 1794.

ATTENDU qu'il a été ordonné de faire plusieurs *Warrants* ou ordres de mesurage des Terres non-concédées de la Couronne, en faveur de diverses personnes qui les ont demandés, ainsi qu'en faveur de leurs associés, et comme il est expédient, avant d'émaner aucune concession de Terre, de s'informer des principes et du caractere de ceux qui pourront désirer s'établir en cette Province, et avant qu'ils soient admis à prêter les sermens et à souscrire les déclarations ordonnés d'être requis par les instructions de sa Majesté, avis public est donné par le présent, que pour les fins ci-dessus, il a plu à Son Excellence GUY LORD DORCHESTER, le Gouverneur en Conseil de nommer et appointer les personnes suivantes pour être Commissaires, *savoir* ;—

William Lindsay, senior,
Louis Deschenaux,
Nathaniel Taylor,
John Coffin et
Hypolite Laforce, Ecuyers. } à Québec,

Le Chevalier Tonnancour, et
George Dame, Ecuyers. — aux Trois Rivieres

James Sawers, et
François Corbin, Ecuyers, — à William Henry,

James M^cGill, et
Pierre Guy, Ecuyers, — à Montréal.

Patrick Conroy, Ecuyer, — à St. Jean.

René Boileau, Ecuyer, — à Chambly.

Henry Ruiter,
John Ruiter,
Philip Luke, et } Ecuyers
Mr. Jesse Pennoyer,
Nath. Coffin,
Calvin May,
& J. Ferguson, } à la Baie Missiskouit

Theophilus Fox et
Daniel M^cPherson, Esqs. — à Cassé.

And PUBLIC NOTICE is hereby further given, That all persons having obtained a Warrant of Survey as herein before mentioned, or meaning to apply for any such Warrant of Survey, do give in to one of the Commissioners hereinbefore named, a list containing the following particulars respecting them and each of them, and also respecting each and every Associate connected with them, that is to say, the Name, Place of Abode and Occupation, the Religious Denomination, the Number of Persons contained in the Family distinguishing the Males from the Females, and also the Number of those who are under the age of Fourteen from that of those who are above,—and the Township or place wherein he proposes to settle; and likewise that the said parties do transmit a duplicate of the said list, containing such Particulars as aforesaid, to the Clerk of the Executive Council.—And due consideration being had thereof, the said Commissioners shall, with all convenient dispatch, receive Instructions specifying the names of the Parties whom they shall be authorized to admit to take and make the Oaths and Subscription aforesaid, in order to their becoming settlers in this Province.

And PUBLIC NOTICE is hereby further given, That no Person shall be deemed qualified to partake of His Majesty's Bounty, whose Name, together with the particulars hereinbefore required, shall not be included in a list to be delivered in as aforesaid, or to receive any Grant of Lands within this Province, who shall not have given in, or caused to be given in a statement of the particulars hereinbefore set forth.

By command of His Excellency in Council,

J. WILLIAMS.

Et avis eſt en outre donné par le préſent, que tous ceux qui ont obtenu un *Warrant* ou ordre de meſurage comme ſuſ-mentionné, ou ayant deſſein de demander tel ordre de méſurage, donnent à un des Commiſſaires ſus-nommés, une liſte contenant les particularités ſuivantes relatives à eux ou à aucun deux, et auſſi touchant chacun des aſſ ciés connexés avec eux, c'eſt-à-dire, le nom, le lieu de réſidence et l'occupation, la dénomination de religion, le nombre des perſonnes contenues dans la famille, diſtinguant les mâles d'avec les femelles, et auſſi le nombre de ceux qui ſont au-deſſous de l'âge de quatorze ans de celui qui ſont au-deſſus, et la juriſdiction ou place où il ſe propoſe de s'établir ; et ſemblablement que les dites parties tranſmettent un duplicata de la dite liſte, contenant telles particularités que ci-deſſus, au Greffier du Conſeil Exécutif.—Et ayant duement pris le tout en conſidération, les dits Commiſſaires recevront avec toute la diligence convenable, des inſtructions ſpécifiant les noms des parties qu'ils ſeront autoriſés d'admettre à prêter les ſermens et faire la ſouſcription ci-deſſus, afin qu'il s'établiſſent dans cette Province.

Et avis public eſt en outre donné par le préſent, que perſonne ne ſera eſtimée avoir les qualités néceſſaires pour participer aux bienfaits de ſa Majeſté, dont le nom, avec les particularités ci-deſſus requiſes, ne ſeront pas inclus dans une liſte qui ſera livrée comme il eſt dit ci-deſſus, ou pour recevoir aucune conceſſion de terres dans la dite Province, s'il n'a pas donné ou fait donner un état des particularités ci-deſſus mentionnées.

Par Ordre de ſon Excellence en Conſeil,

J. WILLIAMS.

Bureau du Conſeil Exécutif, Québec, 20 Octobre, 1794.

ATTENDU que par un avertiſſement, en date du 10 courant, inſéré dans la Gazette de Québec du Seize (N° 1529) avis a été donné au Public, que tous ceux qui ont obtenu un *Warrant* ou ordre de méſurage,

Executive Council Office, Quebec, 20th Oct. 1794.

WHEREAS by an Advertisement, bearing date the 10th instant inserted in the Quebec Gazette of the 16th (No. 1529) Public Notice was given, that all Persons having obtained a Warrant of Survey, as therein mentioned, or meaning to apply for any such Warrant of Survey, should give in to one of the Commissioners therein named, a list containing the following particulars respecting them, and each of them and also respecting each and every Associate connected with them, that is to say, "the name, place of abode and "occupation; the religious denomination, the number "of persons contained in the family distinguishing the "males from the females, and also the number of "those who are under the age of fourteen, from that "of those who are above, and the Township or "place wherein he proposes to settle; and likewise "that the said Parties should transmit a duplicate of "such list to the Clerk of the Executive Council." And whereas it has been represented to His Excellency the Governor in Council, that the ascertaining in such list the occupation, religious denomination and number of persons contained in the family of each Associate, and their sex and age, in the first instance will be attended with much expence and delay: In order to obviate the same, PUBLIC NOTICE is hereby given, that it will be deemed sufficient that the List to be delivered in to one of the Commissioners, and the duplicate to be transmitted to the Clerk of the Executive Council do contain the name and place of abode of the Leaders and their Associates respectively, and the Township or place in which they propose to settle, only. But such of them as shall be approved by the Governor and Council to be admitted Settlers in this Province, shall, at the time of taking and subscribing the Oaths and Declaration directed by His Majesty's Instructions to be required, declare to the Commissioners all the particulars herein-before mentioned.

By Order of His Excellency the Governor in Council,

J. WILLIAMS.

comme il eſt mentionné, ou qui ſe propoſent de demander tel ordre, donnent à un des Commiſſaires y nommés une liſte contenant les particularités ſuivantes relativement à eux et chacun d'eux, et auſſi touchant chacun des aſſociés à eux connexés, c'eſt-à-dire, " le nom, le " lieu de réſidence, l'occupation, la dénomination re- " l gieuſe, le nombre de perſonnes contenues dans la " famille, diſtinguant les mâles d'avec les femelles, et " auſſi le nombre deſſous de l'âge de quatorze ans d'avec " celui de ceux qui ſont au deſſus, et la juriſdiction ou " place où il ſe propoſe de s'établir, auſſi que les dites " parties tranſmettent un duplicata de telle liſte au Greffier du Conſeil Exécutif." Et attendu qu'il a été repréſenté à Son Excellence le Gouverneur en Conſeil, qu'il réſultera beaucoup de fraix et de délai du conſtatement dans telle liſte de l'occupation, dénomination de religion, et du nombre de perſonnes contenues dans la famille de chaque aſſocié, ainſi que de leur ſexe et âge, en premiere inſtance; afin d'y obvier, avis Public eſt donné, qu'il ſera eſtimé ſuffiſant, que la liſte qui ſera livrée à un des Commiſſaires et le duplicata qui ſera tranſmis au Greffier du Conſeil Exécutif, contiennent ſeulement le nom et le lieu de réſidence des conducteurs et de leurs aſſociés reſpectivement, et la juriſdiction ou place dans laquelle ils ſe propoſent de s'établir. Mais ceux d'entr'eux qui ſeront approuvés par le Gouverneur et le Conſeil pour être admis à s'établir en cette Province, déclareront lorſqu'ils prêteront les ſermens et ſouſcriront la declaration ordonnés d'être requis par les inſtructions de ſa Majeſté, aux Commiſſaires, toutes les particularités ci-deſſus mentionnées.

Par Ordre de Son Excellence, le Gouverneur en Conſeil.

J. WILLIAMS.

PRÉCIS

D'un Acte du Parlement Provincial du Bas-Canada, passé dans la trente-sixieme année du regne de sa présente Majesté, intitulé, " *Acte pour faire, reparer et changer les* " *Grands Chemins et Ponts dans cette* " *Province, &c.*" en autant qu'il a rapport aux cités et paroisses de Québec et Montréal.

LES Chemins, Rues, Ponts, &c. doivent être établis et reglés par les Juges à Paix.

Ils nommeront dans le mois d'Octobre de chaque année les Tréſoriers des chemins, qui donneront caution pour la fidèlle exécution de leur charge, et auront droit à un chelling par livre, ſur tout l'argent qu'ils recevront.

Ils nommeront un inſpecteur des chemins qui ſervira pendant une année et recevra un ſalaire de 40l. Ils nommeront auſſi des ſous-inſpecteurs, à qui il ſera alloué un ſalaire de dix livres par année. Chaque ſous-inſpecteur ſervira pendant une année, après lequel tems il ne ſera point ſujet à être nommé de nouveau pendant ſept années. Quiconque refuſera de ſervir comme ſous-inſpecteur payera une amende de 5l.

L'Inſpecteur ſera ſoumis aux ordres des Juges à Paix; les ſous inſpecteurs ſuivront les directions de l'Inſpecteurs et ſeront pareillement ſoumis aux Juges à Paix en tout ce qui regarde leur devoir; et tout inſpecteur ou ſous-inſpecteur qui ne s'acquittera point de ſon devoir payera une amende qui n'excédera pas 5l. et qui ne ſera pas moins de 20s.

Tout homme de l'age de dixhuit ans et au deſſous de ſoixante ans, eſt tenu de donner ſix journées de travail par année, ſoit par lui-même ou par un ſubſtitut.

Quiconque tient un ou pluſieurs chevaux donnera chaque année quatre journées de travail avec ſon cheval

et charette ou tombreau par chaque cheval qu'il tiendra.

Toute perſonne appelée pour s'acquitter de ſes journées de travail apportera avec elle une pioche, pêle, bêche ou hache, ſi on le requiert.

Les Journées de travail ſeront, entre le 1er de Mai et le premier d'Août, depuis 5 heures du matin juſqu'à ſept heures du ſoir, accordant trois heures de relâche; et entre le 1er d'Août et le premier de Mai, depuis le ſoleil levé juſqu'au ſoleil couché, accordant deux heures de relâche.

Les ſous-inſpecteurs donneront à chaque particulier au moins trois jours d'avis du tems et lieu qu'il doit travailler. Quiconque après en avoir été averti ne ſe ſera point rendu au tems et au lieu apointés, ſi c'eſt avec deux chevaux payera 6s. d'amende, ſi c'eſt avec un 4s. et ſi c'eſt pour lui ſeul 2s. par chaque jour de défaut.

Toute perſonne pourra entrer en compoſition pour ſon travail, en payant à l'Inſpecteur ou au Sous-inſpecteur de ſa diviſion, dans un mois après qu'avis public en aura été donné 3/3 pour chaque jour de travail qu'il ſera tenu de donner, ſoit pour lui-même ou pour ſes chevaux.

Les officiers, officiers non commiſſionés, ou ſoldats ne ſeront point ſujets au travail ci-deſſus preſcrit, à moins qu'ils n'appartiennent à l'Etat Major de l'armée en ſervice dans la Province, ou à l'Etat Major dans la Garniſon.

Le Sous-inſpecteur de chaque diviſion ira dans le mois de Janvier de chaque année chez chaque particulier et lui demandera un compte du nombre de chevaux qu'il aura tenu pendant deux mois de l'année précédente, et ſi dans les dix jours ſuivants il refuſe de donner telle information, le Sous-inſpecteur fera lui-même l'eſtimation, laquelle ſera déciſive, à moins qu'elle ne ſoit prouvée être ſurchargée devant un juge à Paix.

Dans le cas où le travail ci deſſus ou l'argent de compoſition ne ſera pas ſuffiſant pour la réparation

des chemins, les Juges à paix fixeront le taux d'une cotisation qui sera repartie sur tous les propriétaires dans les villes de Québec et Montréal et laquelle n'excédera en aucun tems quatre deniers par livre de valeur annuelle ; et dans la Séance de Quartier en Octobre ils nommeront cinq personnes honêtes d'entre une liste de quinze personnes présentée par les Grands Jurés, qui, après avoir prêté serment devant eux, feront une estimation de la valeur annuelle de chaque maison, emplacement, bâtiment &c. et spécifieront la somme qui sera payée par chaque propriétaire. Les personnes ainsi nommées seront obligées de signifier au Greffier de la paix, leur acceptation de la charge dans dix jours après en avoir eu avis, sous peine de dix livres d'amende ; et ils continueront en charge pendant une année, à compter du premier de Janvier qui suivra leur nomination. Toute personne qui se croira lezée par l'estimation susdite pourra en appeller à la prochaine Session Générale de Quartier. La cotisation sera recueillie par les Sous-inspecteurs, sous la direction de l'Inspecteur, et remise entre les mains du Trésorier.

Les Juges à paix nommeront d'autres personnes pour être cotiseurs à la place de ceux qui mourront ou deviendront incapables de servir, lesquelles serviront jusqu'au premier de Janvier prochain : mais quiconque aura servi comme cotiseur, ne sera point sujet à être nommé de nouveau pendant sept ans.

Les cotiseurs feront une estimation des pavés déjà faits dont il sera tenu compte par l'Inspecteur aux propriétaires d'iceux.

Tout locataire pourra déduire du loyer le montant de la cotisation, à moins qu'il n'y ait eu un accord au contraire.

Les communautés de Religieuses, les terreins en dehors des fortifications servant à la pâture des animaux, ou étant en prairies ou pour semer du grain les terreins (compris les bâtiments, qui n'excéderont point la valeur annuelle de cinq livres, ne seront point sujets à la cotisation.

Toutes les Egliſes, Cimétieres, Chapelles, maiſons deſtinées au culte divin, Ecoles, Couvents, Caſernes, Priſons, Murailles, eſpaces de terrein vacants, appartennants au Gouvernement, ou à quelques corps ou communautés ou à des ſociétés publiques ou à des particuliers, ſeront ſujets à la cotiſation, en proportion de l'étendue du pavé joignant tels bâtiments murailles ou, eſpaces de terrein vacants.

Si quelqu'un refuſe ou néglige de payer la ſomme cotiſée, dans trente jours après qu'elle lui ſera demandée, l'Inſpecteur ou le Sous-inſpecteur pourra la prélever par ſaiſie et vente de ſes effets mobiliers.

Si une maiſon eſt occupée par pluſieurs perſonnes, la cotiſation ſera payée par le propriétaire ou occupant d'aucune partie d'icelle; ſi elle appartient à pluſieurs propriétaires, celui qui aura payé toute la cotiſation pourra recouvrer des autres ce qu'ils auroient du payer; et tout occupant qui aura payé plus que ſa proportion, pour a en faire une déduction ſur la rente, à moins qu'il n'y ait un accord à ce ſujet.

Si quelqu'un refuſe ou néglige de payer la cotiſation faite ſur les prémiſſes qu'il aura abandonnées, elle ſera prélevée par ſaiſie et vente de ſes effets mobiliers.

Toute perſonne commettant de l'embarras, empiétement ou obſtacle qui, après en avoir été avertie par l'Inſpecteur ou Sous-inſpecteur, n'y remédiera dans un tems raiſonnable, encourra une amende de 20ſ. outre qu'elle ſera obligée de rembourſer à l'Inſpecteur ou Sous-inſpecteur les frais qu'il aura faits pour le faire faire, mais l'Acte ne s'étend point aux perſonnes qui mettent ſur les chemins ou pavés des matériaux pour des bâtiſſes ou réparations, pourvu qu'il ſoit laiſſé un paſſage ſuffiſant, et que les matériaux ſoient enlevés immédiatement après que la bâtiſſe ou les réparations ſeront achevées.

Lorſque les foſſés, canaux ou cours d'eau ci devant faits, après avoir été reparés, ne ſeront point ſuffiſants

pour la décharge de l'eau sur les grands chemins et rues, les Inspecteurs ou Sous-Inspecteurs, par ordre de Juges à paix, en ouvriront de nouveaux sur les terreins voisins ou autres, n'étant point en jardin ou verger, sur lesquels ils feront des ponts convenables, et s'il en résulte quelque dommage au propriétaire, il sera estimé et payé.

Les propriétaires réparer nt les canaux passant sous leurs maisons ou bâtiments, dans huit jours après en avoir été requis, sinon ils seront réparés aux frais publics.

Les chemins neufs n'auront pas moins de trente pieds de largeur entre les deux fossés, et les rues neuves, ou celles qui seront élargies n'auront pas moins de trente pieds; et lorsqu'il sera nécessaire de faire passer un chemin, rue, marché ou place publique sur des terres en culture, le propriétaire en sera indemnisé. mais ces pouvoirs ne s'étendent point à démolir aucun bâtiment, ni à prendre le terrein d'aucune cour, jardin ou verger.

Les Inspecteurs et Sous-inspecteurs pourront enlever des carrières autant de vuidanges et pierres de rebut qui seront nécessaires, sans la permission des propriétaires, mais ils ne pourront tirer de la pierre sans permission. Ils peuvent aussi creuser aucune terre inculte, rivière, ou ruisseau, et amasser les pierres qui se trouvent sur les terres, sans être tenus à aucune compensation, si ce n'est pour dommage fait en les enlevant. Si en creusant pour avoir des matériaux, il arrive du dommage à quelque pont, chaussée, mur ou bâtiment, celui qui aura conduit l'ouvrage pourra être poursuivi pour icelui, et payera en outre une amende qui n'excédera pas cinq livres. Si les Inspecteurs ou Sous-inspecteurs font des creux ou fossés sujets à des accidents, ils les feront aplanir, combler ou clôturer, sous peine d'encourir une amende qui n'excedera point deux livres.

Les Juges à paix pourront fixer une somme pour l'achat des matériaux et outils propres à paver les rues

et les Inſpecteurs pourront contracter ſous la direction des Juges à paix pour tels matériaux, mais les Juges à paix ne pourront être concernés dans tel contrat ſous une pénalité de cinq livres.

Les pas de porte, eſcaliers, marches, trapes de cave et tous autres ouvrages empiétant ſur les trottoirs, plus de vingt pouces, meſure Françoiſe, ſeront enlevés d'ici au premier de Janvier 1800; les portes de cave ſeront miſes de niveau avec les trottoirs; et il ne ſera fait aucune bâtiſſe à l'avenir avec des pas de porte, eſcaliers ou autres projectures, ni commis d'empiétement ſur aucune rue, place publique ou ruelle, joignant des bâtiments déjà érigés, à moins que ce ne ſoit des marches qui n'avanceront pas plus de vingt pouces en dehors, ſous la pénalité de £2. outre 5ſ. par chaque jour que l'empiétement reſtera.

Les Grands chemins devenus inutiles ſeront rendus aux propriétaires originaires, à moins qu'ils n'aient droit à une compenſation rapport à quelque nouveau grand chemin, dans lequel cas, la valeur de l'ancien chemin ſera déduite de la compenſation; et l'ancien grand chemin ſera ſujet à livrer un paſſage à aucune maiſon ou terre, s'il eſt néceſſaire.

Les Inſpecteurs et ſous-inſpecteurs, auſſitôt après la premiere bordée de neige, traceront, où il ſera praticable, deux chemins publics d'hiver dans chaque grand chemin qui conduit aux dites cités, planteront des baliſes pour les diviſer et feront applanir les cahots et pentes; chaque voiture prendra la droite, ſoit en allant ou en venant; partie du travail ci-deſſus preſcrit, où de l'argent de compoſition, pourra être employée à l'entretien des chemins publics d'hiver dans les limites des cités et paroiſſes ſus-dites, et des chemins néceſſaires pour faire la traverſe du fleuve St Laurent, à la diſtance de trois arpents des dites cités. Les Inſpecteurs et ſous-inſpecteurs, pourront faire abattre, s'il eſt néceſſaire, dix pieds de cloture pour détourner le che-

min d'hiver, mais ne pourront le faire paſſer ſur aucun jardin, verger ou champ enclos d'une haie vive ſans le conſentement du propriétaire. Les Inſpecteurs pourront contracter avec aucune perſonne pour l'entretien des chemins d'hiver.

Les pénalités pour offenſes qui ne ſont pas ſpécialement pourvues, n'excéderont point dix chellins, et ne ſeront pas moins de cinq chellins. Moitié des pénalités prélévée en vertu de l'acte ſera payée au dénonciateur, et moitié au tréſorier des chemins, pour être employée aux fins de l'Acte. Mais ſi le dénonciateur eſt Inſpecteur ou ſous-inſpecteur, toute la pénalité ſera employée pour la réparation des chemins, (excepté dans le cas où des chevaux ſeront omis ou recelés)

Rien dans l'acte ne doit s'étendre au Pont Dorcheſter, ni à aucun pont ou chemin privé.

Terms or ſittings of the Courts of original Juriſdiction.

COURT OF KING's BENCH.

THE Court of King's Bench for criminal cauſes, is to be held in the city of Quebec, for the diſtrict of Quebec, two terms annually, viz. the laſt ten days of the months of March and September (Sundays and holidays excepted.)

The King's Bench at Montreal, for cauſes of the ſame kind, is to be held alſo two terms annually, which ſhall be the firſt ten days of March and September (Sundays and holidays excepted.)

The Court of King's *B*ench for civil cauſes, is to be held, at four ſuperior terms, in the cities of Quebec and Montreal, for each diſtrict reſpectively, viz. the firſt twenty days in the months of February, April, June and October, every year, (Sundays and holidays excepted.)

The Court of King's *B*ench for the diſtrict of Three Rivers, is to ſit two terms annually, in the town of

Three Rivers, for trial of all cauſes criminal and civil. viz. all the days of the months of *March* and September, after the thirteenth, (Sundays and holidays excepted.) The firſt four days of each term to be employed in trial of Criminal cauſes, and the reſt in civil cauſes.

INFERIOR TERMS.

There are to be held ſix inferior terms, by one or more Judges of the ſaid Court of King's *Bench* annually, for civil cauſes under 10l. ſterling, viz. In the city of Quebec, for the Diſtrict of Quebec, the remaining days of the months of January, May, Auguſt and November, after the 21ſt; in the month of *March*, from the 11th to the 19th day, and in the month of June, from the 24th, to the end of the month (*Sundays and holidays excepted.*)——In the city and for the Diſtrict of *Montreal*, at the ſame times as mentioned above, alſo from the 11th to the 19th September.

PROVINCIAL COURTS.

The Provincial Judge for the Diſtrict of Three Rivers is to hold a Court of civil pleas, ſix inferior terms annually, in the town of Three Rivers, viz. the firſt ten days in the months of February, April, June, Auguſt, October and December (*Sundays and holidays excepted.*)

The Provincial Judge of the *Diſtrict* of Gaſpé, is to hold a Court of civil Pleas four terms annually, viz. At Bonaventure in Chaleur Bay, from the 16th to the 31 of *May*: At Carleton, from the 16th to the 31ſt of July: At Percé, at the entrance of the Bay of Gaſpé, from the 16th to the 31ſt of Auguſt: At Douglas Town, from the 16th to the 30th of *September*, (Sundays and holidays excepted.)

The Act appropriates all the month of July for holding Courts of *Tournée*, in the Diſtricts of Quebec, *Montreal* and Three Rivers.

Termes ou Séances fixés pour les différentes Cours de Juriſdiction originelle.

COUR DU BANC DU ROI.

LA Cour du Banc du Roi pour les Plaidoyers de la Couronne, ou cauſes criminelles, ſera tenue dans la Ville de Quebec, pour ce Diſtrict en deux Termes chaque année, les dix derniers jours de Mars et de Septembre (les fêtes et Dimanches exceptés.)

Et le Banc du Roi à Montreal, pour les mêmes cauſes, tiendra auſſi deux termes chaque année, qui ſeront les dix premiers jours de Mars et Septembre (les fêtes et Dimanches exceptés.)

Le Banc du Roi pour les Plaidoyers ou cauſes civiles, ſe tiendra à quatre termes ſupérieurs dans les villes de Québec et de Montreal, pour chaque Diſtrict reſpectivement, ſavoir.

Les premiers vingt jours dans les mois de Fevrier, d'Avril, de Juin et d'Octobre, chaque année (les fêtes, et Dimanches exceptés.)

La Cour du Banc du Roi pour le diſtrict des Trois-Rivieres, ſiegera deux termes chaque année dans la Ville des Trois Rivieres, pour juger toutes les cauſes Criminelles et Civiles, ſavoir, tous les jours dans les mois de Mars et de Septembre depuis le Treizieme (les fêtes et les Dimanches exceptés.)

Les premiers quatre jour de chaque terme ſeront employés aux cauſes criminelles, et les jours reſtans pour juger les cauſes civiles.

TERMES INFERIEURS:

Il ſera tenu ſix termes inférieurs, par un ou pluſieurs des Juges des dites Cours du Banc du Roi, annuellement pour les cauſes au-deſſous de £10 ſterling, ſavoir:

Dans la Ville de Québec, pour le diſtrict de Quebec depuis le 21me juſqu'au dernier jour dans les mois de Janvier, Mai, Août et Novembre, et depuis le 11me juſqu'au 19me jour de Mars, et depuis le 24me juſqu'au dernier jour de Juin, Dimanches et Fêtes exceptés.

Dans la ville et pour le Diſtrict de Montréal, durant les mêmes périodes, que ſuſ-mentionnées, dans les mois de Janvier, Mars, Mai, Juin et Novembre, et depuis le 11me juſqu'au dix-neuvieme jour de Septembre.

COURS PROVINCIALES.

Le juge Provincial du Diſtrict des Trois Rivieres tiendra une Cour pour les Plaidoyers Civils, de ſix termes inférieurs annuellement, dans la ville des Trois Rivieres, les premiers dix jours dans les mois de Février, Avril, Juin, Août, Octobre et Décembre, (les fêtes et Dimanches exceptés.)

Le juge Provincial, dans le Diſtrict de Gaſpé, tiendra une Cour pour les Plaidoyers Civils des quatre termes annuellement, ſavoir;

A Bonaventure dans la Baie des Chaleurs, depuis le 16me juſqu'au 31me jour de Mai.

A Carleton, dans la même Baie, depuis le 16me. juſqu'au 31me jour de Juillet.

A Percé, à l'entrée de la Baie de Gaſpé, depuis le 16me juſqu'au 31me jour d'Août.

A Douglas Town, dans la dite Baie, depuis le 16me juſqu'au 30me. jour de Septembre. Tous les ſuſ-dits jours inclus, à l'exception des Dimanches et Fêtes.

Le Bill approprie tout le mois de Juillet pour tenir des Cours de Tournée dans les trois Diſtricts de Quebec, Montreal et Trois Rivieres.

OF THE TABLE OF COURT TERMS.

THE following table exhibits, at one view, all the court Terms and Seſſions of the Peace, for the different Diſtricts throughout the Province.

Look at the left hand of the table for the Court whoſe terms you wiſh to find out: and in the ſame line, towards the right hand, you will find the days of its meeting and riſing, in each of the months marked at the top of the table, exactly over ſaid days. The firſt number in the ſquare is the day of meeting, the ſecond the day on which the court ends.

TABLE DES TERMES DE COUR.

LA table ſuivante montre, au premier coup d'œil, tous les termes de Cour et Seſſions de la Paix, dans les différents Diſtricts de la province.

Pour la cour dont vous déſirez trouver les termes, regardez à main gauche de la table: et dans la même ligne, en allant à main droite, vous trouverez les jours qu'elle commence et qu'elle finit dans chacun des mois marqués au haut de la table, exactement audeſſus dedits jours. Le premier nombre dans le quarré, déſigne le jour que la Cour commence, et le ſecond celui où elle finit.

TABLE

TERME

Dans les DISTRICTS de

QUEBEC.

Cour d'Appel - - -
Cr. du Banc du Roi pour les caus. crim
Cauſes civiles audeſſus de 10l. - -
Ditto de 10l. et audeſſous - -

Seſſions de Quartier de la Paix - -

Banc du Roi à MONTREAL.

Cauſes Criminelles. - - -
Cauſes Civ. audeſſus de 10l. - -
Ditto de 10l. et audeſſous - -

Seſſions de Quartier de la Paix - -

Banc du Roi TROIS RIVIERES.

Cauſes Crim. et Civ. audeſſus de £10
Cour Provinciale pour 10l. et audeſſous

Seſſions de Quartier de la Paix -

Cour Provincial à Gaſpé - -

TERMES DES COURS

Dans les DISTRICTS de QUEBEC, MONTRE

QUEBEC.	Janv.	Fevr.	Mars.	Avril
Cour d'Appel - - -	——	——	——	20 2(
Cr. du Banc du Roi pour les caus. crim	10-20	——	21-31	——
Cauſes civiles audeſſus de 10l. - -	——	1-20	——	1-20
Ditto de 10l. et audeſſous - -	21-31	——	11-19	——
Seſſions de Quartier de la Paix - -	10-19	——	——	21-30
Banc du Roi à MONTREAL.				
Cauſes Criminelles. - - -	——	——	1-10	——
Cauſes Civ. audeſſus de 10l. - -	——	1-20	——	1 20
Ditto de 10l. et audeſſous - -	21-31	——	11-19	——
Seſſions de Quartier de la Paix - -	10-19	——	——	21-30
Banc du Roi TROIS RIVIERES.				
Cauſes Crim. et Civ. audeſſus de £10	——	——	13-31	——
Cour Provinciale pour 10l. et audeſſous	—— 5	1 10	——	1-10
Seſſions de Quartier de la Paix -	10-1	——	——	21-30
Cour Provincial à Gaſpé - -	——	——	——	——

ES COURS DE JUSTICE

BEC, MONTREAL, TROIS-RIVIERES et GASPE'

Fevr.	Mars.	Avril	Mai.	Juin.	Juil.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Decr.
		20 2(			20-30				10-20	
	21-31				Pour		20-30			
1-20		1-20		1-20	les			1-20		
	11-19		21-31	21-30	tourn.	21-31			21-30	
		21-30			10-19			21-30		
	1-10						1-10			
1-20		1 20		1-20	*Les*			1-20		
	11-19		21-31	21-30	*tourn.*		11-19		21-30	
		21-30			10-19			21-30		
	13-31				*Les*		13-30			
1 10		1-10		1-10	*tourn.*	1-10		1-10		1-10
		21-30			10-19			21 30		
			16-31		16-31	16-31	15-30			

Bonaven. Carleton Percé Douglas Town.

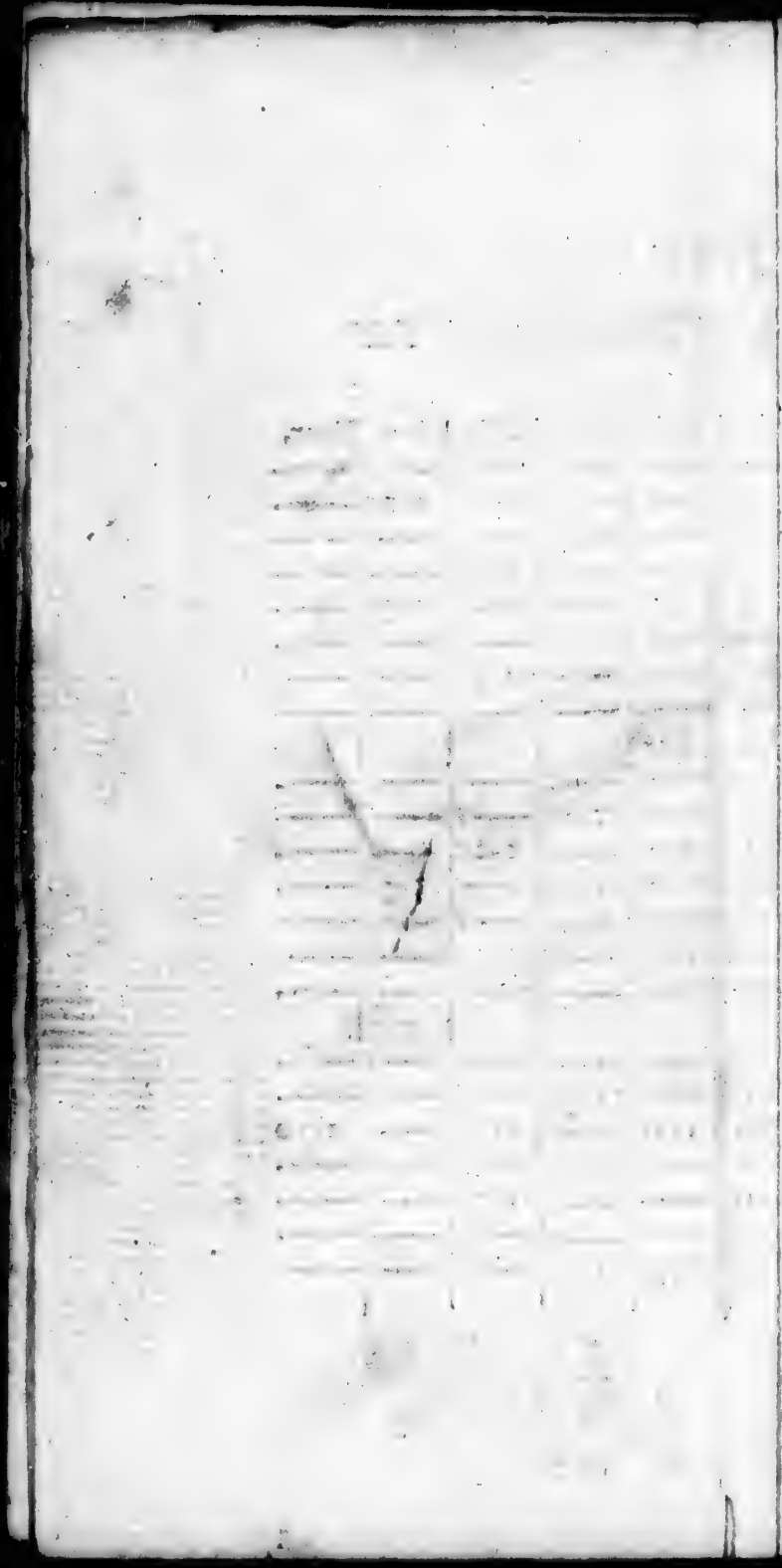

TABLE of DUTIES paid on Articles imported into this Province, by Act of the 14th GEO. III. Cap. 88.

For every gallon of Brandy or other Spirits of the manufacture of Great Britain - -	0 0 3
For every gallon of Rum or other Spirits which shall be imported or brought from any of his Majesty's Sugar Colonies in the West Indies — —	0 0 6
For every gallon of Rum or other Spirits which shall be imported or brought from any other of his Majesty's Colonies or dominions in America — —	0 0 9
For every gallon of foreign Brandy, or other Spirits of foreign manufacture imported or brought from Great Britain —	0 1 0
For every gallon of Rum or Spirits of the produce or manufacture of any of the Colonies or Plantations in America, not in the possession or under the dominion of his Majesty, imported from any other place except Great Britain — —	0 1 0
For every gallon of Molasses and Syrups which shall be imported or brought into the Province in ships or vessels belonging to his Majesty's subjects in Great Britain or Ireland, or to his Majesty's subjects in this Province — —	0 0 3
For every gallon of Molasses and Syrups which shall be imported or brought into the Province, in any other ships or vessels, in which the same may be legally imported -	0 0 6

ADDITIONAL DUTIES laid on by the Provincial Parliament; Acts 33d GEO. III. Cap. 8, and 35th GEO. III. Cap. 9.

For every gallon foreign Brandy or other Spirits of foreign manufacture - -	0 0 3

For every gallon Rum or other Spirits except British manufactured Spirits, imported from Great Britain or Ireland -	0	0	3
For every gallon of Molaſſes and Syrups	0	0	3
For every gallon Madeira Wine, by one Act 4d, by another 2d —	0	0	6
For every gallon other Wine, by one Act 2d by another 1d - -	0	0	3
For every pound Loaf or Lump Sugar -	0	0	1
For every pound Muſcovado or Clayed Sugar	0	0	½
For every pound Coffee - -	0	0	2
For every pound Leaf Tobacco -	0	0	2
For every pack of Playing Cards -	0	0	2
For every minot of Salt -	0	0	4

DEDUCTION OF WEIGHT.

On Coffee Bags or Bales, 3 pounds for every 100lb.
In Caſks 12 ditto. for every 100lb.

Muſcovado and Clayed Sugar in Caſks or Boxes, 12 pounds for every 100lb.

Loaf and Lump Sugar in Caſks or Boxes, 15 pounds for every 100lb.

Leaf Tobacco in Caſks —— 12 pounds for every 100lb.

Leakage on Wines, Spirituous Liquors and Molaſſes,

Three Gallons on every Hundred Gallons.

Waſte of Articles ſubject to Duties by Weight.

An allowance of three pounds on every hundred pounds On Salt—an allowance of waſte of three Minots on every 100 Minots.

Salt landed below the eaſt Bank of the River Saguenai, on the north ſide of the St. Lawrence and below the eaſt Bank of the River of the Grand Mitis on the ſouth ſide is not ſubject to duty.

DRAWBACK.

There shall be allowed by the Collector, four pence on every Bushel of Salt exported from the Port of Quebec to any place beyond the above Limits.

Seven pence on every Tierce of Salmon, and four pence on every Barrel of salted Beef or Pork, or salted Fish of any sort exported from this Province.

One penny on every pound of Leaf or Carrot Tobacco manufactured in Quebec, Montreal or Three Rivers, or in the Suburbs or Precincts of either of the said places, by observing certain rules prescribed by the Act.

Fees to be taken by the Officers of Customs at the Port of St. John's according to the order of the Governor and Council of the 7th July, 1796.

For every Report of the arrival of and permit to unload any vessel, Boat or Bateau under five tons burthen. -	1/3
For ditto of any vessel, Boat or Bateau of five Tons or upwards and not exceeding fifty tons burthen - - -	2/6
For ditto of any vessel exceeding fifty tons burthen - -	10/
For ditto any Waggon, Cart, Sleigh or other Carriage - - -	4d
For every entry of Goods imported by water communication - -	1/3
For do. of do. subject to duty by any Cart, Sleigh or other Carriage - -	6d
For every Certificate of Goods having paid duty and protection for the same -	6d
For every Bond for payment of Duties -	2/6

By a subsequent order of the Governor in Council of the 22d August 1797, the following Additional Fees are allowed at the Port of St. John's.

For every Report of the departure of any vessel, boat or bateau under five tons burthen, towards the United States of America, subject to be reported at the Custom House of the Port of Saint John's by the Order of His Excellency the Governor in Council bearing date the seventh day of July, one thousand seven hundred and ninety six -	£	0	1 3
For ditto of any vessel, boat or bateau of five Tons or upwards, and not exceeding fifty Tons burthen,		0	2 6
For ditto of any vessel, exceeding fifty Tons burthen - -		0	10 0
For ditto of any waggon, cart, sleigh or other carriage, - -		0	0 4
For every entry of Goods exported by water communication, - -		0	1 3

And if any Officer of the Customs at the said Port of Saint John's, shall demand or receive any greater or other Fee, Compensation or Reward, for executing any Duty or Service required of him by law, he shall forfeit and pay the sum of fifty Pounds, for each offence recoverable in any of His Majesty's Courts of King's Bench in this Province, to the use of the party grieved.

ORDINANCE *for preventing perſons leaving the Province without a Paſs.* [23d April 1777]

BY this Ordinance no perſon (military perſons excepted) is to leave the Province without a paſs from the Secretary of the Province, which is to be obtained by putting up his name in the Secretary's Office thirty days previous to his departure, or by giving two good ſecurities for the payment of all debts that may appear againſt him in the ſaid Office within the ſaid Thirty days, after which period the bond is to become null and void.

The Maſter or Captain of every veſſel arriving in and departing from the Province, is required to deliver in a liſt of his Officers and Seamen together with the Paſſengers arriving or departing in his veſſel to the Commander in Chief: and to obtain from the Governor or Commander in Chief a permiſſion in writing for his departure under penalty of Fifty pounds.

Every Captain or Maſter of a veſſel who ſhall carry away any perſon not having a paſs, except the crew of his veſſel brought with him at his laſt arrival, is liable to pay all the debts which ſuch perſon may have contracted in the Province.

PROV

PRO

CIVIL LIST

OF THE

PROVINCE OF LOWER-CANADA.

LISTE CIVILE

DE LA

PROVINCE DU BAS-CANADA.

1798.

His Excellency

ROBERT PRESCOTT, Esquire;

Captain-General and Governor in Chief of the Provinces of Upper and Lower-Canada, &c. &c. &c.

Francis Le Maistre, Esq. Lt. Governor of Gaspé.

Members of the Executive Council

Chief Justice Osgoode,

Rt. Revd. Jacob Lord Bishop of Quebec.

The Hon.

- P. R. de St. Ours,
- Hugh Finlay,
- François Baby,
- Thomas Dunn,
- Joseph de Longueuil,
- Pierre Panet,
- Adam Lymburner,

Esquires.

- James M'Gill.
- Chief justice Monk,
- P. A. Debonne,
- John Lees,
- A. J. Duchesnay,
- John Young,

Herman Witsius Ryland, Esq. *Clerk.*

Xavier de Lanaudiere, *French Translator and Secr.*

Robt. Wood, *Door keeper.*—F. Romain *Messenger.*

Members of the Legislative Council

Honorable Chief Justice Osgoode, Speaker.

Rt. Revd. Jacob Lord Bishop of Quebec.

The Honble.

- G. Chaussegros Delery
- Hugh Finlay,
- Thomas Dunn,
- Paul Roc de St. Ours,
- François Baby,
- Joseph De Longueuil.
- Charles De Lanaudiere,

- Sir George Pownall, Kt.
- R. A. De Boucherville,
- Henry Caldwell.
- Chief justice Monk,
- Sir J. Johnston,
- Chartier De Lotbiniere,

William Smith, Junr. Esq. *Clerk.*

Chas. Et. De Lery Esq. *T. D C. L. C.*

asst. translator. writing clerk &

Mr. Wm. Boutillier, Gent. *Usher of the Black Rod.*

Mr. James Grossman, *Serjeant at Arms.*

MEMBRES DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLE'E
DU BAS-CANADA.

L'Hon. J. A. Panet, ORATEUR.

Gaſpé,
Edward O'Hara.
Cornwallis,
et Alexandre Menut.
Devon,
Nicholas Dorion et Francois Bernier.
Hertford,
Louis Duniere et Felix Têtu, fils.
Dorcheſter,
Charles Begin et Alexandre Dumas,
Buckinghamſhire,
John Cragie et G. W. Allſopp.
Borough of William Henry,
Jonathan Sewell.
Richelieu,
Benjamin Cherrier et Charles Millet.
Bedford.
Nathaniel Coffin.
Surrey,
Philipe de Rocheblave et Olivier Durocher,
Kent.
Antoine Menard Lafontaine et Jacques Vigé
Huntingdon.
Joſeſeph Perinault et Joſeph Perrault.
York,
Hubert La Croix et Joſeph Hetier.

Weſtward,
Joſeph Papineault et Denis Vigé.
Eaſtward,
Alexandre Auldjo et L. C. Foucher.
Comté.
J. M. Ducharme et Etienne Guy.
Effingham.
Jacob Jordan et Ch. Bap. Boué.

Montreal.

Ecuïers

Leinſter.
Joſeph Vigé et Bonaventure Panet.
Warwick.
James Cuthbert, Jun. et C. Gaſp. De Lanaudiere.
Trois Rivieres.
John Lees et P. A. de Bonne.
St. Maurice.
Thomas Coffin et Nicolas Montour.
Hampſhire.
Joſeph Planté et François Huot.
Comté.
John Black et Louis Paquet.
Haute Ville.
William Grant et J. A. Panet.
Baſſe Ville.
J. Young et J. A Raby.
Northumberland.
J. Fiſher, M. D. et Pierre Bedard.
Orléans.
Jerôme Martineau.

Québec. } Ecuïers.

OFFICERS of the HOUSE of ASSEMBLY.

Officiers de la Chambre d'Assemble'e.

Samuel Phillips, Eſquire, *Clerk.*
Mr. W. Lindſay, Junr. *Clerk Aſſiſtant.*
Mr. P. E. Deſbarats, *acting French tranſlator and engroſſing clerk.*
Mr. Oliver Perrault, *acting clerk to attend Committees, and copying clerk.*

Mr. H gh M'Kay, *Serjeant at Arms.*
Mr Ant. Parent, *Meſſenger.*
Auguſtus Welling,
Jam es Wiltſe and
Nicholas Buckup, } *Door-Keepers.*

COURS DE JUSTICE DANS LA PROVINCE.

Cour Provinciale d'Appel.

Le Gouverneur, le Lieutenant Gouverneur, ou la Perſonne ayant l'Adminiſtration du Gouvernement, les Membres du Conſeil Exécutif, le Juge en Chef de la Province, et le Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi pour le Diſtrict de Montréal ou cinq d'entr'eux (les Juges de la Cour du Diſtrict dans laquelle le Jugement dont eſt Appel, a été rendu, exceptés)

Jacques Shepherd, Ecuïer, *Greffier.*

COUR SUPREME

A Quebec.

L'Honorable William Oſgoode, Ecuïer, Juge en Chef de la Province, et juge en Chef de la Cour du Banc du Roi pour le Diſtrict de Québec.

Jon. Sewell, Ecuïer, *Procureur Général & Avocat Général.*

Louis Chs. Foucher, Ecuïer, *Solliciteur Général.*

Wm. Pollock, Ecuïer, *Clerc de la Couronne.*

David Lynd, Ecuïer, *Député*

A Montreal.

L'Honorable James Monk, Ecuïer juge en Chef de la Cour du Banc du Roi pour le Diſtrict de Montréal.

Cour de Vice-Amirauté.

Le Gouverneur, le Lieutenant Gouverneur, les Membres du Conſeil Légiſlatif, et autres nommés dans la commiſſion, Juges.—La Cour doit être compoſée de ſept Membres au moins.

Jonathan Sewell, Ecuïer, *Juge.*

David Lynd, Ecuïer, *Greffier.*

Mr. Hugh Mackay, *Maréchal.*

COUR DU BANC DU ROI
pour le Diſtrict de Québec.

Le juge en Chef de ſa Majeſté pour la Province
Thomas Dunn,
Jenkin Williams, et } Ecuïers, Juges.
P. A De Bonne,
D. Lynd & J. F. Perrault, Ecuïers, *Greffiers.*
Ja. Shepherd, Ecuïer, *Sheriff.*
John Wm. Woolſey, Ecuïer, *Coronaire.*

COUR DU BANC DU ROI

Pour le Diſtrict de Montréal.

Le juge en Chef pour le Diſtrict de Montréal.

James Walker,
P. L. Panet, et } Ecuïers, juges.
Iſaac Ogden.

J. Reid, J. Burke, & S. de Beaujeu, Ecuyers, *Greffiers.*
Edouard Guillaume Gray Ecuïer, *Sheriff.*
Jean Burke, Ecuïer, *Coronaire.*

COUR PROVINCIALE

Pour le Diſtrict des Trois-Rivieres.

Pierre Louis Deſchenaux, Ecuïer, un des juges de la Cour du Banc du Roi pour le Diſtrict des Trois-Rivieres et juge Provincial.

Charles Thomas, Ecuïer, *Greffier.*
Antoine Iſidore Badeaux, Ecuïer, *Sheriff.*

COUR PROVINCIALE

Pour le Diſtrict Inférieur de GASPE'.

Felix O'Hara, Ecr. Juge Provincial.
Henry Johnſtone, Ecr. *Greffier.*
Thomas Mann, Ecr. *Sheriff.*—J. Jefferies, Ecr. *Coron.*

LISTE DES AVOCATS DANS LA PROVINCE.

A Québec.
- Jon. Sewell, Pro. Gen.
- Berthelot D'Artigny,
- J. A. Panet,
- Pierre Bedard.
- Alexis Caron,
- James Ker.
- George Pyke,
- G. G. S. Francklin,

Ecuïers.

A Montréal.
- L. C. Foucher, Sol. Gén.
- Arthur Davidſon,
- Thomas Walker,
- Robert Ruſſell,
- Stephen Sewell,
- John Antill,
- Charles François Hameli'u
- David Roſs,
- James Reid.
- Francis Leveſque,
- Joſeph Bedard.
- Alexander Perry,
- Narciſſe Panet,

Ecuïers.

Commiſſioners appointed by *dedimus poteſtatem*, to adminiſter *Oaths* to any perſons being in office within the Province of *Lower-Canada*.

Quebec
- Hon. Sir Geo. Pownall, Kt.
- Jenkin Williams,
- H. W. Ryland.

Eſquires.

Mont.
- John Reid,
- P. Fortier,
- J. B. Adhemar.

Eſquires.

3 Riv.
- Pierre Louis Deſchenaux,
- Charles Thomas,

Eſquires.

Gaſpé.
- Felix O'Hara,
- Hugh Munro,
- Daniel M'Pherſon and
- Theophilus Fox.

Eſquires.

Nathaniel Taylor, Louis Langlois and John Coffin, Senior, Esquires, *Commissioners appointed by Dedimus potestatem to administer Oaths to Members of the Legislative Council and House of Assembly.*

Commissaires pour executer le pouvoir de faire réparer les Eglises, &c. &c.

DISTRICT DE QUÉBEC.

Pierre Panet,
G. Elz. Tachereau,
P. Louis Deschenaux,

Jenkin Williams, et
William Grant.

DISTRICT DE MONTRÉAL.

Pierre Panet,
Pierre Louis Panet,
James M'Gill,

Pierre Guy et
Pierre Fortier.

DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.

Pierre L. Deschenaux,
Jos. C. de Niverville,
Thomas Coffin,

Cha. de Tonnancour et
Pierre St. Cire.

SURINTENDANS DE LA NAVIGATION INTERIEURE.

William Grant, Ecuïer, *Québec.*
Hon. Sir John Johnson, Baronet,
Arthur Davidson, Ecuïer, *Montréal*
Louis Carignan, *Michilimackinac.*
Gregor M'Gregor, *Détroit.*
William Mackay, *Kingston.*
John Warren, *Fort Erie.*
C. M'Nab, *Niagara.*

John Duncan,
Jas. Durward,
J. Duthie,

William Duthie,
J. Paterson,
Robert Ascha,

} *Insp. du Poisson pour le District de Gaspé.*

JUGES à PAIX

Pour le DISTRICT de QUEBEC.

Les Membres du Conſeil Légiſlatif ou Exécutif.

Les Juges de la Cour du Banc du Roi pour les Diſtricts de Québec, Montreal & Trois Rivieres, et

Du Quorum.	Ecuïers.
G. E. Taſchereau,	Louis Langlois,
Thomas Scott,	Charles Pinguet,
Malcolm Fraſer,	Louis Turgeon,
Jean Coſſin,	Paſchal Taché,
Nathaniel Taylor,	Pierre Duchouquet,
Guillaume Lindſay,	J. Baptiſte Morin,
P. Louis Deſchenaux,	Charles Riverin,
John Lees,	Joſeph Riverin,
Jacques Perrault,	Joſeph de la Fontaine
Pierre Stuart,	Jh. Launiere,
Ant. Juch. Ducheſnay	Gamelin Launiere,
Louis de Salaberry,	L. de la Gorgendiere
Nicolas Boiſſeau,	Marie Boudrot,
Jean Nairne,	Mathew M'Nider,
François Dambourges	G. Aliſopp, younger,
J. B. Couillard,	Louis Belair,
Ignace Aubert de Gaſpé	Donald McLean,
James Froſt,	Robert Slade,
Hypolite La Force,	Louis Chaperon,
Lauchlin Smith,	A. J. Ducheſnay, fils
Auguſtin Trudel,	Thomas Wilſon,
John Blackwood,	Peter Fraſer,
John Painter,	Felix Tetu,

David Lynd & J. F. Perrault, Ecuïers, *Greffiers de la Paix*.

JUGES à PAIX

Pour le DISTRICT de MONTREAL.

Les Membres des Conseils Législatif et Exécutif.

Les Juges de la Cour du Banc du Roi pour les Districts de Quebec, Montreal & Trois Rivieres, et

Pierre Fortier,
Joseph Frobisher,
John M'Kindlay,
Thomas M'Cord,
Jean Bte. Adhemar,
Patrick Murray,
St. George Dupré,
M. C. de Lotbiniere,
Edward Jessup,
Christopher Carter,
Neveu Sevestre,
Loui Lamare Porlier,
Etne. Dechambault,
La ruere Montarville
P. Mar de La Valtrie
D. Alexander Gran ,
Henry Ruitter,
Christop. Sanguinet,
François Malhiot,
E. Lambert Dumont,
Toussaint Pothier,
Paul Lacroix,
Patrick Conroy,
J. Bte. Bruyere,
Moses Holt,
Alex. Chisholm,
G. Daillebout de Cuisy
L. M. de Couagn ,pere
Hubert La Croix,
J. Bte. Hervieux,
Maurice Blondeau,

Du Quorum.

Charles Blake,
John M'Gill,
R. Cruickshanks,
Charles Dezery,
William Grant,
Alexander Henry,
Eus. Des. Beaubien,
Joseph Lacroix,
John Ruiter.
James Robertson,
Louis Aimée,
Jean Vienne,
L. Gras Pierreville,
Pierre Bouthillier,
C. Roc de St. Ours.
Pierre Grisé,
Louis Marchand,
René Boileau,
Eu. des R. Beaubien.
Hertel de Rouville,
J. Walker of Sorel
François Lacombe,
Felix Jolie,
Alexis Caron,
George M'Beath,
David Rankin,
John Connolly,
James Fraser,
James Sawers,
Sir J. Johnson, Bart

Du Quorum.

Lt. Gen. G. Chriſtie
John Richardſon,
Iſaac W. Clarke,
Alexander Auldjo,
Thomas Forſyth,
William Maitland,
Joſeph Papinault,
Simon M'Taviſh,
Robert Jones,
James Hughes,
—— Perrinault,
James Dunlop,
Henry Hardy,
Duncan Cameron,

Du Quorum.

Joſeph Turgeon,
Ignace Bouraſſa,
John Lilly,
James Finlay
William Lindſay
Nathaniel Coffin,
Jeſſe Pennoyer,
Calvin May,
Gilbert Jennie,
Philip Ruiter,
Daniel Brunſon,
Pierre Guerout,
Alexander Hay,
Jacques Jorand, Ecrs.

Jean Burke,
Jean Reid,
} Ecuïers, *Greffiers de la Paix.*

JUGES à PAIX
Pour le DISTRICT des TROIS RIVIERES.

Les Membres des Conſeils Légiſlatif et Exécutif.

Les Juges de la Cour du Banc du Roi pour les Diſtricts de Québec, Montréal et Trois Rivieres, et

J Bou. de Niverville
J M. de Tonnancour
Thomas Coffin,
Chs. Tonnancour,

Du Quorum.

J. Bte. Deſtimauville,
George Dame,
J. Bte. Perrault,
P. F. C. d'Orvilliers,
Nic. St. Martin,
Pierre Creſſé,

Amable Belaire,
Luc Schmidt,
Pierre St. Cire,
Auguſtin Rivard,
Godfroy Tonnancour,
P. Antoine Baſin,
Nicholas Montour,
John Antrobus,
Zachary Macaulay,
Joachim Lanouette,
Louis Picard.

Ecuïers.

Charles Thomas Ecuyer, *Coronaire et Greffier de la Paix.*

JUGES à PAIX

Pour le DISTRICT INFERIEUR de GASPÉ.

Les Membres des Conseils Législatif et Exécutif.

Les Juges de la Cour du Banc du Roi pour les Districts de Québec, Montréal & Trois Rivieres, et

Felix O'Hara,	Du Quorum.	Oliver O'Hara,	Ecuiers.
Hugh Munro,		Thomas Sherrer,	
Lewis Fromenteau,		Michel Lepage,	
Daniel M'Pherson,		Charles Cavenaugh,	
Hugh O'Hara,		George Duthie,	
Theophilus Fox,		Pierre Loubet,	
John Mann,		Edward Mann,	
Henry Rimpoffe,		James Drummond,	
Richard Nevison,		Edward O'Hara,	
John Beek,		Jas. Stuart and	
J. Bte. de la Fontaine		Philip Robin.	

OFFICIERS DE DIFFÉRENS DEPARTEMENS.

Hon. Sir George Pownall, Kt. *Sécrétaire et Greffier.*
Hon. Hugh Finlay, Ecr. *Greff. de la Couronne en Chancel.*
H. W. Ryland, Ecuïer, *Sécrétaire du Gouverneur en Chef.*
T. A. Coffin, Ecuïer, *Auditeur des Comptes et Inspecteur Général des Comptes Provinciaux.*
Hon. Henry Caldwell, Ecuïer, *Receveur-général.*
S. Holland, Ecuïer, *Arpenteur Général.*
Hon. Hugh Finlay, Ecuïer, *Auditeur de la Province.*
John Craigie, Ecuïer, *Com. et Garde Magasin Général.*
Joshua Winslow, Ecuïer, *Député Paie-Maître Général.*
John Lees, Ecuïer, *Agent Provisionaire de l'Armée.*
Thomas Faunce, Ecuïer, *Officier Naval.*
James Frost, Ecuïer, *Capitaine du Port à Québec.*
R. Cumberland, Ecuïer, *Agent Provincial.*
G. F. Taschereau, Ecuïer, *Grand Voyer de Québec.*
John Antrobus, Ecr. *Grand Voyer des Trois Rivieres.*
Hon. R. A. Boucherville, Ecr. *Grand Voyer de Montréal.*
William LeMaître, Ecuïer, *Grand Voyer de Gaspé.*

Mr. Valentine, *Officier de Marine à Oswego.*
Jean Coffin, Ecr. *Inspec. des Forêts et Police à Québec.*
St. Geo. Dupré, Ecuier, *Insp. de Police à Montréal.*
Philip de Rocheblave, Esq; *Greffier du Papier Terrier.*
Mr. William Fraser, *Inspecteur au côteau du Lac.*
A. J. Raby, Ecuier, *Surintendant des Pilotes.*
Mr. William Burns, *Encanteur à Québec.*
Mr. F. Hamelin, *Encanteur à Montréal.*
Mr. John Lochart Wiseman, *Inspecteur de Potasse: Perlasse à Montreal.*
Mr. James Glenny *ditto à Quebec.*
Mr. J. Duval, *Inspecteur des Marchés à Québec.*
Mr. William Martin, *Insp. des Cheminées à Montréal.*
David Auldjo, *Inspecteur des Cheminées à Québec.*
Mr. Louis Joseph Le Proust, *Inspecteur des Cheminées et des marchés aux Trois Rivieres.*
William Vondenvelden *Printer of the Laws.*
Mr. Hugh M'Kay, *Keeper of the Special Prison under the Alien Act.*
John Hill, *Geolier à Québec.*
Joseph Ray, *Geolier aux Trois Rivieres.*
Jacob Kuhn, *Geolier à Mantreal.*

OFFICIERS
DU BUREAU DE LA POSTE.

HUGUES FINLAY, Ecuïer, Directeur-général de la Poste pour les Provinces de Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick et dépendances.
Mr. E. Edwards, son Député à Montréal.
Mr. Samuel Sills, idem aux Trois-Rivieres.
Mr. Louis Aimé, idem à Berthier.
Mr. Samuel Anderson, idem à Cornwall.
— John Munro, idem à Matilda.
— John Jones, idem à Augusta.
— Peter Clarke, idem à Kingston.

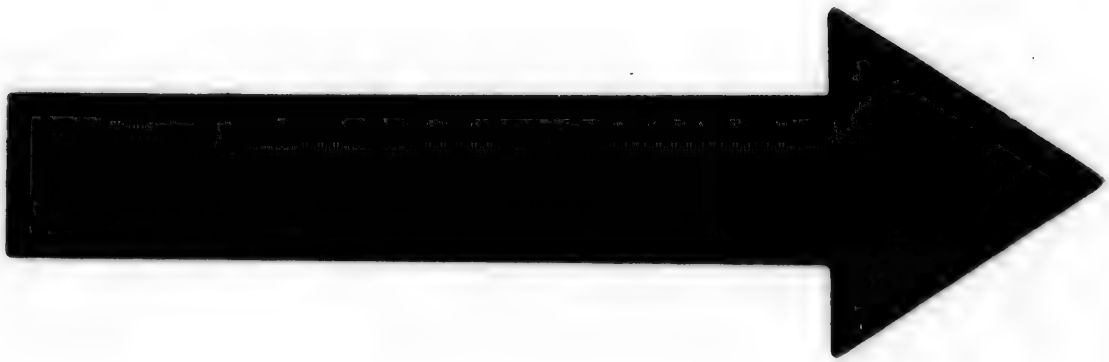

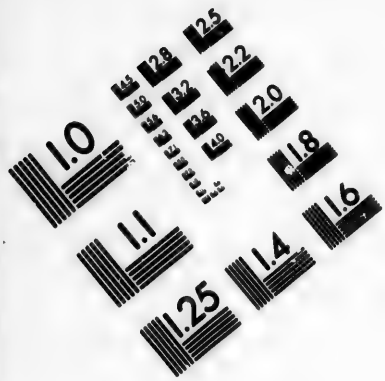

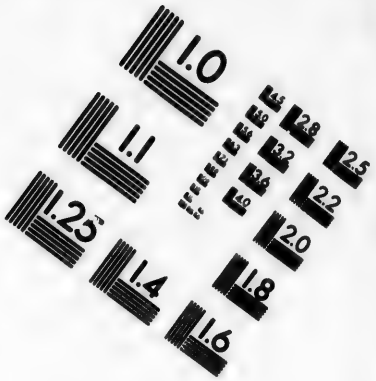

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

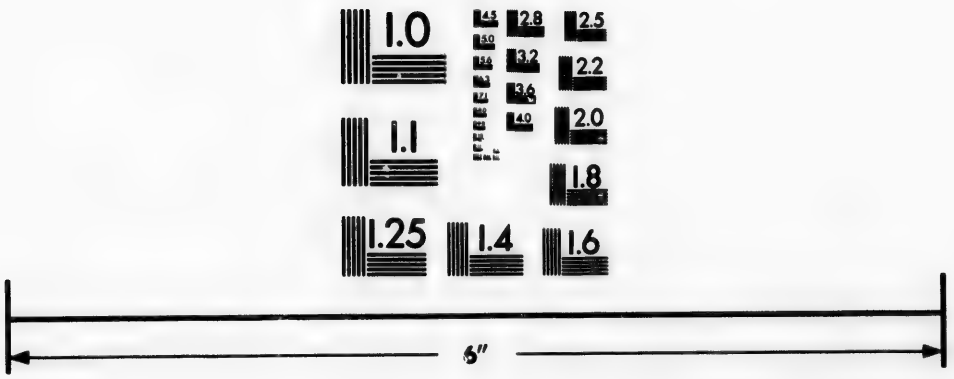

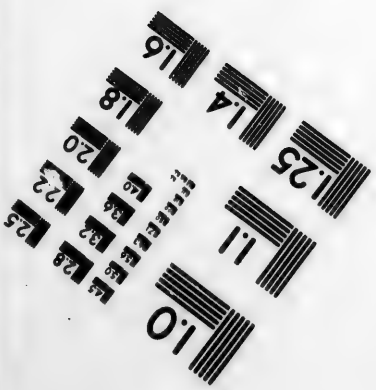

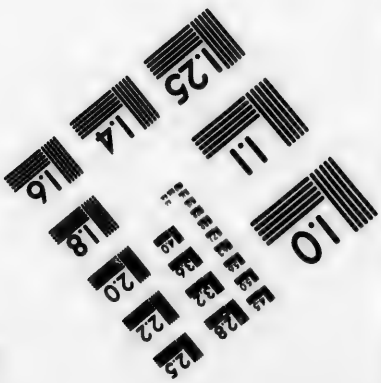

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Mr. Joseph Edwards, idem à Niagara.
— George Leith, idem au Détroit.
— —— Mitchel, idem à Michilimakinac.
— Hugh Munro, idem à la Baie des Chaleurs.

OFFICIERS DE LA DOUANE,

DANS LA PROVINCE DE QUEBEC.

THOMAS AINSLIE, Ecuïer, Collecteur.
THOMAS SCOTT, Ecuïer, Contrôleur.
Mr. Lauchlin Smith,
Mr. Joseph Mayson,
Mr. Charles Stewart,
} Inspecteurs et Visiteurs.
Mr Joseph Mayson, jaugeur.
James Todd,
Augustus Welling,
} Chercheurs.
Mr. Jean Gerbrand Beek, Surveillant à Montréal.
Mr. William Hall, Inspecteur et Visiteur à ditto.
William Lindsay, Ecuïer, Collecteur des Droits au port de St. Jean.
Henry Blackstone, Ecuïer, Contrôleur à ditto.
William Lindsay, Ecuïer, Jaugeur à ditto.
Oliver O'Hara, Ecr. député Collecteur à New Carlisle.
Felix O,Hara, Ecuïer, Député Collecteur à Gaspé.

LISTE DES NOTAIRES.

DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA.

Maîtres.	*Résidence.*
Charles Stewart, Alex. Dumas, Charles Voyer, Joseph B. Planté, Louis Turgeon fils, Roger le Lievre, Felix Tétû, Barth. Faribault, Michel Berthelot,	Ville de Québec, pour toute la Province.

District de Quebec.

François Xavier Larûe, La Pointe aux Trembles.
Louis Robin, St. François.
Joseph Riverin, St. Valier.
Louis Cazes, Cap St. Ignace jusqu'à Kamouraska,
Jean Neron, Petite Riviere, Baie St. Paul, les Eboulemens, l'Isle aux Coudres et la Mal Baie,
Louis Miray, Ste. Marie, St. Joseph, St. François en la Nouvelle Beauce, St. Nicholas, l'Isle d'Orléans, Beauport et Gaudarville,
Antoine Crespin, fils, Ange Gardien, Chateau Richer, Ste. Anne, St. Férreol, St. Joachim et les paroisses de l'Isle d'Orléans,
Jean Perreault, Pointe aux Trembles, les Ecureuils, Jacques Cartier, Cap Santé, Deschambault, et Grondines du côté du Nord de la Riviere Saint Laurent, et Ste. Croix et Lotbiniere côte du Sud.
Jean Bte. Panet, Charlesbourg, Lorette et St. Augustin.
Joseph Cadet, pour toute la Province.
Jean Levesque, St. Thomas.
Joseph Edouard Faribault,
Nicolas Gaspard Boisseau,
Henry Chebassa, junr.
Augustin Dionne
} Pour la Province,

District de Montreal.

Antoine Foucher,
John Delisle, pere,
J. Gerbrand Beek,
J. Papineau,
J. Jacques Jorand,
Pierre Luki,
—— Delisle, fils,
Louis Chaboillez,
—— Thibaudeau,
François le Guay.
Edme Henry,
} Ville de Montréal pour toute la Province.

Maurice Deſdevens de Glandon
Jean M. Mondelet
Jon. A. Gray,
Louis Raymond,
} Ville de Montréal pour toute la Province.

Jean Joſeph Saupin, l'Aſſomption pour toute Province.
Mathurin Bouvet,
Barthelmy Farribault, pere, Berthier du Nord,
Joſeph Turgeon - - Terrebonne
Joſeph Raimond,
Henry Jeſſup,
J. B. Deſeve,
Auguſtin Chatellier,
Joſeph Gabrion,
Pierre Lalanne
Ignace Bouraſſa
} La Prairie la Magdelaine,
Pierre Gauthier,
Louis Bonnet,
Jacques Dufaut, Iſle Jeſus, Terrebonne, Lachenaye, Milles Iſles et la Riviere Ducheſne,
Charles Etienne Le Têtu, dans les ſeigneuries de Rouville, Delorme, Belœil et St. Charles,
Michel Gamelin Gaucher, dans les Paroiſſes du Sud depuis Châteaugay juſqu'à Sorel incluſivement, la Baronie de Longueil et Seigneurie de Belœil exceptés,
Louis l'Oiſeau Chalons fils, Boucherville,
Joſeph Turgeon,
Chriſtophe Michau, les différentes paroiſſes ſur la Riviere Chambly,
P. Crevier Duvernay, Varenne, Verchere, Contrecœur,

DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.

Ant. Iſidore Badeaux, pour la Province.
Antoine Gagnon, ditto.
Antoine Robin, Nicolet, Baie st. Antoine, st. François, Yamaſka,

MEDECINS, CHIRURGIENS, &c.

Pour le Diſtrict de Québec.

Meſſrs. { Jas. Fiſher, M. D. / James Davidſon, / François Lajus, } Chirurgiens appointés pour examiner ceux qui demandent des Licences.

LICENCIE'S.

Meſſrs { Ignace Fricdell, / P Chicou Duvert, / P. L. B. dit Latancet / john Danglade, / john Cond. Juſt, / François Suzar, / joſeph Karſh, } { Fred. Beſſerer, / F. Dohren, / J. A. Blunkee, / Liveright Pize, / F. Potdevin, / J. Denéchaud, } Chirurgiens et Apothicaires.

Thomas Prendergaſt, Phyſicien et Chirurgien.

Pour le Diſtrict de Montréal.

Meſſieurs { charles Blake, / George Selby, / R. Jones, / Richard Symes / Xavier nender, / J. nte. Jaubert, / Henry Loedel & / john Rowand. } Chirurgiens appointés pour examiner ceux qui demandent des Licences.

LICENCIE's.

John Bowand,	chirurgiens, Apothicaires,
Jean claude Lehoulier,	et Accoucheurs.
Jean Ducondue,	chirurgiens et apothicaires.
Robert Jones,	
Hern. Melchior Eberts,	
George stubenger,	
Henry Loedel,	
George Meyers,	
Marie Antoine Vigneau,	
François Rieutord,	Chirurgiens.
Daniel Arnoldi,	
Henry Munro.	
J. Bte. Rieutord,	
Alexander Talham,	
Aug. Benj. Schiller,	
Marie la Victoire,	Accoucheuses.
Joseph Boismenu,	
Marie Major,	
catherine Partridge,	
Mary Hybart,	
Joseph Borgne,	saigneurs et aracheurs de dents.
August Globenskynd,	
Theodore stein,	
charles schiller,	
charles Grezingher,	
charles Thenel,	
Guillaume La Bat,	
Anthony Berthe,	

Josiah Pommeroy, Apothicaire,
John Kinlaid, Apothicaire.
Simon Fraser, Chirurgien et Apothicaire.

☞ Tous ceux qui ont pris leurs degrés dans aucune Université, ou qui ont eté comissionnés et nommés chi-

gurgiens dans l'armée ou la marine de sa Majesté n'étant point sujets à l'examen prescrit dans l'Ordonnance concernant la medecine, nous n'avons pas pû en procurer une liste—si ces Messieurs veulent envoyer leurs noms à l'Imprimerie a Québec, ils seront inserrés dans l'Almanac de l'année prochaine.

LISTE DES ARPENTEURS DANS LA PROVINCE.

Samuel Holland, Ecuier, Arpenteur Général de la Province.

Jesse Pennoyer,
William Fortune,
James Rankin,
Theodore de Pencier,
Jean Bte. Deners,
Amable Dezery,
Charles Tourgeon,
François Le Gendre,
H. le Maire St. Germain
M. D. de Glandons,
Louis Perrault,
Jean Bte. Bedard,
Nathaniel Coffin,
John Stegmann,
Joseph Bouchette,
Pierre Beaupré,
Jean Bte. La Rue,
John Collins Antill,
Louis Charland,
Benjamin Ecuyer,
Ignace Plomondon, fils,
Jeremiah M'Carthy,
Modeste Pratte.
Joseph Whitman,
Joel Ackley,
William Sax,
Joseph Fraser,
Ignace Plomondon, fils.
Jean Bte. Curval,
John Gaudet,
William Waller,
Joseph Fortune,
Joseph Martel,
F. Desdevens de Glandons
Jeremiah McCarthy, Jr.
Henry O'Hara,
Pierre Lambert,

LIST OF PILOTS

FOR THE RIVER ST. LAURENCE.

Martin Chinniquy, pere,
André Tremblé,
Charles Savarre, le jeune,
Pierre St. Hilaire,
Guillaume Lapointe,
Charles Le Cour,
François Bouché, pere,
Louis Gilbert,
A. Tremblé,
Louis Le Claire,

Pierre Lapointe,
Pierre Bouché,
Charles Le Cour, fils,
François Savarre,
F. Dominique Harvé,
Louis Bourbon,
Jos. Lavoie,
André Rolet,
Joseph Bonet,
William Roſs,
Dominique Marié,
Guillaume Deluga.
William Pettycrew,
Joſeph Langlois,
Bazile Prejcant,
Jean Le Brun,
J. Savarre,
J. Lavoie Petit,
J. M. Lavoie,
Joſeph Beaulieu,
B. Rioux,
Joſeph La Brie,
Antoine Petit,
Barthelmy La Chance,
Jean Baptiſte Thibierge,
Bellaire Duſſaut,
Joſeph Doiron, fils.
Francis Fiſher,
Peter Fraſer,
Charles Sweard, junior.
Alexander Roſs.
Daniel Roſs,
François Doiron,
Joſeph Doiron,
Pierre Martinet.
Pierre Lavoie, fils,
Charles Dorion,
Bazile Lapointe,
Joſeph Pouliot,
Jean Dumas.
Gabriel Chaſſeur,
Abraham Chaſſeur,
François Lapointe,
James Forbes,
Jean Bte. Chaloux,
Pierre Rouleau,
John Roſs.

Rates of Pilotage for the River St. Lawrence as regulated by the Ordinance of the 28th. Geo. III. and the Provincial Statute of the 37th. Geo. III. Chap. IV.

From Bic to Quebec, per foot, - £ : 15 :
From Quebec to Bic, - - : 13 :

MILITARY REGISTER

FOR THE

PROVINCES

OF

UPPER AND LOWER CANADA,

&c. &c. &c.

1798.

LIST of General & Staff Officers in Upper and Lower Canada.

Commander in Chief, GEN. ROBT. PRESCOTT.

Aids de Camp,	Major Wm. Geo. Dacres,
	Capt. John Baldwin,
Military Secretary,	Captain James Green,
Assist. Military Secretary,	Captain Charles Duke,
Dy. Adjutant General,	Major William Doyle,
Deputy Qr. Master Gen.	Lieut. Col. John Barnes,
Major of Brigade,	Lieut. Fran. de Bouillé,
Deputy Comss. of Musters,	Mr. Lewis Foy,

HOSPITAL STAFF.

Superintendant Gen. J. Mervin Nooth, Esq;
Surgeon, Samuel Sone.
Apothecary, George Longmore.

Mates,	George Graham,	James Latham,
	David Fleming,	David Brown,
	Christr. Carter,	John Durham,
	John Gould,	George Michelson,

STAFF of the Garrison of QUEBEC and MONTREAL.

Governor,	Gen. JAMES JOHNSTON,
Town Major,	Thomas Faunce,
Chaplain,	Rev. Herbert Croft,
Surgeons	James Fisher,
Mate,	Philipe Badelard,
Barrack Master,	Kenelm Chandler,
Town serjeant,	Jn. Gostich.

MONTREAL.

Town Major,	Jas. Hughes,
Chaplain,	Revd. James Tunstall,
Barrack-Master,	James Hughes.

Royal Engineers.

Colonel Gother Mann,

Captain John Humfrey, Ditto, Alexander Bryce,

1ſt Lieutenants. { Robert Pilkington, Robert Cooper, Thomas Lacey,

Ordnance Department.

Storekeeper, Kenelm Chandler, Eſq.
Clerk of Survey, Jacob Danford,
Clerk of Ch qu's, George Heriot,
Clerk, Charles R. M'Gee,
Surgeon, A. Wilſon,

Deputy-Quarter-Maſter-General's and Marine Departments.

Lt. Col. John Barnes, Deputy Quarter Maſter Gen.
Lieut. John Bramhead, Aſſiſt. Dy. Qr. Mr. Genl. Superintending the Tranſport, the Sub. Officer commanding at Fort chippawa.

Maſters & Commanders	Alexr. Grant,
	J. B. Bouchette, do.
1ſt. Lieutenants,	David Cowan,
	Pierre M. Foretier.
	Thomas Paxton,
	William Eleming,
2d. Lts. & Mates,	Hugh Earle,
	James Feet.

Commiſſary General's Department.

Commiſſary Gen.	John Craigie, Eſq.	Quebec.
Aſſiſt. Comy. Gen.	Iſaac W. Clarke, Eſ.	Montreal.
Dy. Comy. -	John Coffin,	Quebec.
———	Nathl. Taylor,	Kingſton.
———	James Coffin,	Fort George
———	Thos. Reynolds,	Amherſtburg
Aſſiſtant Comſſary,	Samuel Sills,	Three Rivers
———	Wm. Agnew,	Wm. Henry
———	Paul Dennis,	Coteau du Lac
———	John Warren,	Fort George.
Aſſiſt. in the Comy. Genls. Office,	Geo: M. Taylor,	Quebec.

Store-Keeper General's Department.

Store Keeper General,	John Craigie,	Quebec
Assist. Store Keeper Gen.	Geo. Heriot.	ditto.

Barrack Master General's Department.

Dep. Barr. Master Gen.	Capt. James Green,
Barr. Master,	Kenelm Chandler
ditto -	jas. Hughes,
Acting ditto -	Robt. jones,
ditto - -	Thos. Radenhurst,
Barrack Master,	Thos. Sparham, sen.
do. Thos. Wallace,	acting for do James Clarke.
Dy. do, - -	John Sparkman.

Paymaster General's Department.

Acting Dy. Paymaster General, J. Winslow,
Assist. to ditto - Capt. Lewis Genevay,
Assist. to ditto - Wm. coffin,

Indian Department.

Superintendent Gen. and Inspr. Gen. Indn. affairs	sir J. Johnston Bart.
Dy. Superintend. Gen & Inspect. Gen. Do.	Alex. M'Kee,
Store-keeper General, -	John Lees.
Dy. Agent, -	jos. Bunbury,
Superintendant, - -	Fleury Dechambault,
Secretary, - -	joseph Chew
Superintendant, -	William Claus,
Surgeon - -	Robert Kerr,
Assistant Secy.	Prideaux Selby
Superintendents	Matthew Elliot, T. M'Kee.
Store Keeper & Clk.	Wm. Johnson chew.
Storekeeper & Clk.	Geo. Ironside,
Ditto	Thomas Duggan.

Interpreters.

Chevalier Lorimier,	Alex. Clarke,
Nathl. Lines,	Simon Girty.
David Price,	Chs. Reaume,
John Norton,	Wm. La Mothe,
George Cown,	Basil Belisle,
J. B. Rousseau,	Mons. La Motte.

LIST OF THE OFFICERS
Of the ſeveral Regiments ſerving in Canada.

Twenty-fourth (or the 2d Warwickſh.) *Regt. of Foot.*

Colonel, Richard Whyte, Lt. Genl.
Lt. Colonel, Richard England, Maj. Genl.
Lt. Colonel, John Blake,
Majors, { Charles Erle, Robert Stiel.

CAPTAINS.

William Doyle, Major,	Cha. Savory Andrews,
Ferguſon Spears, do.	William Kelly,
Charles Wm. Short,	Charles Penfold,
Wm. Robinſon,	Thomas Chamberlain,
Edmund Hern,	

Captain Lieut. Edw. Jas. O'Brien.

LIEUTENANTS.

Allan Bellingham,	Henry White,
Charles W. Parker,	Richard England,
Andrew Foſter,	Thomas Farrar,
Francis Wemyſs,	Wm. Langworthy,
T. Watkin Foſter,	Thomas Ware,
John Bromhead,	Oliver Mills,
Robert Whyte,	W. Fitzgerald,
Lionel Smith,	H. D. Tolley,
Henry Andrews,	Chas. Hughes,
Thos. M. Perryn,	Frederick Crofton,
Edward Francis,	John Evans.
Wm. Robiſon,	

ENSIGNS.

Thomas Abbott,	John Gilbert,
Richard Armſtrong,	Wm. L. G. Thomas
Wm. M'Intoſh,	Peter Forſter,
Robt. Huiſh,	Richard Andrews.

Chaplain, J. F. Howell.—Adjutant, W. Kelly.—Quarter-Maſter, Paul Greenwood.--Surgeon, J. Buffa. Aſſiſtant Surgeon, Wm. Lee.---

Twenty-ſixth (or Cameronian) *Regt. Foot*:

Colonel, Hon. Charles Steuart,
Lieut. Colonels, Hildebrand Oakes,
George Duke,
Majors, William B. Borrough,
Erſkine Hope,

CAPTAINS.

Wm. G. Dacres,	Thomas Boyes,
James Green,	Chriſtopher Davidſon
Charles Duke,	John Daniell,
Duncan Campbell,	W. Gifford,
Hugh H. Mitchell,	

Captain Lieutenant, Edward V. Eyre.

LIEUTENANTS.

Frederick Jones,	Edward Shearman,
Thomas Batt,	Fountaine Hogg,
James Miller,	William Hoggins,
Jephſon G. Forth	James Connolly,
A. W. Wainhouſe,	William Connolly,
Charles Stuart,	John Boyes,
Wm. A. Gordon,	George Gifford.
F. Adams	Thomas Mathews,

ENSIGNS.

Chs. Stuart Campbell,	James Leſlie,
Wm. H. Everest,	

Chaplain, Thos. H. Tidey,—Adjutant, Fred. Jones,
Quarter Maſter, J. Robertſon,—Surgeon, F. Miller,
Aſſiſtant Surgeon, Duncan Campbell.

2d. Battalion 60th (or Royal American) *Regt. of Foot.*

Colonel, Thomas Carleton,
Lieut. Colonels, Duncan M'Kintosh.
J. De Bernier,
Majors, G. T. Walker,
J. Hughes.

CAPTAINS.

J. F. W. Desbarres,	Edward Cartwright
T. A. Schœdde,	John Robertson
Gabl. Gordon,	Jacob Jordan.
Wm. Claus	Gordon. Maxwell.
John Lenox	Hon. H. J. Flower.

Captain Lieut. Jas. Grant.

LIEUTENANTS.

William Fraser	James Massey
Wm. Plenderleath	Peter M'Arthur
Robert Hazon	James M'Arthur
Parry Jones	James Cuthbert
V. G de Homspech,	John Cartwright,
Charles Shearer,	

ENSIGNS.

R. G. Griffith	Henry Winchcombe
Robert Paterson	John Germain
B. Naught	John Fargues,
—— Nares	Wm. Walther,
J. L. Gallie	T. R. Swiney,

Chaplain George Bowie.——Adjutant, Wm. Kell.
Quarter Master Isaac Germain.—Surgeon — M'Dowall
Mate, Thos. Hutton.

1st Battalion Royal Canadian Volunteers.

Lieut. Colonel, J. De Longueuil,
Major, Louis De Salaberry,

CAPTAINS.

Francis Dambourges	C. S. De Bleury
Desaunier Beaubien	Louvigny Montigny
Francis Piedmont	Francois Vassal
Pierre Marcoux	J. Bte. Destimauville

LIEUTENANTS.

Daniel Dupré	Hipolite Hertelle
Peter Duchoquet	Pierre Bazin
A. J. Ducheſnay	Henry Hay
Joſeph de Beaujeux	Joſeph Bouchette
C. G. Lanaudiere	Benjamin Jobert

ENSIGNS.

Ant. Petrimoulx	Francois Boucher
Louis Montiſambert	Robert Anderſon
Honoré Baillé	Francis Duval
Antoine Lanaudiere	Denis Alexander,
Richard Hay	M. R de Salaberry

Chaplain, Salter Mountain—Adjutant Rober. Anderſon—Quarter Maſter, Louis Fromenteau—Surgeon, James Davidſon—Mate, Henry Leqdel.

2d Battalion Royal Canadian Volunteers.

Lieut. Col. John M'Donell,
Major, Hazelton Spencer,

CAPTAINS.

Peter Drummond	Miles M'Donell
Hector M'Lean	Richard Wilkinſon
Hugh M'Donell	Alexander McMillan
Niel M'Lean	Joſeph Vignau,

LIEUTENANTS.

Richard Farguſon	William Johnſon
William Fraſer	Angus M'Donell
William Crawford	—— Taſchereau
Thomas Fraſer	Pierre Ignace Malhiot
Ranald M'Donell	J. B. J. Ducheſnay

ENSIGNS.

Pierre Boucherville	Joſeph Boardwine
William D-ace	Robert Woolſey
Peter Grant	Stephen M Kay
George Ermatinger	Fred. Dame
Charles Lauziere	J. B. P. d'Eſtimauville

Chaplain, —— Duval. Adjutant, John Cramp-ton. Quarter Maſter, Andr w Cameron. Surgeon, James Davidſon. Mate, Cyrus Anderſon.

List of Officers belonging to the Royal Artillery serving in Canada.

MAJORS.

G. L. Hamilton,
Geo. Glasgow,
J. A. Schalch,
Thomas Dodd,
Edward Trelawney,

CAPTAINS.

Wm. Cor,
Richd. Dickinson,
J. Bentham.

1st. LIEUTENANTS.

H. Douglas,
J. Caddy,
Wm. Hall,
Robert Truscott,
F. Forbes,
John Kiggell,
John Sinclair,
T. Paterson,
T. Rogers.

2d. LIEUTENANTS.

John Campbell,
Hugh Carncross,
H. F. Faquier,
James Worsley.

BRITISH MILITIA.

OFFICERS OF THE QUEBEC BATTALION.

Francis Le Maiſtre, Eſq. Colonel.
Thomas Ainſlie, Eſq. Lieutenant-Colonel.
Robert Leſter, Eſq. Major.

CAPTAINS.

Hugh Finlay,	Samuel Phillips,
John Lees,	John Coffin,
Thomas Scott.	Simon Fraſer,
James Shepherd,	Robert Woolſey,
William Lindſay,	J. Lynd,

LIEUTENANTS.

John Purſs,	Henry Cull,
John Blackwood,	William Smith,
John Coffin, junior,	John Caldwell,
William Lane,	William Lindſay, junior.
William Burns,	David Lynd,
Andrew Cameron,	Godfrey King,
John Munro,	John Roſs.
James Tod,	James Glenny.
Mathew Lymburner,	Iſaac Roberts,
Robert Morrogh,	Murdoch Stuart,
John Young,	John Crawford,

ENSIGNS.

John Painter,	A. Ferguſon,
Charles Stewart,	John Pagan,
John M'Cord,	Wm. Roxburgh,
John Davie.	John Jones.

Wm. Lindſay, junior, Adjutant,
James Sinclair, Qr. Maſter,
James Davidſon, Surgeon.
Thomas Richards, Serjeant Major.

Lieutenant Peter Beatſon commanding a Company of Artillery, attached to the Quebec Battalion of Britiſh Militia.

MONTREAL BATTALION.

Colonel Commandant	Edward William Gray, Eſq.
Lieutenant Colonel	James M'Gill, Eſq.
Major	Richard Dobie,

CAPTAINS.

Joſeph Frobiſher,	John M'Gill,
Alexander Auldjo,	Wm. Maitland.
George King,	James Caldwell,
Thomas Forſyth.	

LIEUTENANTS.

Edward Edwards,	John Gray,
James Grant,	Alex. Robertſon.
Andrew Todd,	John Lilly,
Daniel Sutherland,	James Hallowell,
Jonathan A. Gray.	John Richardſon,
Thomas M'Cord,	Andrew M'Gill,
Alexander Henry,	Robert Griffin,
James Dunlop,	Francis Badgley,
Francis Deſrivieres,	

ENSIGNS.

James Jordan.	John Gregory,
Fred. Wm. Ermatinger,	John Forſyth,
William Parker.	Alex. M'Kenzie.

F. W. Ermatinger Ajutant,
John Turner, Quarter-Maſter,
Charles Blake. Surgeon.

MILICES CANADIENNES.

OFFICIERS DE LA MILICE CANADIENNE DE LA VILLE ET BANLIEUE DE MONTREAL.

Premier Etat Major de la Ville de Montréal.

OFFICIERS MAJORS.

Pierre Neveu Seveſtre, Ecuyer, Colonel.
Pierre Guy, Lieutenant Colonel.
Pierre Fortier, Major.
Etienne St. Dizier, Aide-Major.

Premiere Diviſion de la Ville de Montréal.

CAPITAINES.

Pierre Vallé,
Jean Baptiſte Adhémar.
Jacques Hervieux.
Charles Déſery.
Ignace Lacroix.
Daniel Dupré.

Chirurgien, J. Bte. Jobert.

Capitaines dans les Paroiſſes.

St. Laurent. — Jean Baptiſte Roy, Gabriel Crevier, Pierre Demers.
Sault au Recollet. — Louis D'Agenay.
St. Michel — Laurent d'Agenay.
La Chine. — Pierre Depelteau, Paul Dumouchelle.
Ste. Genevieve. — Joſeph Martin Hilaire, Ant. Clem. Lariviere,
Pointe Claire. — Dominique l'Etang, pere, Dominique l'Etang, fils.
Ste. Anne. — Phillipe Depelteau,
Iſle Perrault, — Louis Préjeant.

Deuxieme Etat Major de la Ville de Montréal.

OFFICIERS MAJORS.

Louis Porlier, Lieutenant Colonel.
Maurice Blondeau, Major.
E. Guy Aide Major.

Deuxieme Diviſion de la Ville de Montréal.

CAPITAINES.

Pierre Lacote,	Jean Baptiſte Durocher,
Charles Chaboiller,	Louis Chaboiller,
Hip. St. George Dupré,	Gabl. Franchere.

Chirurgien, François X. Bender.

Capitaines dans les Paroiſſes.

Longue Pointe,	Dominique Truteau,
St. Léonard,	Guilaume Longpré.
Pointe aux Trembles,	Pierre Archambault,
St. Léonard,	François Bricault,
Bout de l'Iſle,	Jean Baptiſte Millard,
Rivieres des Prairies,	Jacques Monarque, / Jean Bte. Monarque,
Terre-bonne,	Pierre Raby, / Joſeph Limoge,
Maſkouche Terre-bonne,	Gabriel Cuvillon, / Germain Lepage, / Charles Coté.
La Chenaye,	Felix Jobe, / Pierre M. Beauchamp,
Maſkouche la Chenaye,	Alexis Carron,

Etat Major de Vaudreuil.

OFFICIERS MAJORS.

Joſeph De Longueuil, Colonel.
Michel Chartier De Lotbiniere, Lieutenant Colonel.
Lambert Dumont, / Joſeph Lacroix, } Majors.
Lambert Dumont fils, Aide-major.

Capitaines dans les Paroiſſes

Iſle Bizard.	Euſtache Boyer,
Iſle jeſus.	Auguſtin Dazé.
	Charles Filiatros,
	Vincent Conſtantin,
	Joſeph Lacaſe,
Iſle jeſus.	Boniface Paquet,
	Julien Leblanc,
	Ciprien Ouimet.
	L. Brien Derochers,
	Simon Hotte,
Blainville.	Pierre Filiatros.
	Pierre Peignet,
Riviere du Chêne.	Joſeph Hétier,
	Gabriel Hétier,
	Etienne Doré,
	Joſeph Meilleur,
	Joſeph Normand,
Du Lac,	Hyacinthe Séguin,
Argenteuil,	Ant. Landriaux,
Soulange,	Gabriel Leroux,
	J. Montpetit dit Poitvin,
Nouvelle Longueüil,	Antoine Biſſonnet.
Vaudreuil,	François Cadieux.
	Joachim Genus,
Quinchien,	Simon Villeneuve,

Etat Major de La Valtrie.

OFFICIERS MAJORS.

Pierre Margane de la Valtrie, Colonel.
Paul Roc de St. Ours, Lieutenant Colonel.
Jean Baptiſte Hervieux, George M'Beath, } Majors.
Charles Gaſpard Lanaudiere capitaine, Jos. de St. Ours, fils. Lieutenant } & Aide-Majors.

Capitaines dans les Paroisses.

Repentigny,	François Payet, Antoine Defchamps,
La Valtrie,	Charles Laporte, Louis Laporte, André Mondor,

J. Ducondu Enfeigne & Aide Major des Compagnies de la Valtrie et St. Paul.

St. Sulpice.	J. M. Rivais. Jacques Lacombe.
Lanauray et Dautre,	Joseph Robillard, Pierre Laroche,
Berthier,	Louis Oilvet, Pierre Martin Pelland, Joseph Roque, Ant. Guerard. François Geoffroy,
	Nicolas Geoffroy,
St. Cuthbert,	Louis Vadenet, Antoine Deftrampe, fils, Prifque Fernand, André Laferere.
Ifle Dupas,	P. Joinville,
L'Affomption.	Jean Baptifte Bruguier, Joseph Archambault, Jacques Derozier, Bonaventure Marfolet,
	J. Bte. Senet, Touffaint Pothier,
St. Roch.	Louis Chaput, Etienne Turgeon, Barthelemy Rocher,
St. Jacques.	Pierre Dupuis, Michel Prevoft,

Premier Etat Major de Boucherville.

OFFICIERS MAJORS

R. A. Boucherville, Colonel.

François Malhiot, Lieutenant Colonel.
Etienne Dechambault, } Majors,
Paul Lacroix, }
Francois Malhiot fils, Lieutenant et Aide-Major.

Capitaines dans les Paroisses.

Boucherville, { Charles Rasseot, Louis Sénécal, Pierre Walburner,
Longueuil. { Jean Harras, François Surprenant, Joseph Boucheltier, François Trudeau,
La Prairie, { Louis Drainville, Joseph Hebert, Joseph Brousseaud, Jacques Brousseaud,
Blairfindie, { Laurent Roy, Julien Depelteau,
St. Phillipe, { Albert Dupuis, Pierre Lefebvre, Pierre Pinsonneau, Jacques Robert,
St. Constant, { Joseph Lancto, Alexis Lancto,
Chateau Guay, { Vital Pomainville,
Beauharnais, { Amable Foucher, Charles Bourdon,

Deuxieme Etat Major de Boucherville.

Officiers Majors.

François de la Perriere, Colonel.
Montarville de la Bruere, Lieutenant Colonel.
Pierre le Gras Pierreville, } Majors.
François Corbin, }
J. Francois De La Perriere, Lieutenant & Aide-Major.
C. F. Contrecœur de la Periere Enseigne & Aide-Maj.

Capitaines dans les Paroisses.

Isle St. Ignace, Jean Baptiste Lincourt,

Sorel ou William Henry,	Pierre Cournoyer, Alexis Cardin, Charles Millet,
St. Ours, Riviere Chambly,	Joseph Lariviere, François Giard, Michel Lariviere.
St. Antoine de Chambly,	Pierre Cheval, Christophe Marchesseau Charles Berthiaume,
Grand St. Ours,	Phillipe St. Laurent,
Contre-cœur,	François Duhamel, François Dupuis,
Verchere,	Nicolas Millote, Joseph Amiot, François Langevin,

Louis Cursole, Enseigne et Aide-Major des Compagnies de Vercheres.

Varenne,	Joseph Messier, Jean Martin, Joseph Girard, Alexandre Hebert, Alexis Richard,

---

Etat Major de Chambly.

OFFICIERS MAJORS.

Jean Baptiste Melchior Hertel de Rouville, Colonel.
Charles Chevalier de St. Ours, Lieutenant Colonel.
Louis Marie Marchand, Major.
Louis Bourdage, Aide-major.

Capitaines dans les Paroisses.

Ste. Therese de Chambly,	François Petrimoulx,
St. Joseph Chambly,	Julien Pied d'Alue. J. Bte Toussaint Ferriere Michel Lamoureux, Joseph Pied d'Alue.

Pointe Olivier,	Pierre Domingue, Joseph Carreau, Pierre Brunet, pere,
Belœil,	André Vandandaigue, Joseph Dyon,
Rouville de Belœil,	Leopold Remy, Michel Privé,
St. Charles,	J. Baptiste Lataille,
St. Marc, ci-devant St. Charles	J. Charles Drolette, J. la Chapelle,
St. Denis.	Louis Courtemanche, Louis Gouette, François St. François,
St. Hyacinthe.	Joseph Coiteux, Jh. Jacques Beaulac, Nicholas Pronc.

Etat Major des TROIS RIVIERES au Nord.

OFFICIERS MAJORS.

Jean Baptiste de Niverville, Colonel.
Godfroy de Tonnancour, Lieutenant Colonel.
Thomas Coffin, Louis Joseph Leprouft, } Majors.

Ville des Trois Rivieres.

CAPITAINES.

Joseph Niverville,
Antoine Courval,

Capitaines dans les Paroisses.

Pointe du Lac,	André Leguay,
Machiche,	Antoine Lefieur, Joseph Lacerte,
Riviere du Loup,	Antoine Augé. Alexis Leclair, Joseph Lefage,

Maskinongé,	Amable Bellaire,
L'Ormiere,	Pierre Marchand,
Cap la Magdelaine,	Antoine Crevier,
Champlain,	Jos. Alexandre,
Etienne Leblanc,	Aide-Major.
Batiscan,	Antoine Marchand,
Riviere Batiscan,	Jean Trepanier,
Riviere des Envies,	Pierre Trépanier,
Ste. Anne,	Joachim Lanouette,
Forges St. Maurice,	Lt. M'Cauly.

Etat Major de St. François, District des 3 Rivieres au Sud.

OFFICIERS MAJORS.

Joseph Marie Tonnancour, Colonel.
Jean Baptiste Destimauville, *Lieutenant Colonel.*
J. A. C. St. François, Major,

Capitaines dans les Paroisses.

D'Yamaska,	Louis Schmidt,
St. Michel,	Pierre Basile Pelissier,
St Thomas d'Yamaska,	J. Bte. Brouillard,
St. François,	Fs. Descheneaux, / Joseph Lemaitre,
Baie St. Antoine,	Jean Bte. Lafond, / Augustin Clair Houd,
Nicolet,	J. Bte. Pinard,
Village St. Paul et Marguerite,	François Pitre, / Pierre Poirier,
Bécancour,	Joseph Bourgeois, / Bonaventure Beauchêne
Gentilly,	Daniel La Bissonniere,
St. Pierre les Becquets,	Pierre Roberge,

Premier Etat Major de la Ville, Fauxbourgs et BANLIEUE DE QUEBEC.

Premier Etat Major de la Ville de Québec.

OFFICIERS MAJORS.

Jean Baptiſte Lecomte Dupré, Colonel,
Hypolite Laforce, Lieutenant Colonel,
Louis Langlois, Major.
Jos. Planté Capitaine et Aide-Major.

Xavier Lanaudiere, Capt.
Olivier Perrault, Lt.
P. E. Deſbarats, Enſ.
} & Aide Majors.

Phillipe Badelard, Chirurgien.

Premiere Diviſion de la Ville de Québec.

CAPITAINES.

Barthy. Faribault, | Auguſtin Jerôme Raby.
Chs. Fremont, | An. C. St. Germain,
A. Carron, |

Capitaines dans les Paroiſſes.

Iſle d'orléans { St. Pierre, Priſque Plante,
Ste. Famille, Pierre de Belois,
St. François, Joſeph Lepage,
St. Jean, Louis Geneſt,
St. Laurent, Louis Rouleau,

Beaumont, Joſeph Girard,

St. Charles, Louis Godebou, Etienne Carrier,

St. Gervais, Louis Goſſelin, J. Bte. Perrault,

St. Michel, Dominique Poliquain, Joſeph Marçeau,

St. Valier, { Pierre Bouchard, Germain Blondeau, Pierre Bonneau,

— Mailloux Lt. et Aide-Major des Compagnies de Berthier.

Le Reverend Pere Berrey, Aumonier.

Deuxieme Etat Major de la Ville de Québec.

OFFICIERS MAJORS.

Gabriel Eléazard Taſchereau, Colonel.
Alex. Dumas Lieutenant Colonel.

Charles Liard, Pierre Boucher } Majors.

P. L. Deſcheneaux capitaine et Aide-major.
L. Fromenteau, Lt. } Aide
F. Duval, fils, Enſ. } Majors.

Deuxieme Diviſion de la Ville de Québec.

CAPITAINES.

Joſeph Duval, Louis Duniere,
Charles Pinguet, François Fillion,
Louis Turgeon,

Capitaines dans les Paroiſſes.

Pointe Levy, St. Joſeph,	François Bouraſſa, Etienne Begin, Louis Cantin,
St. Henry,	Jean Crèpeau, Germain Beaudouin,
Ste. Marie Nouvelle Beauce,	François Verreau, Guillaume Provoſt,
St. Joſeph idem,	Joſeph Poulin,
St. François ditto,	Jean Boiduc,
Capt. et Aide Major pour les 4 companies de la Nouvelle Beauce.	Fr. Bonneville.
Nicolas et St. Gilles.	Jean Bte. Demers,
St. Antoine,	J. B. Noel, fils.
Ste. Croix,	Antoine Hamel,
Lotbiniere,	François Belanger,
St. Jean l'Echaillon,	Jos. Laliberté,

Etat Major de Québec.

OFFICIERS MAJORS.

François Baby, Colonel.

Pierre Amable Debonne, Lieutenant Colonel.
Louis de Salaberry, Major.

Capitaines dans les Paroiſſes.

Les Grondines,	Joſeph Hamelin,
Deſchambault,	Pierre Greleau,
Cap Santé,	Pierre Mercure, François Mercure, fils, Antoine Colette,
Lt. et Aide Major pour les 3 compagnies du Cap Santé.	Auguſtin Merceau,
Ecureuils,	François Trépanier,
Pointe aux Trembles,	Jacques Garneau, Charles Garneau,
Enſ. et Aide Major pour les deux compagnies.	Auguſtin Larue,
St. Auguſtin,	François Coté, Auguſtin Conſtantin,
Ste. Foy,	Antoine Samſon,
Ancienne Lorette,	Charles Noreau, Joſeph Dufreſne,
Jeune Lorette.	Louis L'Hero, J. B. Parent,

Etat Major de Beauport.

OFFICIERS MAJORS.

Antoine Juchereau Ducheſnay, Colonel.
J. Antoine Panet, Lieutenant Colonel.
Joſeph Paré, Major.

Capitaines dans les Paroiſſes.

Charleſbourg,	Jacques Jobin,
Bourg Royal,	Raphael Giroux,

Beauport,	Paul Rainville, Litfard Parent,
L'Ange Guardien,	Michel Haot,
Château Richer,	Joseph Cazeau.
Ste. Anne du Nord,	François Leffard,
S^te. Fereol,	Pierre Dupont,
St. Joachim,	Guillaume Goffelin,

Etat Major de la Baie St. Paul.

OFFICIERS MAJORS.

Jean Nairne, Colonel.
Joseph Dufour, Lieutenant Colonel.
Jean Baptiste Menard, Major.

Capitaines dans les Paroisses.

La Petite Riviere,	Jean Baptiste Fortin,
L'Isle aux Coudres,	Marc Gagnon,
Baie St. Paul,	Jean Baptiste Menard, Jacques Fortin,
Les Eboulemens,	Jean F. Tremblay,
La Malbaie,	Louis Bouchard,

Etat Major de St. Thomas.

OFFICIERS MAJORS.

François Dambourgès, Colonel.
Pierre Marcoux, Lieutenant Colonel,
Aubert de Gaspé, Major.

Capitaines dans les Paroisses.

Berthier,	François Mercier,
St. François,	Louis Blay,
St. Pierre,	Michel Blay, Louis Blay,
St. Thomas,	Jacques Nicole, Joseph Couture, Charles Taché,
Cap St. Ignace,	Joseph Fournier, Charles Riverin,

L'Iſſet,	J. Bte. Depré Couillard Paſchal Bernier,
St. Jean,	François Duval, François Verreau,
St. Roch,	Jean Marie Caſtonguay, Jean Baptiſte Morin,

Etat Major de Kamouraſka.

OFFICIERS MAJORS.

Malcom Fraſer, Colonel.
Jacques Perrault, Lieutenant Colonel.
Pierre Duchouquet, Major.

Capitaines dans les Paroiſſes.

Ste. Anne,	Sebaſtien Ouellette, Joſeph Peletier,
Riviere Ouelle,	Joſeph Boucher Joſeph Boucher,
Kamouraſka,	Alexandre D'yon, Alexandre Roy,
Iſlette du Portage,	Benjamin Michaud,
Cacona et Iſle Verte	Pierre Simy,
Riviere des Caps et du Loup,	Anſelm Robicheau,
Rimouſky,	Joſeph Lepage,
Trois Piſtoles,	Paul Rioux.

ECCLESIASTICAL STATE
OF CANADA
Catholic and Proteſtant.

ETAT ECCLESIASTIQUE
DU CANADA
Catholique et Proteſtant.

CATHOLIQUE.

Monſeigneur PIERRE DENAUT,
Evêque de Québec.

Meſſire JOSEPH OCTAVE PLESSIS, Coadjuteur élu.

VICAIRES-GE'NE'RAUX.

Monſr. Gravé, | Monſr. Roux.
Monſr. Braſſier, | Mr. Noiſeux,
Mr Desjardins, l'aîné. |

Sécrétaires du Diocèſe.

Mr. Chaboillez, | Mr. Maguire.

AU SEMINAIRE DE QUEBEC.

Monſr. Robert, Supérieur.
Monſr. Lahaille, Procureur.
Mr. Gravé, Directeur.
A Bedard, Profeſſeur de Rhétorique.
Mr. Boſſu, Profeſſeur de Philoſophie.
Mr. Demers, }
Mr. F. Gatien, } Profeſſeurs d'Humanités.
Mr. Bardy, }
Aumônier du Regt. R.C.V. 2d battalion, Mr. Duval.

Au Seminaire de Montreal.

Mr. Braſſier, Supérieur et Curé.
Mr. Poncin,
Mr. Guillimin,
Mr. Molin,
Mr. Roux, Procureur.
Mr. Jahouen.
Mr Leſaulnier: curé d'Office.
Mr. Roque,
Mr. Thavenet,
Mr. Humbert,
Mr. Borneuf,
Mr. Michel Le Clair, } Miſſionnaires au Lac des deux
Mr. Malard, } Montagnes.
Mr. Sauvage. }
Mr. Lami Hubert.
Mr. Charles Bedard,
Mr. Satin.
Mr. Robin.

Au College de Montreal.

Mr. Chicoineau, Principal du Collège.
Mr. Rivière, }
Mr. Houdet, } Profeſſeurs des Humanités.
Mr. Delgarets, }
Mr. Bergin, Maître de langue Angloiſe.

Maiſon des Jeſuites.

Le P. Caſot,

Recollets ou Franciscains.

Le R. P Felix Berrey, Commiſſaire Provincial.
Le R. P. Louis Demers, Supérieur à Montréal.
Le P. D. Petrimoulx, Vicaire, à St. Pierre du Portage.
Le P. Chriſoſtome Dugaſt, Miſſionnaire à St. Michel d'Yamaſkas

Curés et Missionaires du Diocèse.

District de Quebec.

Mr. le Coadjuteur, Curé de Quebec.
Mr. Alex. Dorval, } Vicaires.
Mr. Renvoyzé, }
Chaplain de l'Hopital-Général, Mr. Malavergne.

Isle d'Orleans.

Mr. Boissoneau, St. Pierre et St. Laurent.
Mr. Pinet, St. Jean,
Mr. Gatien, Ste. Famille,
Mr. Gagnon, St. François.

Côte du Nord.

Mr. Le François, les Grondines.
Mr. Dénechau, Deschambault.
Mr. Dubord, le Cap Sante.
Mr. Daule, les Ecureuils.
Mr. Paulin de Courval, la Pointe aux Trembles,
Mr. Berau St. Augustin.
Mr. Deschenaux, l'Ancienne Lorette. Mr. Joyer, Vic.
Mr. Fortin, Ste. Foye.
Mr. Joseph Paquet, la Jeune Lorette et St. Ambroise.
Mr. Derome, Charlesbourg.
Mr. Renauld, Beauport.
Mr. Berthiaume, le Château Riché,
Mr. Raimbault, l'Ange Gardien,
Mr. Gaillard, Ste. Anne et St. Ferréol.
Mr. Corbin, St. Joachim.
Mr. Le Lièvre, Baie St. Paul, desservant la Petite Riviere.
Mr. Raphael Paquet, les Eboulements,
Mr. Keller, la Malbaye.
Mr. Langlois, l'Isle aux Coudres,

Côte du Sud.

Mr. Vidal, Lobiniere,
Mr. Taschereau, Ste. Croix.
Mr. Marcheteau, St. Antoine,
Mr. Lecourtois, St. Nicolas.
Mr. Mâsle Pointe Levi.
Mr. Compain, Beaumont.
Mr. Roy, St. Charles.
Mr. Amiotte, St. Gervais.

Mr. Ignace Leclerc, St. Henry de Lauzon.

Mr. V..lade, Ste. Marie, } Nlle.
Mr. Ant. Lamotte, St Joſeph, et St. François } Beauce

Mr. Deguiſe, St. Michel.
Mr. Vezina, St. Vallier.
Mr. Landriaux, Bellechaſſe.
Mr. Verreau, l'ainé, St. Thomas.
Mr. Michel Paquet, St. Pierre. } Riviere du Sud.
Mr. Laurent Bedard, St. François. }
Mr. Griault, St. Ignace et l'Iſle aux Grues.
Mr. Jacques Panet, l'Iſlet.
Mr. Perras, St. Jean Port-joli.
Mr. Verreau, le jeune, St. Roch des Aulnets.
Mr. Foucher, Ste. Anne de la Grande Anſe.
Mr. Bernard Panet, la Riviere Ouelle.
Mr. Trutaut, Kamouraſka.
Mr. Amiot. St. André et la Riviere du Loup.
Mr. Geneſt, l'Iſle Verte, et les Trois Piſtoles.
Mr. Robitaille, Rimouſky, et les Poſtes du Roi.

District de Montreal.

Isle de Montreal.

Mr. Cazeneuve, St. Laurent.
Mr. Dumouchelle, Ste. Geneviève. } et partie de Ste.
Mr. Raimbault, La Pointe Claire. } Anne.
Mr. Girouard, la Pointe aux Trembles,
Mr. ——— la Longue Pointe.
Mr. Prévoſt, le Sault au Récollet,
Mr. Perrault, la Riviere des Prairies.
Mr. Vallé, la Chine.
Mr. Toupin, Iſle Perrot.

Isle Jesus.

Mr. Marchand, Curé de St. François de Sales.
Mr. Le Maire, St. Martin.
Mr. François Brunet, Ste. Roſe.
Mr. Chenet, St. Vincent de Paul.

Côte du Nord.

Mr. Lorimier, St. Cuthbert.
Mr. Pouget, Berthier.
Mr. Louis Lamotte, La Valtrie, desservant Lanorale.
Mr. Serrand, St. Paul.
Mr. Desforges, St. Sulpice.
Mr. Ecuiez, Repentigny,
Mr. Pétrimoulx, St. Pierre du Portage.
Mr. Bro, St. Jacques.
Mr. Raizenne St. Roch de l'Achigan.
Mr. Berthelot, St. Henri de Maskouche.
Mr. De Sabrevois, la Chenaie.
Mr. Coyteux, Ste. Anne de Maskouche.
Mr. Beaumont, Terrebonne.
Mr. Arcenaud, Blainville.
Mr. Maillou, St. Eustache.
Mr. Deguire, Mr. Fournier Vicaire | Vaudreuil.
Mr. Laurent Archambault, Soulange

Côte du Sud.

Mr. Rodrigue Macdonell, Missionaire à St. Régis.
Mr. Bruguier, Châteaugay.
Mr. Rinfret, Sault St. Louis.
Mr. Gamelin, St. Philippe. Mr. Gosselin, Vicaire.
Mr. Begin, St. Constant.
Mr. Lancto, Blairfindie.
Mr. Boucher, Prairie de la Madeleine.
Mr. Chaboillez, Vicaire à Longueuil.
Mr. Conefroy, Boucherville.
Mr. Duburon, Varennes.
Mr. Janvier Leclerc, Vicaire.
Mr. Carpentier, Verchères.
Mr. Labroquerie, Vicaire,
Mr. Aubri, Contre-cœur.

RIVIERE CHAMBLY.

Mr. Dubois, St. Joseph.
Mr. J. Bte. Bedard, Riv. aux Hurons.
Mr. Picard, St. Olivier.
Mr. Frechette, Belœil.
Mr. Joseph Martel, St. Marc.
Mr. Michel Brunet, St. Charles,
Mr. Payet, St. Antoine.
Mr. Cherrier, St. Denis. Mr. Létang, Vicaire.
Mr. Duchouquet, St. Hyacinte d'Yamaska.
Mr. Hebert, St. Ours.
Mr. Pierre Martel, William Henry, desservant l'Isle du Pas,

DISTRICT DES TROIS RIVIERES.

LA VILLE.

Mr. Noiseaux, Curé.
Mr. Felix, Vicaire.
Mr. De St. Marc, Chapelain des Ursulines.

CÔTE DU NORD.

Mr. Vinet, Maskinongé.
Mr. Bertrand, Riviere du Loup. Mr. Bélair, Vicaire.
Mr. Kimbert, Yamachiche.
Mr. Orfroy, Pointe du Lac
Mr. Gallet, Champlain, & Baptiscan.
Mr. Jean, Ste. Geneviève, desservant St. Stanislas.
Mr. Morin, Ste. Anne de la Pérade.

CÔTE DU SUD.

Mr. Le Noir, St François, et la mission des Abenakis
Mr. Ls. Bedard Baie du Febvre.
Mr. Brassard, Nicolet.
Mr. Durocher, Vicaire.
Mr. Labadie, Berthier.
Mr. Courtain, Gentilly.
Mr. Jos. Dorval St. Pierre les Becquets, et Saint Jean Déschaillons.

DISTRICT DE GASPE'.

Mr. Desjardins le jeune, } Missionaires dans la Baie
Mr. Delavaivre, } des Chaleurs.
Mr. Castanet, }

Mission du HAUT CANADA.

Mr. Edmond Burke, Grand-Vicaire, desservant Niagara.
Mr. Alexander Macdonell, New-Johnson.
Mr. Marchand, le Jeune, le Détroit.

Mission de l'Acadie.

Mr. Jones, supérieur, résident à Halifax.
Mr. Power, } Missionaires Subalternes.
Mr. Grace, }
Mr. M'Eacharn, l'Isle St. Jean.
Mr. Ciquard, Missionaire des Sauvages du Nouveau-Brunswick.
Mr. Allain, les Isles de la Magdelaine,
Mr. Lejamtel, Arischat.

MORTS DEPUIS LE DERNIER TABLEAU.

Monseigneur Jean François Hubert, Ev. de Québec.
Mr. René Hubert, Curé du Château Riché.
Mr. Noël, ancien Curé de St. Antoine.
Mr. Bourg, Curé de St. Laurent.

COUVENS DE RELIGIEUSES ET COMMUNAUTE'S.

HÔPITAL-GE'NERAL A QUEBEC.

Fondé par M. de St. Vallier Evêque de Québec, en 1693 pour les pauvres mendians et invalides.
La Rde. Me. St. Alexis (Catherine Noyan) Supérieure depuis 1797. 37 Religieuses

HÔPITAL-GENERAL A MONTREAL.

Fondé par Madame veuve Youville en 1753 pour les pauvres infirmes et invalides.

Mlle Thérèse Coutlée Supérieure depuis 1792, 18 Sœurs.

HÔTEL-DIEU A QUEBEC.

Fondé par Me. la Ducheſſe d'Aiguilon en 1637 pour les pauvres malades.

La Re. Me. St. François (Marie Geneviève Parent) ſupérieure, depuis 1795. 27 Religieuſes.

HÔTEL-DIEU A MONTREAL.

Fondé par Madame de Bullion en 1644, pour les pauvres malades.

La Sœur Charlotte Dezery ſupérieure depuis 1796. 30 Religieuſes.

Congrégation de Notre Dame à Montréal.

Fondée par Dlle. Marguerite Bourgeois, vers 1650 pour l'inſtruction des petites filles.

La Sœur St. Auguſtin (Marie Compain.) Supérieure depuis 1796. 57 Sœurs.

Urſulines des Trois-Rivieres.

Fondées par M. de St. Vallier Evêque de Québec, en 1677 pour l'inſtruction et pour les pauvres malades,

La Re. Me. Ste. Urſule Supérieure depuis 1795. 18 Religieuſes.

Urſulines de Québec.

Fondées par Mde. de la Peltrie en 1639 pour l'inſtruction des petites filles.

La Re. Me. St. François Xavier (Dlle. Taſchereau) ſupérieure depuis 1793. 36 Réligieuſes.

A List of the Clergy of the Established Church of England, officiating in the Province of Lower Canada.

The Right Reverend JACOB Lord Bishop of Quebec.

Quebec
- The Reverend S. J. Mountain, Chaplain & Secretary to the Lord Bishop, and Rector of the English Church at Quebec.
- The Reverend D. F. De Montmollin French Reader and Preacher to the Canadian Protestants in Quebec,
- The Reverend Hebert Croft Chaplain to the Garrison of Quebec, (Not Resident)

3 Rivers.
- The Reverend Mr. Mountain, Official of Lower Canada, and Minister of the English Church at Three Rivers.
- The Reverend J. B. Veysiere, French Reader and Preacher to the Canadian Protestants.

William Henry — The Reverend Mr. Doty, Minister of Christ Church, William Henry.

Montreal. — The Reverend Mr. Tunstall, Rector of Christ Church, Montreal.

Kingston Upper Canada. — The Revd. Mr. Stuart, Commissary of Upper canada, and Minister of Kingston.

Fredericksburg & Ernest Town — The Revd. Mr. Langhorne.

Niagara, Upper Canada.
- The Rev. Mr. Addison, Minister of Newark.
- Rev. Mr. Reddish, Minister of ——

CHURCH OF SCOTLAND.

The Revd. Mr. Alexander Spark, Quebec.
—— Mr. Young, Montreal.
—— Mr John Bethune, New Oswegatchie.

ENGLISH SCHOOLS IN QUEBEC.

James Tanswell, John Fraser, | John Jones, Thomas Tanswell.

FRENCH SCHOOLS.

Jean Bte. Corbin, — James Johnston.

THREE RIVERS.

Mr. Selby Burns.

ECOLES FRANÇOISES.

Séminaire de Québec,
Séminaire de Montréal,

A VAUDREUIL.

Ecole pour la Lecture, | Ecole pour l'Ecriture,

A VERCHERES.

Ls. Labadie, pour la Lecture, et l'Ecriture,

L'ASSOMPTION.

Alexander Clifford.

WILLIAM HENRY.

William Nelson.

ECOLES ELEMENTAIRES A QUEBEC.

Paquet, et Pontant.

A LORETTE.

Louis Vincent, Ecole des Sauvages,

CONSTABLES

FOR THE CITY AND SUBURBS OF QUEBEC.

Hugh Mackay, High Constable.

Conrade Wagan,	Charles Vallée,
George Wilde,	Nicolas Saint Jean,
Jean Bte. Chavallier,	Edward Redfall,
Charles Deromme,	Charles St. Laurent,
Pierre Bellville,	Patrick Herald,
Joseph Kimbert,	Andrew Doftie,
Charles Drolet,	Pierre Couture,
Frederick Glackmeyer,	Auguftin Jourdan,
Auguftin Laveau,	Joseph Gagnon,
Michel Teffier,	Pierre Fortier,
Prefque Leffard,	Gabriel Landrie,

SOCIETE DU FEU POUR 1798.

Mr. John Crawford, Preſident.
Mr. Wm. Burns, Tréſorier.
Mr. John Jones, Merch.. Secretaire.

Comitée.

Meſſrs. J. M. Goddard,	Meſſrs. J. B. Normand,
Louis Boucher,	Nicholas Dorion,
John Chillas,	John Macnider,
François Filion,	George Poſer,
Alex. Munn,	Doctor Denechau,
J. B. Corbin,	Claude Govereau,
*L. Germain,	*Bell & Irvine.

Auguſtin J. Raby, Ecr. Inſpecteur.

* *Membres du Comité de l'année derniere qui ſont reſtés de droit.*

Les Officiers de cette ſociété ſont élus annuellement dans le mois de Mars, par les Membres qui ont ſouſcrit pour dix Shelins par an. Ceux qui ſouſcrivent pour moins de 10 ſhelins n'ont point de voix dans la manutention des affaires de la Société. La Société a maintenant ſix bons Engins (c'eſt à dire, ſix bonnes Pompes à feu) avec leur appareil, depoſés à des diſtances convenables, pour arrêter les funeſtes effets du feu, ſavoir,—2 au Réſervoir de la Haute Ville, ſur la place du marché.—1 Au Réſervoir près de la vieille priſon,—1 au Réſervoir près de l'Evêché,—2 ſur la place du marché de la Baſſe Ville.

PAR une Ordonnance paſſée dans la 17me année du Regne de ſa Majeſté.

Les Inſpecteurs feront ramoner les cheminées une fois chaque mois dans les villes de Quebec, Montréal et Trois Rivieres ſous peine de 5s. et ſi une cheminée prend en feu faute d'avoir été ramonée et gratée, l'Inſpecteur encourra une amende de 40s.

Tout locataire qui refuſera de faire ramoner ſes che-

minées, payera une amende de 5s. et si la cheminée, qu'il aura refusé de faire ramoner, prend en feu ; il payera une amende de 40s.

Chaque locataire aura dans sa maison deux seaux de cuir ou de toile peinte, une hache et deux beliers de dix pieds de longueur et cinq pouces de diamètre, et aura autant d'echenes à chaque côté de sa maison qu'il y aura de cheminee — sous peine d'une amende de 5s. et de 40s. si une maison ou cheminée prend en feu, où ces ustencils manqueront; où les maisons seront baties en bois, le nombre d'echelles sera au gré de l'Inspecteur.

Quique ce soit ne pourra garder dans sa maison, du foin ou de la paille ni des cendres sur des planchers de bois ou dans des vaisseaux de bois, sous peine d'une amende de 40s.

Quique ce soit ne peut garder dans sa maison, ou apenti en dépendant, plus de vingt cinq livres de poudre, sous peine d'encourir une amende de cinq livres et la confiscation de toute la poudre qui s'y trouvera.

Il n'est permis à quique ce soit de bâtir des cheminées devoyées, ni de construire des foyers à feu ou forges auprès des maitresses cheminées, pour en faire passer la fumée dans les dites maitresses cheminées, sous peine d'une amende de dix livres et de cinq chellins par jour pendant le tems que telles cheminées et tels foyers subsisteront, et de trois livres contre l'ouvrier qui sera employé à leur construction.

Les maisons ou apentis ne doivent point être couverts en bardeaux, excepté sur les lucarnes, l'entourage des cheminée et pour joindre les renvers, sous peine de dix livres d'amende, et en outre de cinq chellins par jour pendant le tems que telles couvertures subsisteront.

Il n'est point permis de bâtir, dans aucune des dites villes, des maisons en bois à peine d'une amende de vingt livre contre le propriétaire et de dix livres contre l'entrepreneur, et de démolition des dites maisons :

ni de faire de feu dans aucun apenti de bois sous peine d'une amende de 40s.

Il est défendu de passer des tuiaux de poêles dans des cloisons de planches ou de latage, sans laisser six pouces de portour en taule entre les tuyaux et planches. Les tuyeaux passeront toujours dans les cheminées; le tout sous peine de 20s. d'amende.

Dans les maisons bâties à l'avenir, les pignons doivent être exhaussés de trois pieds audessus des toits, sous peine d'une amende de dix livres contre le propriétaire et de cinq livres contre l'entrepreneur.

Les Inspecteurs feront la visite des maisons une fois tous les trois mois, sous peine de 5s. d'amende pour chaque maison qu'ils négligeront. Il sera permis aux dits Inspecteurs de visiter les maisons une fois le mois en tout tems, depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir; et quiconque refusera l'entrée de sa maison, payera une amende de 5s.—Il est encore permis à l'Inspecteur de visiter les maisons en tout autre tems, avec un ordre à cet effet d'un Commissaire de paix, sous peine d'une amende de £5. contre tout locataire qui s'y opposera; et le dit Inspecteur pourra mener avec lui une personne pour l'accompagner dans telle visite.

Les peines ou amendes ordonnées par cette Ordonnance se ont poursuivies dans dix jours après la contravention commise.

Les Inspecteurs des Cheminées sont tenus de ramoner les cheminées des pauvres gratis, en produisant un certificat de leur pauvreté, sous peine d'une amende de 5s.

Les Inspecteurs ne pourront exiger que la somme de trois deniers pour chaque ramonage dans les fauxbourgs des villes de Quebec et Montréal, dans les maisons dont la hauteur n'excedera pas le rez de chaussée; et ils ne pourront insister à ramoner plus d'une fois dans deux mois, sans le consentement du propriétaire.

FINIS.

CONTENTS.

CALENDAR, &c.

	Page.
EPOCHS and Common Notes - -	4
Chronological Cycles - - -	a,
Moveable Feasts - - - - -	d.
Commencement of the four Seasons -	id
Eclipses, Moon's aspects, Signs - -	
Explanation of the Calendar - -	id.
Tide Table for the Harbour of Quebec	8
Times of High Water in the River St. Lawrence	id.
The Calendar from - - -	9-33
Of the Moveable Feasts - - -	34
Changes of the Moon - - -	id.

MISCELLANEOUS.

Weight of the Current Monies in the Province	36
A General Rule to turn one Currency into another	37
Interest Table - - -	38
Departure of the Mails - - -	39
Post Roads in the Province with the Post rates	39-43
Division of the Province - -	44
Counties in the Province with the Parishes contained in each - - -	46-50
Regulations for Granting Lands, with a list of the Commissioners appointed for that purpose - - - -	52-57
Abstract of the Road Act - -	58-64
Court Terms within the Province -	id.
Table of Court Terms and explanation	68
Duties paid on Articles imported into the Province - - - -	69
Fees of the Custom-House Officers at St. John's	71
Additional ditto - - -	72
Ordinance for preventing persons leaving the Province without a Pass - -	73

Civil List, &c.

Members of the Executive and Legiſlative Councils - - - - 76
Members of the Houſe of Aſſembly 77-78
Officers of ditto - - - id.
Judges and Officers of the Courts of Juſtice within the Province - - 79-80
Advocates - - - 81
Commiſſioners for adminiſtering Oaths to Perſons in Office - - id.
Commiſſioners for repairing Churches 82
Superintendants of Inland Navigation id.
Juſtices of the Peace for the Diſtricts of Quebec, Three Rivers and Gaſpé 83-86
Officers of different departments 86-87
Poſt-Office - - - id.
Cuſtom-Houſe - - 88
Notaries - - - 88-90
Phyſicians, Surgeons, Midwifes, &c. 91-92
Surveyors - - - 93
Pilots, Rates of Pilotage for the Riv. St. Lawrence 94

Military Register, &c.

The General and Staff Officers in the Canada's 96
Staff of the Garriſons of Quebec and Montreal id.
Royal Engineers, Ordnance Department, Deputy Quarter-MaſterGenls. & Commiſſary General's Departments - - 97
Storekeeper General, Barrack Maſter General, Paymaſter General & Indian Departments - - - - 98
Officers of the Regiments in Canada - 100-3
Officers of Artillery - - - 104
Britiſh Militia - - - 105-6
Canadian do. - - - 107-119
Eccleſiaſtical ſtate of Canada & Convents 120-126
Schools and Liſt of Conſtables - 129
Fire Society, with an Abſtract of the Ordinance for preventing accidents by Fire 130-2

TABBLE DES MATIERES.

CALENDRIER, &c.

	Page.
EPOQUES, Cycles Chronologiques, Fêtes Mobiles, les quatre Saiſons de l'Année, Eclipſes, Table des Marées, Calendrier François et Anglois, avec le lever et coucher du Soleil de	2 à 35
Des Fêtes Mobiles et Lunaiſons	ib
Poids et taux de la Monnoie -	36
Table d'Intérêt - -	38
Depart des Malles et Chemins de Poſte	39
Diviſion de la Province - -	45
Liſte des Comtés dans le Bas Canada	47
Reglements touchant la conceſſion des Terres avec une Liſte des Commiſſaires nommés pour adminiſtrer les ſerments à cet effet	53
Précis de l'Acte des Chemins -	58
Termes ou Séances des Cours -	66
Table des termes de Cour -	68
Table des Droits ſur les Articles importées dans la Province - -	69
Membres des Conſeils Exécutif et Légiſlatif -	76

LISTE CIVILE, &c.

Membres de la Chambre d'Aſſemblée	77
Officiers de la Chambre d'Aſſemblée	78
Juges des différentes cours, Officiers en Loi, &c.	7
Avocats - - -	81
Commiſſaires pour adminiſtrer les ſerments aux perſonnes en office -	ib.
Commiſſaires pour la réparation des Egliſes	82
Surintendants de la Navigation intérieure	ib
Juges à Paix pour le Diſtrict de Quebec	83
——— pour le Diſtrict de Montréal	84
——— pour le Diſtrict des Trois Rivieres	85
——— pour le Diſtrict de Gaſpé	86

Officiers des différents départements - 86
Officiers des Bureaux de Poste - 87
Officiers de la Douane - 88
Notaires - - - ib
Chirurgiens, Medecins & Accoucheurs - 91
Arpenteurs - - 93
Pilotes et le taux de Pilotage - ib

Registre Militaire.

Etat Major, Hôpital, &c. - 96
Ingénieurs, Ordonnance, Département du Quartier Maitre General, et de la Marine, Département du Commissaire Général 97
Département de la Garde Magasin Général, Casernes et des Sauvages - 98
Interprêtes - - 99
Officiers des Régiments en service dans le Canada 100
Milice Britannique et Canadienne - 105
Etat Ecclésiastique du Bas Canada, Catholique et Protestant, Couvens, Ecoles, &c 120
Connétables - - 129
Société du Feu, et Précis de l'Ordonnance pour prévenir les accidents du Feu 130

86
87
88
ib
91
93
ib
96
97
98
99
100
105
120
129
130

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE